

République du Mali
Un peuple – Un but – Une foi



**Ministère du Développement Social
de la Solidarité et des Personnes Âgées**

**Observatoire du Développement Humain Durable
et de la Lutte Contre la Pauvreté**



**Programme des Nations Unies
pour le Développement**



**RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT
HUMAIN DURABLE
Edition 2008**

**Microfinance et réduction de
la pauvreté au Mali**

Octobre 2008

Equipe d'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain durable, édition 2008

Supervision générale

Sékou Diakité

*Ministre du Développement Social
de la Solidarité et des Personnes Âgées*

Joseph Byll-Cataria *Représentant Résident du PNUD*

Coordination Technique

Amadou Rouamba	Secrétaire Général MDSSPA
Koulou Fané	Conseiller Technique MDSSPA
Zoumana B. Fofana	Directeur Général ODHD/LCP
Alassane Ba	Economiste national du PNUD

Direction Technique et Comité de Rédaction

Zoumana B. Fofana	Directeur Général	ODHD/LCP
Dramane L. Traoré	Expert Economiste	Projet ODHD/LCP
Bouréma F. Ballo	Expert Statisticien	Projet ODHD/LCP
Cheikna Sy	Consultant	
Oumar Coulibaly	Consultant	

Equipe ODHD/LCP

Zoumana B. Fofana	Directeur Général
Dramane L. Traoré	Expert Economiste
Bouréma F. Ballo	Expert Statisticien

Equipe PNUD

Alassane Ba	Economiste national	Unité Economique
-------------	---------------------	------------------

Comité de Pilotage

Membres

Koulou	Fané	MDSSPA	<u>Président</u>
Mohamed	Diallo	PRECAGED	
Salif	Diallo	REN	
Sékouba	Diarra	CT CSLP	
Séydou Moussa	Traoré	DNSI	
Modibo	Dolo	DNPD	
Massa	Coulibaly	GREAT	
Alassane	Ba	PNUD	
Bakary	Diarra	CCS/SFD	
Tahirou	Kampo	CCS/SFD	
Ladji	Samaké	CPA/SFD	
Mahady M.	Fofana	DNSI	
Eloi	Ouédraogo	Afristat	
Equipe ODHD/LCP			

Comité de lecture

Mahady M.	Fofana	DNSI
Kassim	Dabitao	CT CSLP
Tahirou	Kampo	CCS/SFD

Consultants

Oumar Coulibaly
Cheikna Sy

Statisticien Economiste
Spécialiste de la microfinance

Préface

La lutte contre la pauvreté constitue une préoccupation nationale depuis plus d'une décennie. A ce titre, la stratégie de lutte contre la pauvreté au Mali fonde un grand espoir sur le secteur de la microfinance. Il s'agit, par la promotion de ce secteur, de donner aux pauvres, un plus grand accès aux ressources financières afin de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus et/ou d'améliorer leur accès aux services sociaux de base.

Le développement de la microfinance est inscrit parmi les actions prioritaires du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. C'est également à ce titre que le thème « **microfinance et réduction de la pauvreté au Mali**» choisi comme sujet du Rapport National sur le Développement Humain, édition 2008, est bien pertinent.

L'amélioration des conditions de vie des populations est une préoccupation essentielle pour le Gouvernement qui n'a cessé de mettre en œuvre un ensemble d'actions allant dans le sens d'un mieux être des malienne et des maliens. Cette volonté manifeste est affirmée dans la constitution du 10 janvier 1992.

Le Rapport National du Développement Humain Durable du Mali, édition 2008, traite du lien entre la microfinance et la réduction de la pauvreté à travers les impacts des systèmes financiers décentralisés sur les conditions de vie des adhérents et leur ménage, au niveau méso à travers les emplois et les salaires versés et au niveau macroéconomique à travers la création de valeur ajoutée qui contribue au produit intérieur brut.

Fruit de la coopération entre le Gouvernement du Mali et le PNUD et à travers l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté, le Rapport National sur le Développement Humain demeure un précieux outil d'aide à la prise de décisions. Il donne l'état du développement humain dans le pays, mais renseigne également et surtout sur la problématique du financement décentralisé et les impacts qu'ils apportent dans la réduction de la pauvreté au Mali.

La mise en œuvre, des recommandations pertinentes contenues dans ce rapport, permettra de donner plus de poids au secteur de la microfinance dont un nouveau plan d'action de développement pour la période 2008-2012 a été élaboré et est entrain d'être mis en œuvre.

Sékou Diakité

Ministre du Développement Social
de la Solidarité et des Personnes Âgées

Remerciements

C'est une fidèle tradition pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) d'appuyer techniquement et financièrement l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) dans l'élaboration des Rapports Nationaux sur le Développement Humain.

Le présent Rapport National sur le Développement Humain, édition 2008, du Mali portant sur le thème « **Microfinance et réduction de la pauvreté au Mali** » est le produit d'une très bonne collaboration. Malgré sa complexité, le thème a suscité l'intérêt, à la fois auprès du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, et de la société civile. Ainsi plusieurs structures et institutions intervenant dans le domaine de la réduction de la pauvreté et dans le secteur de la microfinance ont participé aux travaux de la présente édition. C'est le lieu pour moi d'adresser à tous, les vifs remerciements du Gouvernement et du PNUD.

L'apport des deux consultants a été très capital dans ce travail. Ils ont fait preuve d'une recherche documentaire et d'une analyse de haute qualité des données de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude. Mes remerciements vont au consultant principal Oumar Coulibaly (Statisticien économiste et à Cheickna Sy spécialiste de la microfinance qui ont donné le meilleur d'eux même pour l'élaboration de ce rapport.

Des personnes ressources issues des structures de l'Etat ont été désignées pour la lecture du RNDH, édition 2008. Elles sont toutes des spécialistes dans leurs domaines respectifs, en particulier du secteur de la microfinance et de l'analyse de la pauvreté. Elles ont fait preuve d'un grand professionnalisme et ont accepté malgré leur calendrier chargé de consacrer une partie de leur temps à la lecture de ce rapport. Qu'elles veuillent bien accepter mes reconnaissances les plus sincères.

Cheville ouvrière de ce travail, le Comité de pilotage composé des représentants des institutions de la République, des départements ministériels, des partenaires techniques et financiers, des organisations non gouvernementales et de la société civile, a été très présent tout au long de ce travail. Les membres du comité de pilotage ont joué, de fort belle manière, leur rôle d'orientation et de suivi de l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain, édition 2008 du Mali. Leurs suggestions et critiques ont été très constructives pour ce travail. Qu'ils veuillent bien accepter toute ma profonde et sincère reconnaissance.

L'équipe de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté a joué un rôle de premier plan dans la conduite de ce travail. L'équipe a assuré avec succès la bonne conduite technique de ce rapport. Qu'elle reçoive ici mes remerciements et mes encouragements pour cette œuvre aussi capitale pour le Mali et pour le PNUD.

L'Equipe du PNUD a participé très activement à la réalisation de ce travail. Sans nul doute, l'implication des collègues de l'Unité Economique témoigne de l'intérêt partagé du thème et de l'engagement du PNUD à accompagner le Mali dans son processus de développement socioéconomique. Que mes collaborateurs retrouvent ici mes sincères remerciements et mes encouragements pour l'accomplissement de l'idéal dont nous avons le mandat.

Enfin, que tous ceux, qui de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce rapport, retrouvent ici mes sincères remerciements.

Joseph Byll-Cataria

Représentant Résident du PNUD au Mali

Sigles et abréviations

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
AIM	Année Internationale de la Microfinance
APIM/Mali	Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Mali
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDM	Banque de Développement du Mali
BIM	Banque Internationale pour le Mali
BIT	Bureau International du Travail
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAS/SFD	Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés
CCS/SFD	Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CECM	Consortium Européen pour le Crédit Malien
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
CICM	Centre International de Crédit Mutual
CIDR	Centre international de développement et de Recherche
CPA/SFD	Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés
CRM	Caisse des Retraites du Mali
CS	Crédit Solidaire
CT CSLP	Cellule Technique Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CVECA	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérée
DHD	Développement Humain Durable
DIAL	Développement Institutions et Analyse de Long terme
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DT	Document de Travail
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FORMD	Fédération des Caisses Rurales Mutualistes du Delta
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipements des Nations Unies
FFHC	Freedom from Hunger
FGT	Foster Greer et Thorbecke
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GCNM	Groupe Consultatif National sur la Microfinance
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)
GREAT	Groupe de Recherche Economique Appliquée et Théorique
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
ICF	Indice de la Condition de la Femme
IDH	Indice de Développement Humain
IDISA	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
IMF	Institution de Microfinance
IPF	Indice de Participation de la Femme
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
ISDH	Indice Sexospécifique de Développement Humain
KFW	Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Institut de Reconstruction du Crédit)
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEIC	Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Commerce
PARMEC	Programme d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit

PCI	Programme de Comparaison Internationale
PDSF	Projet de Développement du Secteur Financier
PEER	Pourcentage Equivalent d'Equité et de Répartition
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité des Pouvoirs d'Achat
PS	Point de Service
PTF	Partenaire Technique et Financier
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RDH	Rapport sur le Développement Humain
REB	Résultat d'Exploitation Brut
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SFD	Système Financier Décentralisé
TBPFA	Tableau de bord de la Promotion des Femmes en Afrique
TDR	Termes de Référence
TEG	Taux Effectif Global
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	United States Agency for International Development
USD	United States Dollar
VA	Valeur Ajoutée
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
WDI	World Development Indicator

Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs du développement humain au niveau national et mondial	22
Tableau 2 : Taux de croissance et contribution des secteurs.....	26
Tableau 3 : Indices de pauvreté monétaire par milieu en 2001 et 2006	27
Tableau 4 : Indicateurs de pauvreté en 2001 et 2006 par catégorie sociale du chef de ménage.....	28
Tableau 5 : Pauvreté des conditions de vie sur la base de l'incidence de 64% en 2001	29
Tableau 6 : Répartition des ménages selon l'appréciation du niveau de vie par rapport à la situation de pauvreté en 2006.....	29
Tableau 7 : Répartition des ménages selon l'appréciation du niveau de vie par rapport au revenu selon le milieu	29
Tableau 8 : Perception du niveau de vie selon l'état de pauvreté monétaire	30
Tableau 9 : Perception du niveau de pauvreté selon le niveau de pauvreté monétaire	30
Tableau 10: Effectifs des points de service par région et milieu en 2006	38
Tableau 11: Répartition des points de service par type IMF et par milieu (2006).....	38
Tableau 12: Répartition des points de service par effectif du personnel employé (en %).....	39
Tableau 13: Répartition de points de service par taille en adhérents gérés (en %)	39
Tableau 14: Répartition des points de service selon le montant des dépôts et des crédits en 2006 ...	39
Tableau 15 : Répartition des zones d'implantation des points de service selon le type existant d'infrastructure.....	40
Tableau 16: Nombre de communes desservies et nombre moyen de points de service par commune, ventilés par région	41
Tableau 17: Taux de pénétration par système de microfinance	42
Tableau 18: Évolution de l'encours de dépôts (En millions)	43
Tableau 19: Dépôts moyens fin 2007 par milieu et type d'adhérent (FCFA)	43
Tableau 20: Évolution de l'encours des crédits (millions F CFA).....	44
Tableau 21: Évolution et décomposition des ressources financières des SFD : 2005 et 2006	45
Tableau 22: Qualité du portefeuille et son évolution entre 2005 et 2006 (en millions de FCFA).....	45
Tableau 23: Moyennes et maxima des derniers crédits accordés en 2007 par type d'adhérent et par milieu	46
Tableau 24: Moyenne du dernier crédit individuel /interne groupement (FCFA) par type de caisse et par sexe	46
Tableau 25 : Délai moyen de remboursement du crédit (mois)	47
Tableau 26: Délai moyen pour la première échéance de paiement (mois)	47
Tableau 27: Taux d'intérêts calculés par milieu et par type d'IMF (en %)	47
Tableau 28: Surcoût du crédit par milieu et par type d'IMF (en %).....	48
Tableau 29: Taux Effectif Global (TEG) par type d'IMF et par milieu	48
Tableau 30: Évolution des effectifs du sociétariat depuis 2002	49
Tableau 31: Effectifs des adhérents par type d'IMF en 2007	50
Tableau 32: Répartition des adhérents par milieu (%)	51
Tableau 33: Répartition des adhérents par sexe selon le milieu (%).....	51
Tableau 34: Âges moyens par milieu et par sexe des adhérents	52
Tableau 35: Âges moyens par type d'IMF et par milieu des adhérents.....	52
Tableau 36: Répartition des adhérents selon le lien de parenté dans le ménage	53
Tableau 37: Niveau d'instruction et alphabétisation des adhérents selon le milieu	54
Tableau 38: Répartition des adhérents selon l'activité économique par milieu	55
Tableau 39: Durée d'adhésion des adhérents par type selon le milieu (mois)	56
Tableau 40: Nombre moyen de crédits par sexe de l'adhérent et selon le milieu	56
Tableau 41: Délai avant le premier crédit par milieu et par sexe de l'adhérent	58
Tableau 42 : Délai moyen avant le premier crédit selon le milieu et par type de l'adhérent : adhésion entre 2003 et 2007	58
Tableau 43: Proportions d'adhérents passifs selon les principales caractéristiques des adhérents ...	59
Tableau 44: Proportions d'adhérents passifs selon son lien de parenté avec le chef de ménage.....	60
Tableau 45: Structure d'utilisation du dernier crédit de 2007 entre dépenses pour activités économiques et dépenses pour le ménage, selon le milieu	61
Tableau 46: Structure d'utilisation du dernier crédit de 2007 entre dépenses pour activités économiques et dépenses pour le ménage selon le sexe de l'adhérent	61
Tableau 47 : Catégories de dépenses par milieu.....	62
Tableau 48: Structure d'utilisation du dernier crédit de 2007 entre dépenses pour activités économiques et dépenses pour le ménage selon le sexe de l'adhérent et selon la personne ayant effectué la dépense (% des Valeurs utilisées)	62

Tableau 49: Proportions d'échéances non respectées selon les caractéristiques des adhérents	63
Tableau 50: Pourcentages d'échéances non respectées par type de caisses de base	64
Tableau 51: Importance relative des raisons évoquées de non respects des délais par milieu (%)	64
Tableau 52: Importance relative des raisons évoquées de non respects des délais par sexe (%)	65
Tableau 53: Répartition des adhérents selon leur perception des effets de leur adhésion à la caisse	66
Tableau 54: Répartition des adhérents selon leurs appréciations des prestations de leur caisse	67
Tableau 55: Emplois directs créés par le système de microfinance (effectifs au moment de l'enquête)	
.....	71
Tableau 56: Salaires annuels versés au titre des emplois directs (à partir des salaires mensuels déclarés au moment de l'enquête) en FCFA.....	71
Tableau 57: Effectifs par milieu des emplois indirects (au moment de l'enquête)	72
Tableau 58: Salaires annuels versés pour les activités des adhérents (2007).....	72
Tableau 59: Salaires effets directs et indirects distribués en 2007 (milliards de FCFA).....	72
Tableau 60: Ressources et emplois du système financier national (2005 et 2006).....	73
Tableau 61: Répartition des adhérents et non adhérents selon leur participation au revenu de leur ménage.....	78
Tableau 62: Revenu d'exploitation brut et valeur ajoutée brute mensuels selon la durée d'adhésion .	79
Tableau 63: Répartition des adhérents selon le statut d'occupation du logement par milieu	85
Tableau 64 : Proportion d'adhérents dont le ménage est propriétaire avec ou sans titre foncier du logement.....	86
Tableau 65: Profil des ménages des adhérents selon leur catégorie	97
Tableau 66: Répartition des ménages par milieu suivant leur niveau de pauvreté	98
Tableau 67: Répartition des ménages par sexe de l'adhérent suivant leur niveau de pauvreté	99
Tableau 68 : Niveau de pauvreté de conditions de vie par niveau global d'immersion	99
Tableau 69: Évolution de la proportion de pauvre selon le total de crédits obtenus	99
Tableau 70 : Niveau de pauvreté monétaire (critère du REB) par niveau global d'immersion	102
Tableau 71 : Niveau de pauvreté monétaire (critère indice ELIM 2006) par niveau global d'immersion	104

Figures

Figure 1 : Evolution comparée de l'IDH national et de l'IDH mondial	21
Figure 2 : Nombre de communes desservies par la microfinance	41
Figure 3: Taux de pénétration par région	42
Figure 4: Évolution de la structure de l'encours des dépôts	43
Figure 5: Évolution de la structure de l'encours des crédits (million CFA).....	44
Figure 6: Évolution comparée des dépôts et crédits	44
Figure 7 : Evolution des effectifs des adhérents hommes et femmes de 2002 à 2006	49
Figure 8: Répartition des adhérents par type d'adhérent.....	50
Figure 9: Distribution des effectifs des adhérents par classe d'âge et par milieu	51
Figure 10: Répartition des adhérents hommes Figure 11: Réparation des femmes adhérentes	53
Figure 12: Répartition des adhérents hommes Figure 13: Répartition des adhérentes selon.....	54
Figure 14: Répartition (%) des adhérents par milieu et pour l'ensemble selon la durée dans le système	56
Figure 15: Nombres moyens de crédits obtenus par adhérent selon le milieu et par ancienneté dans le système.	57
Figure 16: Nombres moyens de crédits obtenus par adhérent selon le sexe et par ancienneté dans le système.	57
Figure 17 : Évolution du délai moyen d'attente avant le premier crédit selon l'année de l'adhésion....	58
Figure 18: Proportion d'adhérents passifs en fonction du nombre de personne financièrement à charge.....	60
Figure 19: Courbes cumulatives des pourcentages d'affaires selon la valeur ajoutée annuelle pour l'ensemble du pays et par milieu	73
Figure 20: Évolution de la durée moyenne de l'adhésion en fonction du montant total des crédits obtenus	75
Figure 21: Évolution du nombre moyen de crédits obtenus en fonction du montant total des crédits depuis l'adhésion.....	75
Figure 22 : Proportions d'adhérents hommes selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion.....	76

Figure 23 : Proportions d'adhérents urbains selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion.....	76
Figure 24 : Proportions d'adhérents alphabétisés selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion.....	77
Figure 25 : Proportions d'adhérents en emploi indépendant selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion	77
Figure 26: Evolution des catégories de dépenses suivant le nombre de personnes financièrement à charge.....	78
Figure 27: Évolution du taux de marge brute et du taux de valeur ajoutée suivant la durée de l'adhésion.....	80
Figure 28 : Taux de marge brute suivant l'avis des adhérents sur l'encadrement et la durée de l'adhésion.....	80
Figure 29: Taux de marge brute par milieu suivant la durée de l'adhésion	81
Figure 30 : Taux de marge brute pour les adhérents et les adhérentes suivant la durée de l'adhésion	81
Figure 31: Taux de marge brute par âge suivant la durée de l'adhésion.....	82
Figure 32: Taux de marge brute des adhérents analphabètes et alphabétisés suivant la durée de l'adhésion.....	82
Figure 33: Taux de marge brute des adhérents suivant le niveau d'instruction et la durée de l'adhésion	83
Figure 34: Taux de marge brute des types d'adhérent suivant la durée de l'adhésion	83
Figure 35: Taux de marge brute des adhérents déclarant une augmentation et ceux déclarant une diminution de bénéfice de l'activité selon la durée de l'adhésion.....	84
Figure 36 : Proportions d'adhérents dont le ménage est propriétaire du logement selon la durée de l'adhésion.....	86
Figure 37 : Proportions d'adhérents femmes et hommes dont le ménage est propriétaire du logement selon la durée de l'adhésion.....	87
Figure 38 : Pourcentages de logements des adhérents dont le sol des pièces est en carreau ou ciment	88
Figure 39 : Pourcentages de logements des adhérents dont les murs sont en dur.....	89
Figure 40: Pourcentages de logements des adhérents avec toit en tôle+plafond, tuile ou béton	89
Figure 41: Pourcentages de logements des adhérents avec éclairage électrique (EDM, groupe électrogène ou solaire)	90
Figure 42 : Pourcentages de logements des adhérents avec robinet à domicile pour l'approvisionnement en eau de boisson.	91
Figure 43 : Nombre moyen de matelas en éponge du logement de l'adhérent.....	92
Figure 44: Nombre moyen de téléviseurs en couleur du ménage de l'adhérent	92
Figure 45: Nombre moyen de ventilateurs du logement de l'adhérent	93
Figure 46: Nombre moyen de voitures des membres du ménage de l'adhérent.....	93
Figure 47: Nombre moyen de motos des membres du ménage de l'adhérent.....	94
Figure 48 : Nombre moyen de vélos des membres du ménage de l'adhérent	95
Figure 49 : Nombre moyen de téléphones cellulaires des membres du ménage de l'adhérent.....	95
Figure 50: Proportions d'enfants de moins de 18 ans fréquentant l'école, selon le montant total des crédits obtenus	96
Figure 51 : Variation de l'incidence de la pauvreté de conditions de vie selon le montant total des crédits obtenus	100
Figure 52 : Variation de l'incidence de la pauvreté de conditions de vie pour différents statuts sociaux de l'adhérent et selon le montant total des crédits obtenus	101
Figure 53: Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire suivant le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère du REB).	102
Figure 54 : Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire pour différents statuts sociaux de l'adhérent selon le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère du REB).	103
Figure 55 : Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire pour différents statuts sociaux de l'adhérent selon le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère du REB).	105
Figure 56: Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire pour différents statuts sociaux de l'adhérent selon le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère de l'indice de l'ELIM 2006).	106

Tables des matières

Préface	3
Remerciements	4
Sigles et abréviations	5
Tableaux	7
Figures	8
Tables des matières	10
Résumé	12
Introduction	15
Chapitre I Microfinance et Développement Humain Durable	18
1.1 Notion de microfinance	18
1.2 Concept de Développement Humain Durable	19
1.2.1 Indicateur du Développement Humain	20
1.2.2 Indice de Pauvreté humaine	22
1.2.3 Indices de développement humain et Microfinance	23
1.3 Microfinance et Objectifs du Millénaire pour le Développement	24
1.4 Évolution de la croissance économique	25
1.5 Évolution de la pauvreté au Mali	26
1.5.1 Pauvreté monétaire	27
1.5.2 Pauvreté des conditions de vie	28
1.5.3 Pauvreté subjective	29
Chapitre II Etat des lieux de la microfinance au Mali	31
2.1 Cadre juridique et réglementaire du secteur de la microfinance	31
2.2 Cadre institutionnel de la microfinance	33
2.2.1 Surveillance et promotion de la microfinance	33
2.2.2 Groupe consultatif national pour la microfinance	33
2.2.3 Association professionnelle des institutions de microfinance	33
2.2.4 Principaux bailleurs de fonds du secteur de la microfinance	34
2.2.5 Lutte contre la pauvreté et plan d'actions de la microfinance	35
2.3 Analyse typologique des institutions	37
2.3.1 Typologie des IMF	37
2.3.2 Typologie des points de service	38
2.3.3 Couverture	40
2.4 Activités financières	42
2.4.1 Les crédits	43
2.4.2 Coût du crédit	47
3.1 Effectifs des adhérents	49
3.2 Caractéristiques socio démographiques des adhérents	50
3.2.1 Genre et milieu des adhérents	50
3.2.2 Statut social et activités économiques des adhérents	52
3.3 Les adhérents face au crédit	55
3.3.1 Durée d'adhésion, nombre de crédits et délai avant le premier crédit	55
3.3.2 Les adhérents passifs	59
3.3.3 Utilisations du crédit	61
3.3.4 Le respect des échéanciers de paiement	63
3.3.5 Perception des adhérents de la microfinance	65
4.1 Impact sur le milieu	69
4.1.1 Impact de stratification du milieu	69
4.1.2 Impacts sur la stratification géographique et sociale	69
4.2 Impacts socio économiques au niveau méso	70
4.3 Impact au niveau macro économique	72
4.4 Impacts sur les adhérents et leur ménage	74
4.4.1 Du rôle de financement des dépenses des ménages	77
4.4.2 Impacts économiques	79
4.4.3 Impact sur les conditions de vie des ménages des adhérents	84
4.5 Évaluations des impacts sur la pauvreté	96
4.5.1 Impact de la microfinance sur la pauvreté des conditions de vie des ménages des adhérents	97
4.5.2 Impact de la microfinance sur la pauvreté monétaire des adhérents et de leur ménage	101
Chapitre V Conclusions et Recommandations	107

5.1	Conclusions	107
5.2	Recommandations.....	109
	Références bibliographiques	111

Résumé

La stratégie de lutte contre la pauvreté au Mali fonde un grand espoir sur le secteur de la microfinance. Il s'agit, par la promotion de ce secteur, de donner aux pauvres, un plus grand accès aux ressources financières afin de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus et ou d'améliorer leur accès aux services sociaux de base. C'est à ce titre que le développement de la microfinance est inscrit parmi les actions prioritaires du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. C'est également à ce titre que le thème « microfinance et réduction de la pauvreté » choisi comme sujet du Rapport National sur le Développement Humain, édition 2008, est bien pertinent.

L'idée centrale de ce thème est l'évaluation des impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté, qu'il s'agisse d'impacts économiques ou sociaux. L'évaluation des impacts d'une politique ou d'un projet de façon générale et l'évaluation des impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté de façon spécifique, sont difficiles et les actions dans ce sens de par le monde sont plus ou moins avancées. Les difficultés tiennent principalement à la possibilité d'isoler les effets de la microfinance de ceux d'autres causes du milieu environnant, pour les évaluer. Pour la présente étude, ces effets sont isolés et étudiés par comparaison entre adhérents à différents niveaux d'immersion dans le système de la microfinance.

Une telle démarche ne peut aboutir sans une connaissance préalable des termes de l'étude, à savoir la pauvreté et la microfinance. Ceci nécessite de faire le point sur la pauvreté au Mali et sur la lutte menée pour en réduire l'incidence. Il faut également se donner une bonne compréhension du secteur de la microfinance, ce qui passe par une analyse de ses ressources et emplois et une description assez détaillée de ses adhérents au plan de leur socio économie et de leur attitude face à la microfinance.

L'objectif ultime de l'étude est donc l'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain Durable, édition 2008. En effet, la publication du RNDH consacre toujours la promotion du Développement humain durable sur la base d'une problématique actuelle au niveau du pays et des populations à la base. Le choix du thème de la présente édition s'est porté sur « microfinance et réduction de la pauvreté au Mali ». L'approche Développement Humain Durable place les individus et les communautés au cœur des projets de développement comme acteurs et bénéficiaires. Elle implique l'adhésion réelle et la participation effective des populations dans le processus du développement, seuls moyens de permettre d'en atteindre les objectifs en termes d'impacts positifs sur l'homme et l'environnement notamment à travers la réduction de la pauvreté. La microfinance quant à elle, est supposée apporter des revenus aux adhérents et aux IMF. Elle contribue à la création d'emploi, à l'amélioration des conditions de vie des membres et de la population.

La relation entre développement humain durable et microfinance tient à la capacité de cette dernière à améliorer durablement le niveau de vie des populations bénéficiaires, notamment des pauvres. En améliorant le niveau de revenu et les conditions de vie, elle contribue à l'amélioration du PIB, du niveau d'éducation à travers la scolarisation et l'alphabétisation et du niveau de santé. Ces principaux facteurs déterminent les dimensions de l'IDH dans un pays. Sur la base de l'évolution de l'IDH et de l'IPH-1, le Mali améliore progressivement son niveau de développement humain.

En tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté, la microfinance devrait contribuer à l'amélioration des indicateurs du développement humain durable et à l'atteinte des OMD. L'accès à des services financiers permet aux adhérents de jeter les bases nécessaires à la poursuite d'autres interventions essentielles. Par exemple, l'amélioration de l'accès aux soins de santé et du niveau d'éducation de manière durable n'est possible que si les ménages gagnent plus d'argent et contrôlent mieux les ressources financières. Les services de la microfinance contribuent donc à réduire la pauvreté et à atténuer ses effets de multiples manières concrètes.

Malgré son instabilité et sa volatilité, la croissance économique a été pro-pauvre au cours de la période 2001-2006. En perspectives cette croissance restera pro-pauvre dans les années à venir si la tendance d'une croissance moyenne de 3% voir 4% est maintenue et sur la base d'une réduction des inégalités.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), référence unique de la politique du Mali en

matière de lutte contre la pauvreté pour la période 2002-2006, a mené plusieurs actions de portée économique et sociale dont les actions de promotion de la microfinance. Le CSCRp qui succède au CSLP envisage de faire de même. A l'analyse des informations les plus récentes disponibles sur la pauvreté au Mali, il ressort qu'une majorité de maliens est pauvre. Cette pauvreté est deux fois plus fréquente et trois fois plus profonde et sévère en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle frappe davantage les ménages dont le chef est sans instruction. Les ménages dont le chef est un salarié du secteur public et ceux dont le chef est un employeur sont les moins touchés. Entre 2001 et 2006, la pauvreté a significativement baissé en termes de proportion de ménages touchés. La baisse est constatée surtout en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, la pauvreté a légèrement augmenté.

Cette évolution quelque peu mitigée de l'état de pauvreté de la population malienne s'est faite dans un contexte d'expansion du secteur de la microfinance. Avec ses centaines de milliers d'adhérents correspondants à près de 1,4 actif sur 10, ce secteur a totalisé en 2006 près de 10% des ressources financières du système financier national. De 2002 à 2006, l'encours des dépôts a presque doublé tandis celui des crédits a plus que doublé. Malgré cette formidable expansion, il subsiste des populations exclues du système. Une évaluation ad hoc de la couverture géographique¹ met en évidence l'existence de centaines de communes sans institution de microfinance. Même dans les zones couvertes, le profil particulier des adhérents montre qu'il existe une frange plus ou moins importante de la population qui n'a pas accès aux services de la microfinance.

Les adhérents ont en effet un profil assez particulier dans la mesure où ils sont plus instruits, plus urbains et moins jeunes que la moyenne de la population active potentielle. Il s'agit en majorité des hommes, ceci davantage en milieu rural qu'en milieu urbain. La plupart sont des chefs de ménage ou conjoint(e)s de chefs de ménage et par conséquent avec des responsabilités financières et sociales importantes. Ils sont adhérents en moyenne depuis plus de 4 ans, période au cours de laquelle, ils ont contracté 2 crédits en moyenne. Les montants des crédits obtenus sont utilisés, dans plus de deux tiers des cas, pour les activités économiques ; le reste étant affecté à d'autres dépenses du ménage. Ils sont néanmoins bons payeurs car près de 9 échéances sur 10 sont respectées à la date convenue. Ils sont assez satisfaits de leur adhésion à la caisse dans la mesure où une très grande majorité trouve que cette adhésion a changé leur condition de vie et que leur condition économique s'est améliorée.

Les impacts de la microfinance se manifestent sur l'adhérent lui-même et sur son ménage d'une part et sur son milieu environnant d'autre part. Les premiers sont des impacts économiques et les seconds des impacts sur les conditions de vie. Les impacts économiques au niveau de l'adhérent se manifestent comme l'amélioration substantielle de la performance économique : agriculture, commerce, transformation, etc. Cette amélioration est la résultante du crédit et de l'encadrement.

Les impacts économiques de la microfinance sur le milieu sont la création de richesse au niveau national. Cette création de richesse n'est autre que l'augmentation de la valeur ajoutée nationale suite aux activités économiques réalisées par les adhérents.

Les impacts sur les conditions de vie des ménages des adhérents sont nettement mis en évidence au niveau de l'accession à la propriété, au niveau des commodités et de l'équipement du logement ainsi qu'à celui des équipements individuels des membres du ménage. Ces impacts se manifestent également au niveau de l'accès à l'éducation des enfants du ménage de l'adhérent pour lesquels on observe une amélioration du taux de fréquentation de 10 points de pourcentage. Ces différents impacts induisent naturellement une réduction de l'état de pauvreté des adhérents.

La pauvreté des conditions de vie et la pauvreté monétaire des adhérents diminuent avec une plus grande immersion de l'adhérent dans le système de microfinance. Cette diminution s'exprime en termes d'incidence.

L'incidence de la pauvreté des conditions de vie des adhérents diminue de 10 à 30 points de pourcentage selon les statuts sociaux. L'incidence de la pauvreté monétaire diminue également avec l'immersion dans le système de microfinance. La baisse peut atteindre 13 à 27 points de pourcentage selon les modèles d'évaluation ; pour les adhérents de certains statuts sociaux (adhérents du milieu rural ou hommes et femmes non instruits du milieu urbain), cette baisse peut atteindre 30 points.

¹ En l'absence d'autres informations utilisables.

Ces analyses confortent l'idée que la microfinance contribue à réduire de façon significative la pauvreté au niveau de ses adhérents.

Les impacts de la microfinance sur le milieu de l'adhérent sont principalement de deux ordres : les impacts sociaux et les impacts économiques et financiers.

Au niveau social, la microfinance, en créant ou en participant à la création de milliers d'emplois permanents, contribue ainsi à la réduction de la pauvreté, au niveau local, dans ses zones d'implantation notamment.

Les impacts financiers sur le milieu se manifestent au niveau de la mobilisation de ressources financières et de la distribution capillaire de crédits. En 2006, le système financier décentralisé a mobilisé 7,8% des ressources et représenté 9,5% des emplois.

Il a été établi cependant que les zones de prédilection de la microfinance sont des zones relativement assez pourvues en infrastructures économiques et sociales. Le constat est en effet que 93,3% des zones d'implantation des points de service de la microfinance ont un centre de santé, 99,3% ont une école fondamentale, 55,3% une adduction d'eau, 91,8% ont un marché journalier ou hebdomadaire. Il a été également établi que la microfinance recrute ses adhérents parmi les plus aptes et les plus disposés à affronter les vicissitudes de la vie. Cet écrémage fait que les plus pauvres des pauvres sont exclus du bénéfice des services de la microfinance, soit parce qu'ils sont d'une catégorie sociale n'ayant pas accès à ces services, soit parce qu'ils sont simplement résidents d'une zone déshéritée.

Cet état de fait est une limite de la portée de la microfinance en matière de réduction de la pauvreté. Ce qui amène à recommander des actions spécifiques pour étendre et approfondir le domaine d'actions de la microfinance. Ces actions vont dans le sens de l'amélioration de la capacité d'entreprise des plus pauvres par la formation et la sensibilisation, et du renforcement des SFD pour une plus grande prise en charge des plus pauvres.

Par ailleurs, la microfinance, une fois pris comme outil de lutte contre la pauvreté parmi tant d'autres, doit faire l'objet de plein droit d'un suivi évaluation ; ceci demande la mise en place d'un système d'information approprié qui va au-delà du suivi financier et réglementaire.

Introduction

Les stratégies de lutte contre la pauvreté fondent un grand espoir sur la microfinance comme facteur de réduction de la pauvreté. L'hypothèse sous jacente est qu'en permettant l'accès des pauvres au financement, on leur donne la possibilité d'entreprendre des activités génératrices de revenus et d'accéder aux services sociaux de base, toutes choses concourant à réduire leur niveau de pauvreté.

Par le développement des activités génératrices de revenus et d'épargne, la stratégie de lutte contre la pauvreté à travers la microfinance, cherche à diminuer les risques et les incertitudes auxquels les populations les plus pauvres sont confrontées. C'est dans cette optique que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) assigne aux SFD un rôle déterminant pour la création d'activités génératrices de revenus et d'emploi par la promotion d'exploitations agricoles et de micro-entreprises. Il leur assigne le rôle tout particulier de faciliter l'accès des catégories les plus démunies à un service financier minimum de proximité, orienté vers leurs besoins de financement et de sécurisation des moyens d'existence.

Il n'existe pas de solution unique permettant de satisfaire tous ces besoins financiers des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Il semble cependant essentiel de leur offrir des produits financiers spécifiques, selon leur demande. Les institutions de microfinance doivent relever le défi de répondre à cette demande sans toutefois gager leur pérennité financière.

C'est partant de ces considérations que le Mali, à l'instar d'autres pays en développement, a adopté les institutions de microfinance comme un des outils stratégiques de réduction de la pauvreté.

Dès 1998, une stratégie nationale pour le développement du secteur de la microfinance a été adoptée. Les objectifs visés à travers cette stratégie étaient d'une part, l'amélioration de l'accès des populations les plus nécessiteuses aux services financiers de proximité et d'autre part, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs du secteur de la microfinance.

Pour atteindre ces objectifs, un premier plan d'actions 1999-2002 a été adopté et mis en œuvre. L'évaluation finale en 2003 de ce plan d'actions a conclu à la nécessité de la poursuite de la politique sectorielle de la microfinance au Mali dans le cadre d'un nouveau plan d'actions dont les axes stratégiques devraient s'inscrire essentiellement dans la consolidation et la restructuration de l'existant.

Dans ce cadre, le Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, à travers la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (CAS/SFD) avec l'appui financier du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF) a élaboré un nouveau plan d'actions 2005-2008 pour le développement du secteur de la microfinance. Ce plan d'actions, tout en restant dans le prolongement des tendances structurelles qui avaient marqué le premier plan, a des objectifs globaux de diffusion et de développement des SFD.

La microfinance, avec plus de 800 000 adhérents (CCS/SFD, 2006), a acquis une place déterminante dans la dynamique de développement économique et social du pays. Il lui reste néanmoins beaucoup de chemin pour que certains groupes parmi les plus vulnérables ou certaines régions ne restent pas à l'écart du système.

Au-delà de l'effet de la microfinance sur la capacité de financement des plus pauvres, on doit aussi et surtout se préoccuper de sa contribution effective à la réduction de la pauvreté. C'est de cela qu'il est réellement question en termes de finalité. Cette contribution supposée doit être évaluée de la façon la plus objective possible pour conforter et orienter l'engagement du pays dans la voie de la réduction de la pauvreté.

Le thème « microfinance et réduction de la pauvreté au Mali» choisi comme sujet du Rapport National sur le Développement Humain, édition 2008, est bien pertinent à cet égard. Pour traiter ce thème, il faut d'une part donner un éclairage sur la pauvreté au Mali, et d'autre part faire l'état des lieux de la microfinance. Il faut ensuite, à partir d'une démarche partagée, évaluer la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté. La première question qui se pose est de toute évidence celle de l'existence ou de la disponibilité de l'information.

Plusieurs publications nationales ont traité de la pauvreté au Mali. Qu'il s'agisse de son niveau ou de sa perception, les différentes enquêtes réalisées par la DNSI permettent d'en avoir une connaissance tant au niveau global qu'à un niveau différencié par genre et par milieu. Ces analyses ne se focalisent cependant pas sur les adhérents de la microfinance. D'où la nécessité d'en faire d'autres, complémentaires et plus adaptées au sujet ici traité.

Les rapports annuels de la CCS/SFD donnent une vue d'ensemble sur la nature et les activités des institutions de microfinance. Le caractère administratif de ces données ne permet pas d'aller en profondeur dans la caractérisation des adhérents de la microfinance au plan social, démographique et économique. Il y a de ce fait la nécessité de faire appel à d'autres sources permettant une caractérisation plus poussée des adhérents de la microfinance.

S'agissant de l'évaluation de la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté, il n'existe pas d'étude complète à caractère national permettant d'avoir un référentiel sur la question.

Il faut admettre que l'évaluation de cette contribution n'est pas chose aisée. L'accès au crédit à petite échelle ainsi que l'accès à une épargne facilitée peuvent avoir un effet profond sur les conditions de vie des pauvres. Certaines études montrent que non seulement les bénéficiaires des programmes de micro crédit voient augmenter leurs revenus et leur épargne, mais qu'on assiste aussi au niveau de leur ménage à une plus grande possibilité d'accès aux services de santé et d'éducation. Cela est jugé avoir un impact, sur l'estime personnelle, la valorisation de l'individu même pour les plus pauvres, lesquels seront dès lors plus confiants et sûrs d'eux pour s'investir dans la vie économique, sociale et politique du pays.

Parmi ces études, il faut citer celle du Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP)², qui a tenté de montrer que la microfinance, par le biais des services financiers durables qu'elle fournit aux pauvres, contribuerait à l'atteinte des OMD. L'accès aux services financiers décentralisés constituerait ainsi une base à partir de laquelle d'autres besoins sont satisfaits : santé, éducation, conseils de nutrition, autonomisation des femmes. D'autres travaux en Inde, au Pakistan, au Sénégal et à Madagascar se sont penchés sur la mesure de l'impact de la microfinance sur ses clients. On citera notamment l'« Analyse de la portée des SFD sénégalais³ » (référence à chercher) et « Analyser l'impact d'un projet de microfinance : l'exemple d'ADÉFI à Madagascar⁴ ».

L'objectif global de l'étude est d'évaluer l'impact de la microfinance sur la pauvreté en passant par une analyse détaillée des produits et des clients.

Pour ce faire, il faut passer en revue un certain nombre d'objectifs spécifiques. Il s'agit entre autres de :

- faire l'état des lieux de la microfinance au Mali de manière à dégager les principales caractéristiques des IMF (typologie, forces, faiblesses, environnement, etc.) ;
- faire un diagnostic du profil des clients (individus/groupes) de la microfinance à travers les données collectées selon les déterminants de la production de richesses, les besoins élémentaires et les autres aspects des conditions de vie ;
- faire une analyse détaillée des produits de la microfinance au Mali et son impact sur la pauvreté à travers les facteurs déterminants de la production de richesses (structure de la famille, éducation, revenu, endettement et autres actifs productifs). Il s'agit aussi de prendre en compte les besoins élémentaires (santé, alimentation, eau, habitat) et autres aspects des conditions de vie (sécurité alimentaire, situation sociale, environnement local tel que la distance par rapport à une route praticable, la distance jusqu'à une banque/transport public/services de santé/école) ;
- formuler des recommandations pertinentes permettant d'apporter des éléments de réponses aux éventuels dysfonctionnements et une meilleure adaptation des produits aux cibles que sont les pauvres.

2 CGAP (2003) : Is Microfinance an effective Strategy to reach the Millennium Development Goals ? Focus Note n°24 January 2003.

3 BCEAO, CGAP

4 Flore Gubert et François Roubaud, DIAL DT/2005-14

Il est attendu de cette étude un accroissement substantiel de l'état de connaissance du secteur de la microfinance au Mali à travers une véritable revue de la réflexion sur le sujet. Cette étude donnera aussi un bon éclairage sur les produits et le profil des bénéficiaires des institutions de microfinance au Mali. Enfin, elle permettra de savoir si la microfinance a eu des impacts sur l'état de pauvreté des populations cibles à savoir les populations pauvres. Spécifiquement, il est attendu :

- un état des lieux de la microfinance au Mali (Typologie des IMF et principales contraintes) ;
- un diagnostic du profil des clients de la microfinance ;
- une analyse détaillée des produits de la microfinance et son impact sur la pauvreté ;
- des recommandations de politiques en réponse aux éventuels dysfonctionnements des IMF et de leurs contraintes.

L'objectif ultime de l'étude est l'élaboration du Rapport National sur le Développement Durable (RNDH) portant sur le thème « Microfinance et réduction de la pauvreté au Mali ». La structure de ce rapport est donnée ci-après.

Dans le premier chapitre, on fera un rappel de la relation entre microfinance et développement humain durable. On y présentera également l'évolution des indicateurs du développement humain durable, l'évolution de la croissance économique ainsi que les caractéristiques de la pauvreté au Mali.

Le deuxième chapitre portera sur l'état des lieux de la microfinance au Mali : historique, plan d'actions national de la microfinance, cadre juridique et réglementaire, typologie des IMF, couverture géographique, évolution des dépôts et des crédits par typologie, qualité du portefeuille et viabilité des IMF.

Le troisième chapitre sera consacré au profil des adhérents à travers une analyse de leur typologie, leurs caractéristiques et de leur perception par rapport à la microfinance.

Le quatrième chapitre permettra d'évaluer les impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté en distinguant les impacts sur le milieu (création d'emplois, mobilisation de l'épargne locale, financement local des activités économiques), les impacts sur les adhérents et leurs ménages (pauvreté monétaire, pauvreté des conditions de vie) et pour ensuite faire une évaluation globale de l'impact de la microfinance sur la pauvreté.

Au terme de ces différentes analyses un cinquième et dernier chapitre sera consacré aux conclusions et recommandations visant à améliorer les impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au Mali.

Chapitre I

Microfinance et Développement Humain Durable

- 1.
2. Le développement humain fait référence à la réalisation du potentiel humain. Il s'agit surtout de ce que les individus peuvent faire et devenir (leurs capacités) et à leur liberté d'exercer de vrais choix dans leur vie. Cette idée repose sur ce qu'Amartya Sen appelle l'approche par les capacités «*capabilities*» et les accomplissements «*functionings*». Atteindre davantage d'accomplissements, mais avoir également les capacités ou la liberté sont nécessaires pour tout développement humain.
- 3.
4. Un élément fondamental dans les progrès du développement humain d'un pays est la capacité de mesurer et d'en suivre de près ses avancées. La collecte et l'analyse de données sur le développement humain permettent d'élaborer des politiques reposant sur des données fiables, en vue de réduire les formes d'exclusion sociale, politique et économique qui empêchent les populations de déployer tout leur potentiel.
- 5.
6. La microfinance fut fondée sur la croyance qu'elle peut être un outil puissant de lutte contre la pauvreté. La proclamation de l'année 2005 comme année internationale du micro crédit par les Nations-Unies a contribué à populariser cet outil. Elle ne cesse de se développer pour permettre aux exclus du système bancaire, d'accéder à des services financiers de proximité. Ainsi, des associations, des ONG, des mutuelles, des coopératives d'épargne et de crédit, des sociétés privées ont fleuri de partout en Afrique et dans le Monde, et particulièrement au Mali.
7. Le Mali s'efforce depuis des années d'améliorer son niveau de développement à travers la mise en œuvre de politiques économiques et sociales. Aujourd'hui, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) ou CSLP II qui fait suite à la mise en œuvre du CSLP I (2002-2006) est l'unique cadre de référence à partir duquel il mène son développement à moyen terme. Il fait partie des pays à niveau de développement humain faible, tel qu'il ressort des rapports sur le développement humain du PNUD⁵.
- 8.
9. L'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) est un exercice fort bien rodé au niveau de l'Observatoire. Dans la démarche d'élaboration du rapport, l'accent est mis en premier sur l'évolution du développement humain durable. Ainsi donc, ce premier chapitre introductif porte sur la partie non thématique du RNDH, édition 2008.
- 10.
11. Notion de microfinance
- 12.

« *Dans bien des pays, le microfinancement s'est révélé une arme efficace contre la misère et la faim. Il permet d'améliorer réellement le sort des gens, surtout de ceux qui en ont le plus besoin* ».⁶

La microfinance regroupe une diversité d'acteurs financiers également appelés Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)⁷. Ils mettent à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire, des services d'épargne et/ou de crédit. Elle consiste à créer et diffuser des services financiers de proximité en faveur des personnes qui n'ont pas accès aux services bancaires classiques, et ceux, principalement avec un objectif de renforcement du micro entrepreneuriat. Elle englobe un large éventail de services financiers tels que les dépôts, les emprunts/ crédits, les services de paiements, et depuis peu les transferts d'argent, l'offre d'assurance aux ménages pauvres et à bas revenus ainsi qu'à leurs micro entreprises.

13. En effet, la différence par rapport au crédit classique, est qu'elle est orientée vers les pauvres et les exclus du système bancaire classique. Elle invente des garanties et des méthodes qui les conviennent, et est à l'écoute de leurs besoins. Contrairement à ceux qu'on pourrait

⁵ Dans le rapport sur le développement humain 2007/2008, le Mali a été classé 173^{ème} sur 177 pays ; il a ainsi gagné une place par rapport à 2006.

⁶ Extrait du [message](#) du Secrétaire général, Kofi Annan, à l'occasion du lancement de l'Année internationale du microcrédit, le 18 novembre 2004.

⁷ Au Mali comme ailleurs en Afrique, les acteurs de la microfinance sont appelés SFD. Les termes SFD et IMF (Institution de Microfinance) sont généralement utilisés dans la littérature française.

penser, certains exclus du système bancaire sont dotés d'esprit d'entreprise, de capacité de jugement, et de capacité de remboursement meilleure ou comparable à celle des riches. La microfinance est un outil de développement parmi tant d'autres, mais surtout un outil de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des populations défavorisées. Elle vise à favoriser la création et le développement de petites activités économiques rentables par l'accès au financement extérieur et à la mobilisation de l'épargne. Elle s'adresse beaucoup plus à ceux qu'on a coutume d'appeler les pauvres économiquement actifs.

La plupart des spécialistes de part le monde considèrent que la microfinance s'est accélérée avec la Banque Grameen au Bangladesh fondée par le professeur Yunus, directeur de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Chittagong. En effet, les théories économiques qu'il enseignait lui paraissaient décalées par rapport à la réalité. Ce qui le poussa à la recherche de solutions concrètes aux problèmes quotidiens des pauvres. Au contact, une artisanne lui expliqua sa dépendance vis-à-vis de l'usurier pour acheter de la matière première. La majorité de son bénéfice allait à ce dernier et non à lui et à sa famille. Il décida, ainsi, de contacter les banques locales pour octroyer de petits crédits. Suite à leur refus, il décida de prêter sur ces propres fonds. A l'échéance, les femmes remboursaient leur dette. Commença ainsi, ce qui est devenu la banque Grameen.

14. La microfinance s'impose aujourd'hui dans le monde comme étant l'un des outils les plus prometteurs et rentables de la lutte contre la pauvreté. Des preuves claires démontrent que la microfinance peut bénéficier aux plus pauvres. De nombreuses personnes parmi les plus pauvres recherchent activement les meilleurs moyens d'emprunter, d'épargner et d'acheter une assurance. Ces personnes ne seraient certes pas toutes des clients sûrs, mais les opérateurs de la microfinance ont démontré qu'il était possible de servir un grand nombre de personnes parmi les plus pauvres.
15. L'objectif de l'année 2005, année internationale du microcrédit était de mettre en place des secteurs financiers participatifs pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La réalisation de l'objectif de la Campagne du Sommet du Micro crédit, qui était d'offrir à 100 millions de familles parmi les plus pauvres du monde des crédits pour soutenir l'entrepreneuriat individuel et d'autres services financiers et commerciaux, offre une contribution significative aux OMD.

16. Concept de Développement Humain Durable

«La richesse n'est pas le bien suprême que nous cherchons. Car elle est simplement utile et a une autre fin qu'elle-même ». Cette « autre fin », pour l'individu, c'est l'opportunité de réaliser son potentiel en tant qu'être humain. La véritable opportunité consiste à disposer de véritables choix – de ceux qu'autorisent un revenu suffisant, l'éducation, la bonne santé et le fait de vivre dans un pays non gouverné par la tyrannie »⁸.

Le PNUD décrit le développement humain comme « un processus visant à élargir les possibilités offertes aux individus de pouvoir mener une vie qui leur semble digne de l'être. En principe, ces possibilités peuvent être infinies et évoluer au cours du temps. Cependant, quel que soit le niveau de développement, les trois principales, du point de vue des personnes, sont de mener une vie longue et saine, d'acquérir des connaissances et d'avoir accès aux ressources nécessaires pour disposer d'un niveau de vie décent. En l'absence de ces possibilités fondamentales, un grand nombre d'autres opportunités restent inaccessibles. Pour autant le développement humain ne s'arrête pas là. D'autres potentialités, auxquelles les individus attachent une grande valeur, vont des libertés politiques, économiques et sociales à la possibilité d'exprimer sa créativité ou sa productivité, en passant par la dignité personnelle et le respect des droits de l'homme » (PNUD, 1990 et 1995).

J.GUSTAVE SPETH, ancien administrateur du PNUD définit le DHD comme : « un développement qui n'engendre pas seulement la croissance, mais qui distribue de façon équitable ses bénéfices, qui renouvelle l'environnement plutôt qu'il ne le détruit, qui responsabilise les gens plutôt qu'il ne les

⁸ RMDH 2006

exclut. Le Développement Humain Durable, donne la priorité aux pauvres en élargissant leurs choix et opportunités, en leur permettant de participer aux décisions qui les affectent » [RNDH, 2005].

L'approche Développement Humain Durable place, par conséquent, les individus et les communautés au cœur des projets de développement comme acteurs et bénéficiaires. Elle implique l'adhésion réelle et la participation effective des populations dans le processus du développement, seuls moyens de permettre d'en atteindre les objectifs en termes d'impacts positifs sur l'homme et l'environnement notamment à travers la réduction de la pauvreté. Différents indicateurs du Développement humain

Le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies utilisent différents indicateurs pour mesurer le niveau du développement humain dans un pays donné. Dans ce paragraphe, l'accent est mis sur deux indicateurs essentiels pour la mesure du développement humain : l'IDH et l'IPH.

1.1.1 Indicateur du Développement Humain

L'indice du développement humain (IDH) mesure le niveau moyen d'un pays en termes de potentialités humaines (PNUD, 1995). Il indique ainsi dans quelle mesure les habitants du pays considéré mènent une vie longue et saine, ont accès à l'éducation et à la culture et jouissent d'un niveau de vie décent. Il porte sur la situation moyenne de l'ensemble des habitants d'un pays.

L'IDH synthétise l'idée selon laquelle le développement d'un pays se résume à la longévité (espérance de vie à la naissance), à un bon niveau d'éducation (mesuré par le taux d'alphanétisation et le taux brut de scolarisation combiné) et disposer d'un bon niveau de vie (mesuré par le PIB par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat).

L'IDH est un nombre sans unité compris entre 0 et 1. Plus il se rapproche de 1, plus le niveau de développement du pays est élevé⁹.

Toutefois, même s'il est sans doute un meilleur indicateur du niveau de développement d'un pays que le P.I.B. par habitant, il n'est cependant pas exempt de faiblesses, en particulier parce qu'il inclut celui-ci. A l'évidence, on sait d'une part que la mesure du P.I.B. pose de nombreux problèmes. D'autre part, il est important, sans doute de prendre en compte davantage de critères qualitatifs, en particulier les inégalités.

a) Source des données servant au calcul de l'IDH au niveau mondial

Au niveau du PNUD, les données utilisées par la Division chargée du calcul de l'IDH proviennent des autres structures du système des Nations Unies, à savoir :

- i) l'espérance de vie à la naissance est fournie par la division population du PNUD ;
- ii) les taux d'alphanétisation et de scolarisation sont fournis par le bureau de l'UNESCO basé à Montréal au Canada ;
- iii) le Produit Intérieur Brut en PPA (\$ US) est fourni par la Banque Mondiale.

Ces données sont compilées au niveau de la Division chargée du calcul de l'IDH, qui utilise dans un souci d'harmonisation et de comparaison, les informations disponibles et fiables pour tous les pays.

b) Harmonisation des données et comparabilité

En général, il existe des difficultés liées à la qualité et à la disponibilité des données produites par différents pays, notamment africains au moment du calcul de l'IDH au niveau mondial. Ainsi, pour des besoins d'harmonisation et de comparaison, la Division chargée du calcul de l'IDH fait recours à des

⁹La pondération de l'indice d'éducation est de 2/3 pour le taux d'alphanétisation et de 1/3 pour le taux de scolarisation. L'IDH tel que calculé par le PNUD chaque année sert à classer les pays par ordre décroissant de niveau de développement.

méthodes d'estimations indirectes pour la détermination du niveau de mortalité servant au calcul de l'espérance de vie pour tous les pays.

Pour le calcul de l'espérance de vie, l'analyse de la mortalité issue des sources disponibles faisait ressortir une tendance générale de sous-estimation du niveau de mortalité. L'indicateur le plus fiable qui est utilisé pour l'ensemble des pays est le **quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans (mortalité infanto-juvénile) issue des EDS**. C'est donc cet indicateur qui a été utilisé pour chaque pays à partir de modèles types de tables de mortalité.

Les taux d'alphabétisation posent, tout comme l'espérance de vie, le problème de la disponibilité et de la qualité. En effet, les données de l'éducation utilisées pour le calcul de l'IDH proviennent du Ministère de l'Education Nationale du Mali à travers la Commission Nationale de l'UNESCO. L'indisponibilité des données pour certains niveaux d'enseignements fait que l'UNESCO procède à des estimations pour les intégrer dans le calcul des effectifs inscrits.

Les classements sont faits dans le RDH à partir de l'IDH. Ils soulèvent des discussions, voire des controverses ou des désapprobations de la part des pays. Même si l'IDH synthétise le niveau moyen de développement humain atteint par un pays, il ne peut refléter à priori tous les efforts des autorités politiques en la matière. A cet effet, deux constats peuvent être dégagés, à savoir :

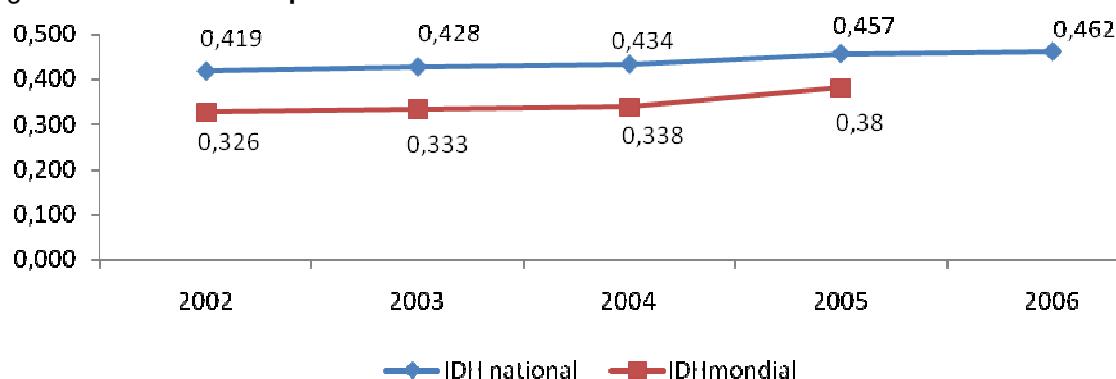
- la périodicité de la publication du RDH même si elle est annuelle, seules les données de l'année N-2 (par exemple données de 2004 pour l'IDH de 2006) sont prises en compte.
- le classement ne remet pas en cause les efforts du pays en matière de développement économique et social particulièrement dans les dimensions concernées par l'IDH.

Il faut préciser que quelle que soit la disponibilité d'informations sur l'espérance de vie dans un pays, la méthode d'estimation à partir de la mortalité infanto-juvénile issue des Enquêtes démographique de Santé (EDS) sera toujours utilisée par le RDH puisque seule comparable pour tous les pays. L'emprise du pays, ne porte que, sur l'alphabétisation, la scolarisation et le PIB. Ce dernier exprimé en PPA dépend des PPA calculés par la Banque Mondiale à un moment donné. Le Programme de Comparaison Internationale (PCI) est en cours et va bientôt donner le PIB en PPA au niveau national.

Evolution comparée de l'IDH national et de l'IDH mondial

L'IDH calculé à partir des données nationales diffère sensiblement de l'IDH calculé à partir des données comparables au niveau mondial.

Figure 1 : Evolution comparée de l'IDH national et de l'IDH mondial



Source : Auteur

La figure ci-dessus montre l'évolution comparée des deux IDH (national et mondial). On observe que les deux indicateurs suivent la même tendance sur la période ici considérée : l'IDH national est passé de 0,419 en 2002 à 0,457 en 2005, par contre l'IDH mondial est passé de 0,326 à 0,380. Les données utilisées pour le calcul de l'IDH national ne tiennent pas compte de la comparabilité comme dans le cas de l'IDH mondial. De façon spécifique, l'espérance de vie pour le calcul de l'IDH mondial est issue des EDS, par contre pour l'IDH national ce sont les projections de la DNSI à partir du RGPH 1998 qui sont utilisées.

Tableau 1 : Indices du développement humain au niveau national et mondial

INDICES	UNITES	2002	2003	2004	2005	2006
Taux brut de scolarisation premier cycle fondamental	Pourcentage	64,4	67	70,5	74	75
Taux brut de scolarisation second cycle fondamental	Pourcentage	24,3	27,7	30	38	42,5
Taux brut de scolarisation secondaire	Pourcentage	10,1	13,1	13,3	13,7	14,5
Taux brut de scolarisation supérieur	Pourcentage	2,4	2,4	2,7	2,9	3,3
Taux brut combine d'éducation	Pourcentage	33,5	36,6	38,8	41,0	43,1
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	Pourcentage	22,9	24	25,2	26	26,2
Esperance de vie à la naissance	Année	62,5	62,5	62,5	65,3	65,3
PIB EN PARITE DE POUVOIR D'ACHAT (PIB en PPA)	Dollar Courant	900	957	974	1033	
Indice d'espérance de vie (iv)	Unité	0,625	0,625	0,625	0,672	0,672
Indice de niveau d'instruction (ie)	Unité	0,264	0,282	0,297	0,310	0,318
Indice de PIB (ir)	Unité	0,367	0,377	0,380	0,390	
Indice de développement humain (IDH) national		0,419	0,428	0,434	0,457	0,462
Indice du développement humain (IDH) mondial		0,326	0,333	0,338	0,38	

Source : SSN, calculs ODHD, RMDH 2007/2008

1.1.2 Indice de Pauvreté humaine

La pauvreté humaine est perçue comme une détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village ou de la communauté d'appartenance. L'exclusion liée à l'absence de droits sociaux est perçue dans certains pays, comme la forme de pauvreté la plus dure. Les relations sociales priment sur la possession de biens, et la cohésion sociale résulte de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits individuels et d'obligations sociales.

Le PNUD publie périodiquement depuis 1997, dans ses Rapports sur le développement humain l'IPH de chaque pays. Il propose deux calculs différents de cet indicateur, l'un reflète les formes de pauvreté dans les pays pauvres (IPH-1) et l'autre dans les pays de l'OCDE (IPH-2).

L'IPH-1 est composé de cinq variables relevant de trois domaines différents (PNUD, 1997) : la santé, l'instruction, et les conditions de vie. Les déficiences en termes de santé sont évaluées par la probabilité de décéder avant l'âge de 40 ans. Celles en termes d'instruction sont mesurées par le pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans frappée par l'analphabétisme. Enfin, les déficiences en termes de conditions de vie sont évaluées par le calcul d'un sous-indicateur synthétique intégrant trois facteurs représentant trois dimensions de la pauvreté :

- l'accès à l'eau potable, évalué par le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une source d'eau considérée comme potable ;
- l'accès aux soins de santé, évalué par le pourcentage de la population n'ayant pas accès aux services de santé de base ;
- la qualité de l'alimentation des enfants évaluée par le pourcentage d'enfants mal nourris.

Du point de vue méthodologique l'Indice de Pauvreté Humaine, tel que défini par le PNUD, accorde théoriquement la même pondération aux trois dimensions de la pauvreté retenues¹⁰. Cependant, la pauvreté humaine va bien au-delà de sa mesure, car il est extrêmement difficile de quantifier à partir

¹⁰ Le calcul de l'IPH - 1 est plus direct que celui de l'IDH. En effet, les critères utilisés pour mesurer ces carences sont déjà normalisés entre 0 et 100 (puisque'ils se présentent sous la forme de pourcentages). Il n'est donc pas nécessaire de passer par des indices dimensionnels, comme dans le cas de l'IDH.

d'un indicateur unique tous les aspects du phénomène. Par exemple, il est pratiquement impossible de mesurer et de quantifier l'absence de liberté politique, de sécurité personnelle ou de libre participation à la vie communautaire, ou encore, les conséquences de la détérioration de l'environnement.

Dans le rapport Mondial sur le développement humain 2007/2008, l'IPH-1 est évalué à 56,4% pour le Mali. Celui-ci occupe la 107^{ème} place selon l'IPH-1. En effet, par rapport à son niveau de 2001 (58,18%), l'IPH-1 a sensiblement baissé. Cette baisse est liée aux résultats dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base, notamment l'accès à l'eau qui s'est beaucoup amélioré.

1.1.3 Indices de développement humain et Microfinance

- 17.
18. Tel que calculé actuellement, l'IDH ne tient pas compte spécifiquement du développement du secteur financier, voire de la Microfinance. Toutefois, il existe une relation entre IDH et microfinance. Elle tient à la capacité de cette dernière à améliorer durablement le niveau de vie des populations bénéficiaires, notamment des pauvres.
- 19.
20. Le développement humain durable place l'être humain au centre du processus de développement d'un pays. Il consiste à permettre aux hommes et aux femmes à mener une vie meilleure en réalisant leurs potentialités. La microfinance quant à elle, est supposée apporter des revenus aux adhérents et aux IMF. Elle contribue à la création d'emploi et à l'amélioration des conditions de vie de la population.
- 21.
22. En améliorant le niveau de revenu et les conditions de vie, elle contribue à l'amélioration du PIB, du niveau d'éducation à travers la scolarisation, l'alphabétisation et du niveau de santé. Ces principaux facteurs déterminent les dimensions de l'IDH dans un pays. Mais la question fondamentale reste à savoir quelle est la part de l'IDH qui peut être attribuée à la microfinance ; autrement dit, la contribution de la microfinance à l'IDH.

L'impact de la microfinance sur le développement humain peut se résumer aux questions suivantes :

- le service financier est-il accessible aux différentes catégories de population ?
- le service financier permet-il de renforcer les capacités économiques, financières, sociales, humaines ?
- l'équité du service financier : ces caractéristiques sont-elles équitablement partagées par les différentes catégories de population ?

Vue sous l'angle de la pauvreté humaine, la microfinance permet aux pauvres de protéger, de diversifier et d'accroître leurs sources de revenus, autant de moyens essentiels pour pouvoir sortir du cycle de la pauvreté et de la faim. La possibilité d'emprunter une petite somme d'argent pour tirer parti d'opportunités commerciales, payer les frais de scolarité ou pallier un manque de liquidités peut permettre de franchir la première étape pour rompre le cycle de la pauvreté. De la même façon, les ménages pauvres auront recours à des comptes d'épargne sûrs et faciles à utiliser afin d'accumuler suffisamment de liquidités pour acquérir des biens et services. De ce fait, elle contribue à l'amélioration de la pauvreté humaine.

L'analyse de l'impact des services financiers rencontre par ailleurs les problèmes classiques de l'attribution ; à savoir, dans quelle mesure une évolution au niveau d'une unité économique est-elle attribuable à un facteur donné dans un contexte où interfèrent différents facteurs ? Par exemple, l'amélioration de revenu observée est-elle le fait de l'accès au crédit ou de l'ouverture d'une nouvelle route, ou de l'acquisition de compétences nouvelles par le producteur ? Elle se heurte aussi au problème spécifique de la fongibilité de l'argent et du crédit. Mais une question fondamentale est de savoir comment la microfinance contribue au financement du développement.

L'un des référentiels de la microfinance est celui de la réduction de la pauvreté. Inclure les exclus du système bancaire classique, ou donner accès aux services financiers aux habitants des zones rurales isolées, est une préoccupation de développement du secteur. Mais c'est clairement le référentiel de la lutte contre la pauvreté qui domine actuellement. Il est appuyé par les grands bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, le PNUD ou l'Union européenne.

La lutte contre la pauvreté forge les deux grandes questions qui, à quelques variantes près, structurent les recherches autour du thème des résultats des IMF :

- les IMF atteignent-elles les pauvres (ou les plus pauvres) ?
- les actions des IMF contribuent-elles à faire sortir les pauvres de la pauvreté ?

23.

24. En général, les programmes de microfinance ont toujours revendiqué l'objectif d'avoir un impact sur leurs clients et sur le développement, notamment sur la réduction de la pauvreté ; le renforcement de la position sociale de la femme ou des populations défavorisées ; l'encouragement à la création d'entreprise ; le soutien à la croissance et à la diversification d'entreprises existantes. A travers ces objectifs, les programmes de microfinance ont suscité d'importantes attentes et drainé des financements publics et privés. Il apparaît donc nécessaire de mesurer leur contribution au développement économique et social.

25.

26. Microfinance et Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les préoccupations du DHD ont été largement exprimées lors des grands sommets mondiaux thématiques qui se sont tenus depuis le début des années 1990. Elles furent solennellement reprises dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés par la communauté internationale au siège des Nations Unies en 2000. Huit objectifs ont été au total retenus : (i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer une éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer la durabilité des ressources environnementales ; (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Ces objectifs sont assortis d'indicateurs chiffrés à l'horizon 2015 et font l'objet d'un suivi. Ils placent la microfinance au centre de la lutte contre la pauvreté à travers la création d'activités génératrices de revenus.

Le premier objectif du millénaire pour le développement (OMD 1) vise la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et la faim. La microfinance en favorisant la réduction de la pauvreté peut donc contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les six autres objectifs qui suivent, font directement référence aux conditions de vie auxquelles la microfinance peut aussi contribuer à améliorer. Ainsi, on remarque qu'il existe une relation entre microfinance et Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pour sensibiliser davantage le public et obtenir un soutien à l'échelle mondiale, en particulier des institutions financières, les Nations Unies ont proclamé 2005 l'Année internationale du microcrédit (AIM), dont l'objectif est d'éradiquer la pauvreté, d'encourager les partenariats entre les institutions financières afin de fournir des services adéquats aux plus démunis et d'évaluer le rôle de la microfinance dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD). En l'occurrence, au cours de l'année, des conférences et des rassemblements ont été également organisés dans le monde afin de promouvoir le concept, mobiliser les investisseurs et obtenir le soutien des établissements financiers qui n'ont pas exploité les immenses possibilités offertes par la microfinance.

Le microcrédit et la microfinance constituent un potentiel énorme pour éradiquer la pauvreté en aidant les pauvres à améliorer leurs conditions de vie. Les institutions ou banques de microcrédit, qui aident les plus démunis, partent du principe que les pauvres doivent, eux aussi, pouvoir accéder au crédit afin d'exercer des activités leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Le microcrédit contribue à la croissance du secteur agricole en multipliant les possibilités commerciales et en lui donnant les moyens de passer progressivement de la production de cultures de subsistance à la production de cultures de rente. L'accès au crédit permet également aux populations de choisir diverses options, telles que créer une entreprise, inscrire les enfants à l'école ou accéder au système de soins de santé, y compris les divers services qui contribuent à la qualité de la vie. Un avantage avéré du microcrédit est qu'il est susceptible de réduire le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. En se lançant dans des activités commerciales, les entrepreneurs peuvent investir, ce qui leur permet d'agrandir et de stabiliser leurs entreprises ou même d'entreprendre des activités plus productives, de sortir ainsi de la pauvreté. De plus, le chômage diminue et la capacité de travail augmente alors que le nombre d'emploi progresse, ce qui contribue à la croissance économique du pays.

Pour éliminer l'extrême pauvreté, aucune intervention ne peut à elle seule suffire à le faire d'ici à 2015. En effet, comme tout le monde, les pauvres ont besoin d'un emploi, d'instruction et de soins de santé. Certains d'entre eux ont besoin de bénéficier de transferts de revenus ou de secours immédiats pour survivre¹¹.

27. L'accès à des services financiers leur permet de jeter les bases nécessaires à la poursuite d'autres interventions essentielles. Ainsi, l'amélioration des soins de santé et de l'éducation de manière durable n'est possible que si les ménages gagnent plus d'argent et contrôlent mieux les ressources financières. Les services financiers contribuent donc à réduire la pauvreté et à atténuer ses effets de multiples manières concrètes. Aussi, au fur et à mesure que les programmes améliorent leur viabilité financière, ils peuvent servir des clients bien au-delà de ce que leur permettraient les rares ressources que peuvent leur procurer les bailleurs de fonds¹².
28. Évolution de la croissance économique
- 29.
30. L'économie malienne, faut-il le rappeler, est essentiellement agropastorale et reste tributaire des aléas climatiques. En effet, le climat est un facteur structurel limitant les performances de la croissance de l'économie. La majeure partie de la population se situe en milieu rural, zone où se concentre la majorité des pauvres. Une amélioration des précipitations climatiques entraîne, à bien des égards, une augmentation de la production agricole, et donc de la croissance.
- 31.
32. La croissance est aussi instable que les résultats du secteur primaire. Aussi, elle reste très vulnérable aux chocs exogènes (crise ivoirienne, hausse des prix du pétrole, chute des prix du coton, hausse des prix des importations de denrées alimentaires).
33. Le taux de croissance réel a atteint son niveau le plus élevé en 2001 avec 11,9%. A partir de cette année, il est passé de 4,3% en 2002 à 7,1% en 2003. Il est lié à la contribution du secteur agricole, même si le secteur tertiaire a été plus dominant en part dans le PIB. En 2004, la croissance a encore chuté, passant à 2,3%. Avec une hausse en 2005 (6,1%), la

¹¹ Une documentation détaillée sur la microfinance et la réduction de la pauvreté a été préparée par Jonathan Morduch et Barbara Haley en Novembre 2001.

¹² Pour plus de détails sur des études ayant démontré que la microfinance est une stratégie efficace pour atteindre les OMD, voir, Littlefield, Morduch et Hashmi (2003), *Note Focus N°24* du CGAP

croissance économique ne fait que chuter depuis cette date. En 2007, le taux de croissance enregistré a été de 3,2% contre 5,3% en 2006 (voir tableau 2). Cette contre performance est toujours imputable aux résultats du secteur agricole, secteur dont la production a sensiblement baissé, en particulier à cause de la baisse de la production de coton.

Tableau 2 : Taux de croissance et contribution des secteurs	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance du PIB (%)	2,3	6,1	5,3	3,2
PIB secteur primaire (prix constant)				
Croissance (%)	-4,1	6,6	4,3	2,5
Contribution à la croissance (%)	-1,5	2,3	1,5	1,9
Part dans le PIB (%)	34,2	34,3	34	33,8
PIB secteur secondaire (prix constant)				
Croissance (%)	2,7	8,2	8,3	-3,0
Contribution à la croissance (%)	0,6	1,7	1,8	0,3
Part dans le PIB (%)	21,3	21,7	22,3	21
PIB secteur tertiaire (prix constant)				
Croissance (%)	7,1	4,6	9,4	5,4
Contribution à la croissance (%)	2,4	1,6	3,3	1,9
Part dans le PIB (%)	35,7	35,1	36,5	37,3

Source : Comptes économiques révisés, DNSI 2008

Il faut noter que les résultats de croissance de 2007 et les prévisions de 2008 sont inférieurs à ceux prévus dans le CSCRP. Ainsi, la mise en œuvre du plan d'actions d'accélération de la croissance devrait permettre d'atteindre l'objectif de 7% l'an sur la période 2007-2011. Quels que soient les résultats de la mise en œuvre de ce plan d'actions, la stabilité et la durabilité de la croissance sont des conditions nécessaires à un développement humain durable.

Pour y arriver, faudra-t-il mettre l'accent sur l'investissement, le développement d'un secteur spécifique tel que celui de la microfinance, l'allocation efficiente des ressources publiques ou mettre l'accent sur la gouvernance publique ? Cette question trouve sans nul doute réponse dans la formulation des politiques économiques. De ce fait, la mise en œuvre du CSCRP pourra bien apporter une réponse à un tel questionnement.

Par ailleurs, la croissance économique a été faiblement pro-pauvre au cours de la période 2001-2006. En effet, les simulations effectuées (Rapport ELIM 2006, Volume 2) suggèrent que la pauvreté monétaire devrait continuer à baisser dans le futur. Même avec un faible taux de croissance de 3% par tête enregistré au cours des 5 dernières années, si cette tendance se poursuit, le taux de pauvreté monétaire devrait se situer aux alentours de 37% en 2015. Mais ces projections ignorent l'effet de nombreux facteurs évoqués plus haut sur la pauvreté, notamment des inégalités. Dans le cas d'un taux de croissance per capita de 4% par en moyenne, l'objectif, qui est de réduire la pauvreté de moitié, serait atteint car l'incidence de la pauvreté monétaire se situerait autour de 30% en l'absence d'aggravation des inégalités.

34. Évolution de la pauvreté au Mali

35.

Parmi toutes les politiques possibles en matière de lutte contre la pauvreté, un bon gouvernement se doit de choisir celle qui donne les meilleurs résultats, c'est-à-dire celle qui réduit le plus la pauvreté. Cependant, ce choix est loin d'être facile. Ceci tient en particulier au fait qu'il est très difficile de mesurer la pauvreté d'une société de façon adéquate et en conséquence de déterminer quelles politiques induisent une réduction plus importante de celle-ci.

Pour sortir leurs citoyens de cet état, beaucoup de pays en développement ont déclaré leur volonté de lutter contre le fléau à travers des documents de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP). Celui en cours au Mali s'intitule CSLP II ou Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) pour la période 2007-2011. Les approches utilisées pour en mesurer les effets sont généralement restrictives : pauvreté monétaire, pauvreté des conditions de vie, pauvreté des potentialités, pauvreté subjective.

Depuis l'adoption par le Gouvernement du Mali en 2002 du CSLP I, ce sont surtout les résultats de pauvreté de conditions de vie (ou de masse) et de pauvreté monétaire qui ont été plus utilisés. La pauvreté a connu une relative baisse depuis la mise en œuvre de ce cadre sur la période 2002-2006. Mais, elle reste essentiellement rurale quel que soit le type de pauvreté abordé (pauvreté monétaire, pauvreté des conditions de vie).

A bien des égards, la pauvreté peut être considérée comme une vraie maladie sociale et c'est la raison pour laquelle tous les gouvernements des pays qui connaissent ce mal de façon endémique, ont mis en œuvre des politiques de lutte pour en réduire l'incidence.

1.1.4 Pauvreté monétaire

La mesure de la pauvreté au Mali est faite suivant l'optique monétaire bien que les toutes dernières études fassent cas de l'évaluation de la pauvreté subjective. La pauvreté monétaire est mesurée sur la base des dépenses de consommation des ménages comprenant principalement les dépenses d'alimentation, d'habillement, de logement, de santé, d'éducation et de transport. On définit un seuil de pauvreté monétaire, sur la base de la valeur monétaire d'un « panier de référence de la ménagère » constitué de biens et services courants. Le seuil de pauvreté ainsi déterminé est égal à 157.920 FCFA par an et par personne pour 2006 ; il était de 144.022 FCFA en 2001.

Sur la base de ce seuil, il a été établi à l'aide des données de l'ELIM collectées en 2006 auprès de 4494 ménages, que l'incidence de la pauvreté était de 47,4%¹³. C'est dire concrètement que sur les 12,32 millions de maliens en 2006, 5,84 millions avaient une dépense annuelle moyenne inférieure à 157.920 FCFA, soit de façon plus évocatrice une dépense mensuelle moyenne inférieure à 13 160 FCFA.

Cette pauvreté est quelque peu profonde : en moyenne, le niveau de consommation des pauvres est de 16,7% inférieur au seuil de pauvreté. Elle est relativement sévère avec un indice de sévérité de 8%. Entre 2001 et 2006, la pauvreté a régressé sur ces principaux aspects.

- L'incidence a diminué de 8,2 points en passant de 55,6% à 47,4% ceci malgré l'augmentation de 150.000 du nombre de pauvres : 5,69 millions en 2001 contre 5,84 millions en 2006. En fait, la population totale a augmenté plus vite que la population des pauvres.
- La profondeur a diminué de 21,2% à 16,7% (-4,5 points) entre les deux périodes. Ceci signifie concrètement que des pauvres sans toutefois sortir de la pauvreté, ont vu leur situation monétaire s'améliorer.
- De même la sévérité a diminué de 2,7 points, passant de 10,7% en 2001 à 8,0% en 2006.

L'analyse par milieu (urbain, rural) et par groupes socioéconomiques de cette situation révèle des disparités préoccupantes et très instructives.

1.1.4.1 Pauvreté *monétaire* par milieu

L'incidence de la pauvreté monétaire est plus de deux fois supérieure en milieu rural qu'en milieu urbain : 24,1% en milieu urbain contre 66,8% en milieu rural en 2001 ; 25,5% en milieu urbain contre 57,6% en milieu rural en 2006.

Contrairement au milieu urbain où la situation semble stationnaire voire s'aggraver, il est réconfortant de constater que la pauvreté en milieu rural baisse aussi bien en incidence, en profondeur qu'en sévérité. Entre 2001 et 2006, son incidence a baissé de 9,2 points tandis que sa profondeur a diminué de 5,6 points en passant de 26,4% à 20,8% (Voir tableau 3).

Tableau 3 : Indices de pauvreté monétaire par milieu en 2001 et 2006

Milieu	Incidence (%)		Profondeur (%)		Sévérité (%)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
Urbain	24,1	25,5	6,6	7,8	2,6	3,3
Rural	66,8	57,6	26,4	20,8	13,6	10,2

Source : Cellule CSLP, DNSI, ODHD (2007)

¹³ CT CSLP, DNSI, ODHD/LCP (2007), «Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006), Réalisé avec la Banque Mondiale et l'apport du Partenariat Belge pour la Réduction de la Pauvreté, Volume 2, Septembre

1.1.4.2 Pauvreté monétaire par groupes socioéconomiques

Les ménages dont le chef est une femme se différencient nettement de ceux dont le chef est un homme ; ceci aussi bien en incidence qu'en profondeur. L'incidence de la pauvreté est beaucoup moindre chez les premiers ménages que chez les seconds : 33,8% en 2001 pour les premiers contre 57,0% ramenés respectivement à 28,1% et 48,7% en 2006 (voir tableau 4). Par ailleurs, la baisse ainsi constatée est plus prononcée pour les ménages dont le chef est une femme que pour ceux dont le chef est un homme : 16,9% de baisse contre 14,7%.

La situation s'est dégradée pour les salariés du public, même si ces derniers ont l'incidence la plus faible, et pour les autres employés. Il y a une relative persistance de l'incidence pour les sans emplois. La situation s'est relativement améliorée pour les employeurs et les indépendants (agricoles et non agricoles).

En déterminant les indices de pauvreté par niveau d'instruction du chef de ménage, il apparaît, au-delà du constat évident de la corrélation entre niveau de pauvreté et niveau d'instruction, que la situation s'est améliorée entre 2001 et 2006 pour les ménages dont le chef est non instruit. Mieux, la dégradation constatée pour le milieu urbain pourrait en fin de compte s'expliquer par la dégradation de la situation des ménages de salariés tant de la fonction publique que du privé de faible niveau d'instruction. L'incidence de la pauvreté est passée entre 2001 et 2006 de 7,1% à 12,2% pour ceux du public et de 26% à 29,5% pour ceux du secteur privé.

Tableau 4 : Indicateurs de pauvreté en 2001 et 2006 par catégorie sociale du chef de ménage

		Incidence (%)		Profondeur (%)		Sévérité (%)	
		2001	2006	2001	2006	2001	2006
Sexe du chef de ménage	Homme	57,0	48,7	21,9	17,1	11,1	8,3
	Femme	33,8	28,1	10,5	9,0	5,0	4,0
Groupe socio-économique du chef de ménage	Salarié Public	7,1	12,2	3,8	3,4	1,9	1,4
	Salarié Privé	26,0	29,5	5,9	9,1	2,0	3,4
	Employeur	17,0	16,1	4,4	5,0	1,6	2,1
	Indépendant agricole	70,1	59,32		21,1		10,2
	Indépendant non agricole	27,8	22,7		6,4		2,8
	Autres employés	61,7	707,2		27,3		12,7
Niveau de scolarisation du chef de ménage	Sans emploi	48,4	49,4	12,6	19,0	4,2	9,6
	non instruit		53,0		18,9		9,2
	Fondamental 1		42,5		14,1		6,5
	Fondamental 2		23,4		6,5		2,6
	secondaire		9,7		1,8		0,5
	supérieur		8,8		3,9		1,8

Source : DNSI, Cellule CSLP, ODHD (2007) : ELIM 2006 volume 2 « Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006) », septembre

1.1.5 Pauvreté des conditions de vie

On entend par pauvreté des conditions de vie ou "d'existence" le fait qu'il devient difficile pour un individu de satisfaire un grand nombre de besoins fondamentaux et qu'il se trouve en situation de manque dans des domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non scolarisation), au logement, aux équipements (actifs du ménage), etc. (Dubois, 1998). Pour analyser la pauvreté des conditions de vie, différentes approches sont utilisées pour classer les ménages suivant le niveau de leur bien être.

Dans le cadre de l'analyse des données de l'ELIM 2006, la pauvreté des conditions de vie a été analysée à partir des caractéristiques de logement et des biens durables du ménage en vue de permettre une comparaison avec les résultats de l'EMEP 2001.

Tableau 5 : Pauvreté des conditions de vie sur la base de l'incidence de 64% en 2001

	2001			2006		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Ensemble	64,4	27,1	14,5	58,1	22,3	11,4
Urbain	32,9	9,8	4,2	32,0	10,5	4,9
Rural	75,7	33,3	18,1	70,1	27,7	14,4
Kayes	67,3	26,9	13,9	55,1	18,0	8,0
Koulakoro	79,4	35,0	19,5	54,7	20,9	10,5
Sikasso	84,4	44,0	26,7	84,6	40,5	23,4
Ségou	58,5	20,7	9,4	67,4	25,7	12,8
Mopti	67,5	26,3	14,6	58,9	19,7	9,3
Tombouctou	45,0	12,3	5,1	48,5	16,4	7,7
Gao	42,5	11,2	4,0	37,4	8,6	2,7
Kidal	43,4	11,2	5,0	8,4	1,0	0,3
Bamako	29,2	7,7	2,6	14,4	3,8	1,7

Source : Cellule CSLP, DNSI, ODHD (2007)

Selon l'approche qui consiste à faire référence au taux de pauvreté de masse de 2001, le taux de pauvreté des conditions de vie en termes de possession d'actifs a baissé de 64% en 2001 à 58% en 2006¹⁴. On enregistre une baisse plus forte en milieu rural (de 76% à 70%) qu'en milieu urbain (de 33% à 32%).

1.1.6 Pauvreté subjective

La pauvreté subjective a été approchée pour la première fois au niveau national dans le cadre de l'ELIM 2006. Les résultats montrent que 55,2% des chefs de ménage s'estiment pauvres ou proches des pauvres. Ils sont 48,7% en milieu urbain et 59,1% en milieu rural à répondre ainsi.

Tableau 6 : Répartition des ménages selon l'appréciation du niveau de vie par rapport à la situation de pauvreté en 2006

	Pauvres ou plus proches des pauvres	Ni pauvres ni riches	Riches ou proches des riches	Non déclaré	Total
Milieu					
Urbain	48,7	44,5	6,5	0,4	100
Rural	59,1	36,7	3,7	0,5	100
Région					
Kayes	58,0	37,8	4,1	0,1	100
Koulakoro	64,2	31,3	3,2	1,3	100
Sikasso	47,5	43,3	9,1	0,1	100
Ségou	52,1	44,9	2,8	0,2	100
Mopti	51,9	42,6	5,0	0,5	100
Tombouctou	74,9	22,9	1,6	0,7	100
Gao	56,7	39,9	3,4		100
Kidal	84,5	14,8	0,7		100
Bamako	45,3	46,8	7,2	0,6	100
Ensemble	55,2	39,6	4,7	0,5	100

Source : DNSI (2007), volume 1

Les mêmes ménages estiment vivre à 55,9% passablement et à 24,6% difficilement, dont respectivement 58,5% en milieu rural et 27,2% en milieu urbain.

Tableau 7 : Répartition des ménages selon l'appréciation du niveau de vie par rapport au revenu selon le milieu

Etant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que vous vivez						
Milieu	Bien	Assez bien	Passablement	Difficilement	Non déclaré	Total
Urbain	4,3	23,5	51,8	20,3	0,2	100
Rural	1,8	12,5	58,5	27,2	0,1	100
Total	2,7	16,6	55,9	24,6	0,1	100

Source : DNSI, ELIM 2006

¹⁴ Une autre approche a consisté à faire référence à l'incidence de la pauvreté monétaire obtenue par la méthode du coût des besoins de base pour déterminer l'indice de pauvreté des conditions de vie.

On en déduit que le ressenti de la pauvreté est très fort ; plus fort en milieu rural qu'en milieu urbain. Le nombre de ménages considérés comme pauvres par l'évaluation monétaire est nettement inférieur au nombre de ménages ayant un ressenti négatif de leur situation pauvreté.

L'analyse croisée des deux types d'évaluation (monétaire et subjective), montre en effet que 53,5% des ménages se considèrent comme pauvres contre 47,4% de pauvres selon l'évaluation monétaire. Mieux, 42% des ménages qui se déclarent vivre difficilement sont non pauvres du point de vue monétaire (tableau 8) alors que 46,2% de ceux considérés comme non pauvres monétairement se considèrent par ailleurs comme faisant partie des plus pauvres ou proches des pauvres (tableau 9).

Tableau 8 : Perception du niveau de vie selon l'état de pauvreté monétaire

Pauvreté monétaire	Etant donné le revenu de votre ménage, vous estimatez que vous vivez					Ensemble
	Bien	Assez bien	Passablement	Difficilement	Non déclare	
Non pauvre	74,7	71,5	50,2	42,0	46,0	52,6
Pauvre	25,3	28,5	49,8	58,0	54,0	47,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs de l'étude à partir des données de l'ELIM 2006

Tableau 9 : Perception du niveau de pauvreté selon le niveau de pauvreté monétaire

Etant donné votre niveau de vie et celui des ménages de la localité, vous estimatez faire partie	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Des plus pauvres	13,8	21,9	17,6
De ceux proches des pauvres	32,4	39,8	35,9
Ensemble des pauvres	46,2	61,7	53,5
De ceux qui sont ni pauvres ni riches	46,7	34,3	40,8
De ceux proches des riches	5,7	3,0	4,4
Des plus riches	1,2	,2	,7
Non déclaré	,2	,8	,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs de l'étude à partir des données de l'ELIM 2006

Il ressort du tableau ci-dessus que 13,8% des non pauvres estiment être proche des plus pauvres, contre 21,9% pour les pauvres. En revanche, 32,4% des non pauvres estiment faire partie de ceux proches des pauvres, contre 39,8% pour les pauvres. Dans l'ensemble, 61,7% des pauvres estiment faire partie des pauvres, contre 46,7% pour les non pauvres.

L'analyse par groupes socioéconomiques permet de mettre en évidence des groupes très particuliers. La pauvreté est en effet moins ressentie par les salariés du secteur public que par tous les autres groupes. Seulement 29,5% de ces salariés pensent faire partie des pauvres/plus proches des pauvres tandis qu'entre 33% et 64,1% des autres groupes pensent ainsi. Parmi ces derniers, les indépendants agricoles se sentent davantage en situation de pauvreté : 64,1% des ménages de ce groupe social.

Chapitre II

Etat des lieux de la microfinance au Mali

Depuis 1998, le secteur de la microfinance a connu une évolution spectaculaire. Le nombre d'institution de microfinance ne cesse d'augmenter d'année en année. Mais le secteur reste dominé par les institutions mutualistes. Dans ce chapitre, l'accent est mis sur le cadre juridique et réglementaire, le cadre institutionnel, la typologie des institutions de microfinance, la couverture géographique et les activités financières des IMF.

36. Cadre juridique et réglementaire du secteur de la microfinance

Les activités de microfinance ont démarré au Mali en 1986 avec la création des CVECA du Pays Dogon, suivie en 1987 de celles de Kafo Jiginew dans la zone cotonnière. C'est toutefois dans les années 1990, que le secteur connaît une réelle expansion avec la création de nombreuses institutions sous l'impulsion de plusieurs bailleurs et opérateurs étrangers (AFD, ACDI, GTZ, USAID, Ambassade des Pays Bas, etc.) et la formalisation du cadre juridique d'exercice des activités de microfinance.

Selon les statistiques de la CCS/SFD, la microfinance est devenue une composante essentielle du secteur financier malien. Deux institutions mutualistes, Kafo Jiginew et Nyesigiso, dominent le secteur de la microfinance. Elles représentent près de la moitié de l'encours de dépôt et de crédit.

37.

Les activités des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ont commencé bien avant l'adoption de la loi n°94 – 040 du 15/08/1994. Cette loi est venue donc régulariser la situation dans un domaine qui commençait à susciter beaucoup d'intérêts et devenir un enjeu financier, économique et social. A l'instar de la loi bancaire, la loi portant réglementation des institutions ou coopératives mutualistes d'épargne et de crédit a été inspirée aussi d'une loi « cadre » sous – régionale : la loi dite PARMEC.

La loi PARMEC, qui est inspirée de la loi bancaire, définit les conditions d'activité et les modalités de supervision des IMF. Elle a été adoptée par les États de l'UMOA en fin 1993 et exonère les IMF de la plupart des impôts et taxes, et réserve l'exercice des activités de microfinance aux structures mutualistes, les structures associatives ou commerciales pouvant toutefois signer des conventions cadres quinquennales avec le Ministre de l'Economie et des Finances. Il s'agit d'une des premières lois mises en place en Afrique pour réglementer les activités de microfinance.

Cependant, il s'avère que certaines dispositions de la loi PARMEC constituent aujourd'hui un handicap pour le développement du secteur :

- inadaptation du cadre comptable aux structures non mutualistes ;
- ratios prudentiels limités ou insuffisants ;
- limitation dans le temps des conventions-cadres des institutions non mutualistes.

Les conditions d'exercice des systèmes financiers décentralisés sont définies par un dispositif légal et réglementaire adopté par l'ensemble des pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine. La loi-cadre, définissant le cadre juridique et réglementant les activités des systèmes financiers décentralisés de la sous région, a été adoptée par le conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session tenue le 17 décembre 1993 à Dakar.

Le cadre juridique réglementant les activités d'intermédiation financière des systèmes financiers décentralisés au Mali est défini par la loi n° 94-040 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Cette loi s'applique « aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit exerçant leurs activités sur le territoire du Mali, à leurs unions, fédérations ou confédérations » (article 3), qui doivent solliciter un agrément auprès du Ministère chargé des Finances.

Les groupements d'épargne et de crédit, à caractère coopératif ou mutualiste sont exclus du champ de la loi, mais peuvent solliciter leur reconnaissance auprès du Ministre de l'Economie et des Finances dans les conditions fixées par décret (article 4).

L'adoption de la loi et de son décret (n°94-302-/P-RM) d'application le 20 septembre 1994, a consacré l'insertion du dispositif dans l'ordre juridique interne du Mali.

La convention-cadre adoptée le 3 juillet 1996 par le conseil des Ministres de l'UEMOA fixe les

conditions d'exercice et les modalités de reconnaissance des structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit. Elle détermine également les règles de leur fonctionnement et les modalités de leur contrôle. La convention est signée pour une durée maximale de cinq ans renouvelable.

L'importance de l'information financière pour le suivi et le contrôle de la gestion des institutions financières a amené la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à édicter, en mars 1998, des instructions relatives à la production de l'information par les SFD. En effet, l'article 62 de la loi fait obligation aux institutions (union, fédération, organe financier et institution de base non affiliée à un réseau) de produire un rapport annuel d'activités dans un délai de six (6) mois maximum après la clôture de l'exercice. Ce rapport comprend : les informations relatives aux activités de l'institution et les états financiers approuvés par l'assemblée générale. Les instructions édictées par la BCEAO déterminent les normes selon lesquelles l'information financière doit être produite.

La loi n°95-065 du 2 août 1995 relative à l'usure et au taux d'intérêt légal fixe le taux d'usure au double du taux d'escompte de la BCEAO. Depuis 1998, la loi n° 98-042 du 3 août 1998 portant modification de la loi n°95-065 donne au conseil des ministres de l'UEMOA le pouvoir de fixer le taux d'usure.

La BCEAO a entamé depuis 2005 la révision du cadre juridique et l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable. Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années pour pallier aux différentes faiblesses du secteur.

Le coût du crédit du secteur de la microfinance est réglementé par la loi cadre de la BCEAO portant définition et répression de l'usure dans les Etats membres de l'UMOA. En application des dispositions de cette loi, le seuil constitutif du délit de l'usure a été fixé à 18% l'an pour les prêts consentis par les banques et 27% l'an pour les prêts consentis par les établissements financiers, les institutions mutualistes d'épargne et de crédits, et les autres systèmes de financement décentralisés ainsi que tous les autres agents économiques.

Par ailleurs, un autre traité concernant 15 États de la région d'Afrique offre un cadre harmonisé de pratique du droit des affaires. Il s'agit de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (O.H.A.D.A). A travers un acte uniforme, le droit des affaires semble acquérir un terrain consensuel d'exercice des affaires offrant une certaine garantie et fluidité aux capitaux d'investissement et de placement, mais également aux personnes intervenant dans les affaires dans l'espace de cette sous-région.

Enfin, il est important de signaler que malgré l'existence de zones communautaires et de certaines dérogations, les régimes fiscaux applicables dans les pays relèvent de la compétence de chaque Etat. La loi fiscale fixe les règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature qu'il s'agisse des prestations de microfinance ou des services bancaires et financiers avec l'objectif d'assurer les recettes à l'Etat.

Suite à un mémorandum des praticiens de la microfinance de la zone UMOA de juin 2004 portant réaménagement de la réglementation sur les SFD dans la zone UMOA, un projet de loi et de décret portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés a été adopté à la session du 06 avril 2007 à Lomé par le conseil des Ministres de l'Union. Les principales innovations figurant dans la nouvelle législation applicable aux SFD portent sur :

- l'extension du champ d'application de la nouvelle réglementation à l'ensemble des SFD ;
- l'instauration d'un régime unique d'autorisation d'exercice (agrément) ;
- la participation de la BCEAO à l'instruction des dossiers d'autorisation d'exercice ;
- l'intervention de la Commission Bancaire à la surveillance des institutions qui ont atteint un certain niveau d'activité ;
- le renforcement du dispositif prudentiel et des sanctions applicables ainsi que la certification obligatoire des comptes pour les SFD d'une certaine taille financière.

38. Le projet de loi et de décret portant réglementation des SFD ainsi adopté par le conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) doit être soumis à l'assemblée nationale de chaque Etat membre pour adoption.

39.

40. Cadre institutionnel de la microfinance

2.1.1 Surveillance et promotion de la microfinance

Au Mali, la Cellule d'Appui et de Suivi des Systèmes Financiers Décentralisés (CAS/SFD), créée en 1999, était chargée de la supervision des IMF et du suivi de l'application de la réglementation, de recevoir des rapports financiers et de l'assistance au développement du secteur.

La CAS/SFD assurait une double mission celle de régulation et celle d'appui et de promotion du secteur. Compte tenu de l'incompatibilité de cette double mission, la cellule a été déchargée en 2006 de la fonction de promotion pour prendre la dénomination de cellule de contrôle et de surveillance des SFD (CCS/SFD).

- **La Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD)**

La CCS/SFD a été créée par la loi N°06-002 du 6 janvier 2006. A ce titre, elle est chargée de :

- assurer l'instruction des dossiers de demande d'agrément, de reconnaissance et signature de la convention ;
- assurer le contrôle et la surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des données statistiques ;
- proposer des sanctions contre les Systèmes Financiers Décentralisés et veiller à leur mise en œuvre.

- **Le Centre de Promotion et d'Appui aux Systèmes Financiers Décentralisés (CPA/SFD)**

Crée par la loi N°06-001 du 06 janvier 2006, le CPA/SFD a pour mission de promouvoir et d'appuyer la microfinance dans toutes ses composantes. A ce titre il est chargé de :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des éléments de la politique de promotion et de développement de la microfinance ;
- contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement des réseaux des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- entreprendre et appuyer des programmes et toutes initiatives de création et de renforcement des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- coordonner et harmoniser les actions des différents intervenants du secteur de la microfinance ;
- contribuer à l'amélioration des relations entre les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés ;
- contribuer à la formation et à l'information des populations cibles.

2.1.2 Groupe consultatif national pour la microfinance

Le Groupe consultatif national pour la microfinance (GCNM) a été créé 1998 en vue de renforcer la concertation entre les SFD, les bailleurs de fonds et les autorités de tutelle. Il a pour missions l'orientation, le pilotage et le suivi du développement de la microfinance.

Jusqu'à maintenant, le GCNM n'a pas joué son rôle comme prévu et le Gouvernement souhaite l'activer.

2.1.3 Association professionnelle des institutions de microfinance

L'APIM/Mali, créée en 1999, a pour objectifs la promotion du développement, de la croissance et de la pérennité de ses membres qui sont actuellement au nombre de 37. L'APIM Mali, bien que fortement dépendante du financement des bailleurs, joue un rôle essentiel : représentation auprès de l'État, collecte de données, mise en place d'une centrale de risques, formation de base. Cependant sa trop grande dépendance des subventions ne lui permet pas de remplir correctement toutes ses missions.

Pour toutes ces raisons, l'Association doit être renforcée et reconnue comme interlocuteur valable au Mali. Malgré les subventions dont elle a bénéficié, elle tarde à prendre des mesures concrètes pour réaliser ses objectifs, dont :

- la mise en place d'une centrale de risques ;
- son rôle à titre d'organe représentatif du secteur auprès des instances institutionnelles et autres acteurs du secteur ;
- sa mission à titre d'organe de règlement de conflits (concurrence déloyale) ;
- et le renforcement intégral des prestations de services qu'elle doit être en mesure de rendre à ses membres (formation, assistance pour l'obtention d'agréments ou pour la préparation de plans d'affaires, recherche de financement, mise en place et application d'un code de déontologie, études spécialisées, etc.).

2.1.4 Principaux bailleurs de fonds du secteur de la microfinance

Les principaux bailleurs du secteur de la microfinance sont :

- la Banque Mondiale, à travers le Projet de développement du secteur financier, dont 25% environ du budget sont affectés au secteur de la microfinance (appui à la CAS/SFD, production de plans d'affaires des SFD, missions de vérification, achats d'équipements, appui à l'APIM, etc.) ;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) par son apport au Fonds de développement économique (structure publique malienne) qui permet le refinancement de SFD offrant des services de crédit aux artisans ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers ses projets de développement intégré (PRP/PADEC, PADER) ;
- la GTZ qui fournit des appuis à la CAS/SFD de même qu'à l'APIM, en plus de son implication dans diverses structures financières, dont les CVECA et l'implantation d'une société privée de microfinance ;
- l'Agence française de développement (AFD) qui intervient essentiellement par l'octroi de lignes de crédit de refinancement aux CVECA et aux crédits solidaires ainsi que par une participation importante au capital de la BNDA. Cette agence finance aussi des organisations importantes comme le Centre international de crédit mutuel (CICM) et le Centre international de développement et de recherche (CIDR) qui, à leur tour, appuient directement des SFD ainsi que, par le biais de deux projets nationaux, l'ensemble du secteur micro financier malien ;
- l'USAID, à travers le projet Mali Finance, qui fournit des appuis aux SFD à travers des ONG et autres prestataires de services, en plus des banques comme la BNDA et la BMS ;
- la coopération canadienne qui intervient par le biais de son projet d'appui au réseau Nyèsigiso et le fonds commun d'appui à la microfinance ;
- la coopération danoise qui intervient dans le fonds commun d'appui à la microfinance ;
- la coopération néerlandaise qui fournit un appui institutionnel à la Fédération des caisses rurales mutualistes du Delta (FCRMD), ainsi que des composantes spécifiques d'appui aux femmes pour les réseaux Kafo Jiginew et FCRMD ;
- le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) qui, en collaboration avec la BOAD et le Fonds Saoudien de Développement, finance des projets intégrés comportant une composante microfinance ;
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) qui interviennent en appui institutionnel.

En dépit des efforts de concertation entre les bailleurs dans le secteur de la microfinance, notamment par le biais du comité « Professional Task Force » de la microfinance, il ne faut pas négliger le fait que chaque réseau entretient des relations privilégiées et soutenues avec un certain nombre de partenaires qui leur fournissent financement et/ou appui technique. Ainsi signale-t-on à titre d'exemple que :

- le réseau Kafo Jiginew est soutenu depuis longtemps par le CECM (Consortium européen pour le crédit malien) et Freedom from Hunger (FFHC) ;
- Jemeni reçoit un appui considérable du Centre international du crédit mutuel de France (CICM) ;
- Jigiyaso Ba est principalement appuyée par USAID, par le biais de World Education ;
- Kondo Jigima est appuyé par le BIT (à l'origine) et la coopération suisse ;
- les CVECA sont soutenues par KFW à l'origine, et maintenant par le Centre International de Développement et Recherche (CIDR) ;
- la FCRMD (Fédération des caisses rurales mutualistes du Delta Niono) est appuyée par la

- coopération néerlandaise ;
- Misselini est soutenue par l'AFD.

D'autres donateurs ont comme partenaires la BNDA et la BMS ; certains autres apportent un concours technique et financier à l'ensemble du secteur.

2.1.5 Lutte contre la pauvreté et plan d'actions de la microfinance

La stratégie nationale et le plan d'actions pour la microfinance au Mali, définis et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs, définissent les rôles et objectifs des différents intervenants : l'État et ses partenaires au développement d'une part, les structures de microfinance d'autre part.

2.1.5.1 *Microfinance et lutte contre la pauvreté*

La microfinance occupait une place relativement secondaire dans le premier Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) du Mali adopté en 2002. Le gouvernement du Mali, à travers le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) pour la période 2007-2011, accorde désormais une plus grande importance à la promotion de la microfinance comme instrument de lutte contre la pauvreté.

Le Ministère en charge de la promotion de l'investissement et des petites et moyennes entreprises à travers le Centre de Promotion et d'Appui aux SFD (CPA/SFD) a recherché les moyens pour rendre plus efficaces les IMF en développant leur capacité à jouer un rôle important par une couverture géographique plus équilibrée d'une part, et par la mise en place de services financiers de proximité permettant un meilleur accès des populations démunies, d'autre part. Beaucoup d'actions de concertation ont été menées auprès des acteurs de la microfinance (réseaux, faîtières, donateurs, etc.) qui ont abouti à l'adoption du plan d'actions pour la microfinance au Mali 2005-2008 et plus tard à sa révision (plan d'actions 2008-2012).

2.1.5.2 *Plans d'actions de la microfinance au Mali*

Suite à une consultation intense auprès de l'ensemble des intervenants du secteur, des plans d'actions pour le développement de la microfinance ont été élaborés et mis en œuvre. Ces plans ont reçu l'assentiment de l'ensemble des acteurs et constituent des documents à la fois rassembleurs et de référence permettant de favoriser la cohérence et l'efficacité des interventions dans le secteur.

• ***Plan d'actions 1999-2002***

Les objectifs visés à travers ce plan portaient sur :

- l'accès des populations aux SFD de proximité ;
- la croissance et la diversification de l'offre de services de microfinance ;
- la viabilité financière des SFD ;
- la contribution des bailleurs de fonds au développement du secteur.

• ***Plan d'actions 2005-2008***

Le plan d'actions 2005-2008 a posé d'abord un diagnostic faisant ressortir les perspectives et les difficultés auxquelles le secteur fait face, y compris :

- la démultiplication des intervenants qui fragilise le secteur tout en créant un environnement de concurrence indue et de « cavalerie », notamment dans les centres urbains et dans les zones où l'on retrouve des projets d'appui au développement économique, dont la vallée du Niger ;
- la dégradation généralisée des portefeuilles de crédit des SFD, et partant, leur difficulté d'atteindre le seuil de rentabilité et de se placer en conformité avec les normes et ratios prudentiels de la BCEAO ;
- les risques systémiques grandissants dus aux volumes croissants des transactions ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- la faiblesse des systèmes d'information de gestion des SFD, le manque de fiabilité des données

- produites et une application laxiste des règlements ;
- les besoins de consolidation et de restructuration des SFD ;
 - le manque généralisé de professionnalisation du secteur (notamment la faiblesse des compétences, de la gestion, de la gouvernance et les déficits de ressources matérielles) ;
 - les lacunes des systèmes de contrôle et de surveillance internes et externes ;
 - une répartition géographique inéquitable des SFD, et par conséquent des possibilités inégales d'accès de la population à des services d'intermédiation financière ;
 - le besoin d'activer les structures d'appui et d'encadrement, en particulier APIM et le GCNM.

Le plan d'actions vise trois grands objectifs :

- i) l'amélioration de l'accès des populations démunies aux services financiers de proximité ;
- ii) la professionnalisation du secteur ;
- iii) et la pérennisation des structures.

Pour atteindre ces objectifs, trois domaines clés d'intervention sont identifiés :

- i) le renforcement, la généralisation et l'amélioration du contrôle et de la surveillance du secteur ;
- ii) la restructuration et la consolidation des institutions du secteur ;
- iii) enfin, la promotion en faveur d'un développement extensif et qualitatif du secteur.

Pour chaque action afférente aux objectifs et domaines-clés du plan d'actions, des partenaires responsables sont identifiés, et parmi eux, les ministères et autres instances nationales, la CCS/SFD, le CPA/SFD, l'APIM, les opérateurs (SFD et réseaux) et la BCEAO. Il s'agit d'un vaste programme qui ouvre la porte à un tout aussi vaste choix de composantes pour un futur programme canadien, danois, en coordination avec les autres bailleurs.

• **Plan d'actions pour le développement de la microfinance 2008-2012**

L'enjeu majeur de ce plan 2008 – 2012 demeure l'atteinte d'une viabilité durable des institutions de microfinance. A ce titre, les principaux défis à relever sont :

- la maîtrise d'une forte croissance ;
- une large couverture géographique incluant les zones du Nord ;
- le développement des produits financiers innovants et adaptés aux besoins des couches les plus défavorisées de la population ;
- l'intégration au secteur financier ;
- l'adaptation aux nouvelles dispositions réglementaires ;
- l'absorption des conséquences des aléas climatiques cycliques.

Ce plan comporte trois axes stratégiques :

- ❖ **Axe stratégique 1** : renforcer l'environnement institutionnel, légal et réglementaire en vue de sécuriser le secteur et de l'accompagner dans son développement ;
- ❖ **Axe stratégique 2** : poursuivre l'assainissement du secteur et la consolidation des SFD, ainsi que de leur instance de représentation en vue de la professionnalisation ;
- ❖ **Axe stratégique 3** : favoriser un accès large et diversifié aux services financiers par la mise en place de mécanismes et outils innovants et adaptés tout en approfondissant l'articulation avec le secteur bancaire.

L'objectif de renforcement, de généralisation et d'amélioration du contrôle et de la surveillance du secteur a été traduit en actions concrètes dans le plan d'actions 2008-2012. Ce plan est assorti d'un chronogramme d'exécution impliquant différents acteurs de la microfinance.

41. Analyse typologique des institutions

2.1.6 Typologie des IMF

Les systèmes financiers décentralisés sont constitués d'une variété d'expériences d'épargne et/ou de crédit. Ces expériences mises en œuvre pour les populations à la base avec ou sans un soutien extérieur se distinguent par leur diversité, leur taille, leur degré de structuration, leurs philosophies et objectifs, leurs moyens techniques, financiers et humains. Elles poursuivent toutes l'auto promotion économique et sociale des populations. Ces institutions offrent des crédits directs, c'est-à-dire des crédits accordés à des groupes solidaires sans épargnes préalables. Elles offrent aussi des crédits indirects, c'est-à-dire conditionnés à l'épargne mobilisée. Ces deux formes peuvent se trouver au niveau d'une même institution. Quel que soit le type, elles présentent des conditions spécifiques et demeurent exigeant sur la qualité et la rentabilité des activités envisagées. De ce point de vue, apparaît toute l'importance des habitudes et comportements dont doit faire preuve l'adhérent en tant qu'entrepreneur pour bénéficier effectivement de tout le dispositif financier à disposition.

En définitive, dans leurs pratiques les différentes IMF ont évolué vers un type hybride qui allie la mobilisation de l'épargne, le crédit solidaire et le crédit individuel, préfigurant une microfinance à vocation unique. Cependant, la typologie usuelle des SFD en vigueur au Mali est la suivante.

1) *Les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit*

Les mutuelles et coopératives sont au nombre de 495 dont 475 institutions de base, 20 unions et fédérations¹⁵.

Ces institutions d'épargne et de crédit se caractérisent par le fait que l'épargne, qui est préalable pour l'accès au crédit, a un rôle central pour alimenter le système en ressources financières.

Les caisses mutualistes sont des types d'institutions dont les statuts et règles de fonctionnement sont décidés par les membres ou sociétaires. Leurs expériences s'inspirent pour la plupart des modèles Raiffeisen et Desjardins.

2) *Les institutions de crédit solidaire (CS)*

Les systèmes de crédits solidaires sont au nombre de 17. Ce sont des structures pour lesquelles l'activité d'octroi de crédits est centrale. Cette activité s'adresse à des groupements économiques ou sociaux et repose fondamentalement sur la caution solidaire des membres. Pour ces institutions, la distribution du crédit est l'activité principale, l'épargne n'est pas un préalable. Elles prêtent à des groupes de solidarité (associations et groupements) dont les membres se cautionnent mutuellement (l'individu membre du groupe accède au crédit grâce à la garantie que le groupe offre à l'institution).

Parmi les expériences de crédit direct on peut citer l'association Misélini et Layidu Wari à Bamako, Nyèta Musow à Mopti et Soro Yiriwaso à Bougouni. Certaines de ces institutions font référence au modèle Grameen Bank.

Les institutions de crédits solidaires suscitent l'accès du groupement au crédit, en tenant pour responsable le groupement et non l'individu. Ainsi elles font de la solidarité le levier de la réussite des activités envisagées par le groupe. De même la gestion des fonds acquis relève de la responsabilité du groupe.

3) *Caisses villageoises d'épargne et de crédit auto gérées (CVECA)*

Les CVECA, qui sont au nombre de 18 ont comme spécificité l'ambition d'être à l'échelle villageoise, des structures adaptées au terroir, valorisant l'épargne locale et impliquant davantage les adhérents dans la vie de leur caisse.

¹⁵ CCS/SFD, Rapport annuel d'activités 2006, annexe XIX

4) Autres

Ces institutions non mutualistes, signataires de la convention cadre sous la rubrique « autres types » sont les suivantes au 31/12/2006 : Azawad Finances SA, TJILLY Finances SA et HAOUSSA Finances selon le rapport annuel de la CCS/SFD.

2.1.7 Typologie des points de service

Le point de service ou guichet est le dernier maillon de la chaîne du cadre de contact direct d'un SFD avec le public pour les transactions financières. On en dénombre en 2006, 868, davantage en milieu rural (617) qu'en milieu urbain (251) comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 10: Effectifs des points de service par région et milieu en 2006

Région	Nombre de points de service		
	Urbain	Rural	TOTAL
KAYES	18	124	142
KOULIKORO	24	136	160
SIKASSO	22	115	137
SEGOU	20	139	159
MOPTI	31	91	122
GAO	8	2	10
TOMBOUCTOU	14	10	24
KIDAL	1	0	1
BAMAKO	113		113
ENSEMBLE	251	617	868

Source : Exploitation des données de la CCS/SFD

Plus de deux tiers de ces points de services émanent des caisses mutualistes, les CVECA étant représentées par 17,2%. Les caisses mutualistes sont représentées significativement dans tous les milieux tandis que les CS ont une représentation davantage urbaine et que les points de service des CVECA sont presque exclusivement ruraux.

Tableau 11: Répartition des points de service par type IMF et par milieu (2006)

Type IMF	Effectifs des points de service					
	Urbain		Rural		Ensemble des milieux	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mutualiste	180	28,4	454	71,6	634	100,0
CS	41	91,1	4	8,9	45	100,0
CVECA			149	100,0	149	100,0
Autre	30	75,1	10	24,9	40	100,0
Ensemble des types IMF	251	28,9	617	71,1	868	100,0

Sources : Exploitation des données de la CCS/SFD et des données de l'enquête de l'étude

Les points de service sont des entités de taille généralement modeste quant à l'effectif du personnel employé. Trois quarts (75,4%) ont au plus trois employés (voir tableau ci-après). Les points de service des caisses mutualistes sont particulièrement de petite taille : 40,8% ont une personne ; 27,3% ont deux personnes.

Tableau 12: Répartition des points de service par effectif du personnel employé (en %)

Classe d'effectif	Mutualiste	CS	CVECA	Autre	Ensemble type IMF
1 Personne	40,8				29,8
2 Personnes	27,3	59,1	28,9	25,2	29,1
3 Personnes	8,7	9,8	51,7	15,8	16,5
4-5 Personnes	17,5	8,7		28,3	14,5
6-9 Personnes	2,1	5,1		10,9	2,3
10-19 Personnes	2,8	17,3	19,4	3,0	6,4
20 Personnes et +	,5				,3
Non déterminé	,3			16,8	1,0
Ensemble des classes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Ces points de service sont aussi plus nombreux à gérer des effectifs modestes d'adhérents : 50,7% gèrent 500 adhérents au plus ; 73,7% gèrent 1000 adhérents au plus. Quelques rares points de service (3,5%) de caisses mutualistes sont les seuls à gérer plus de 3000 adhérents.

Tableau 13: Répartition de points de service par taille en adhérents gérés (en %)

Taille en adhérents	Mutualiste	CS	CVECA	Autre	Total
<= 100	9,4				6,8
101-500	38,9	39,5	65,0	48,0	43,9
501-1000	22,1	5,1	29,6	32,6	23,0
1001-2002	20,6		5,4	13,4	16,6
2001-3000	5,5	38,2		2,0	6,1
3001-4000	2,1				1,5
4001-5000	,1	7,1		4,0	,7
Plus de 5000	1,3	10,2			1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Environ 1/5 des points de service en 2006 aussi bien en milieu urbain que rural n'ont réalisé que des montants modestes au titre des dépôts et aussi des crédits accordés. La proportion de points de service réalisant d'importants montants de dépôt (entre 50 et 500 millions) est significativement plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (voir tableau 14).

Tableau 14: Répartition des points de service selon le montant des dépôts et des crédits en 2006

Taille	Répartition des points de service		
	Urbain (%)	Rural (%)	Ensemble (%)
<=10000	20,5	23,5	22,7
10001-50000	36,5	59,9	53,2
50001-500000	41,0	16,6	23,6
500001 & +	2,0		,6
Montant crédit			
<=10000	14,4	21,1	19,2
10001-50000	46,2	65,6	60,0
50001-500000	35,4	13,3	19,6
500001 & +	4,1		1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

De façon générale, les points de service opèrent dans des zones relativement bien équipées même en milieu rural. En effet, 90,8% des zones rurales ont un centre de santé et 99,0% ont une école fondamentale. Un autre constat est que 27,2% de ces zones sont électrifiées et 38,6% ont l'eau courante.

Tableau 15 : Répartition des zones d'implantation des points de service selon le type existant d'infrastructure

Équipement des zones d'implantation	Répartition points de service		Ensembles des milieux (%)
	Urbain (%)	Rural (%)	
Existence de centre de santé	100,0	90,8	93,4
Existence d'école fondamentale	100,0	99,0	99,3
Existence d'adduction d'eau	96,5	38,6	55,3
Existence de forage collectif	72,2	80,9	78,4
Existence de réseau électrique (EDM ou local)	95,4	27,2	46,9
Existence de Marché	Journalier	84,4	10,4
	Hebdomadaire	15,6	78,1
	Autre		4,4
	Néant		3,2
		7,1	5,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

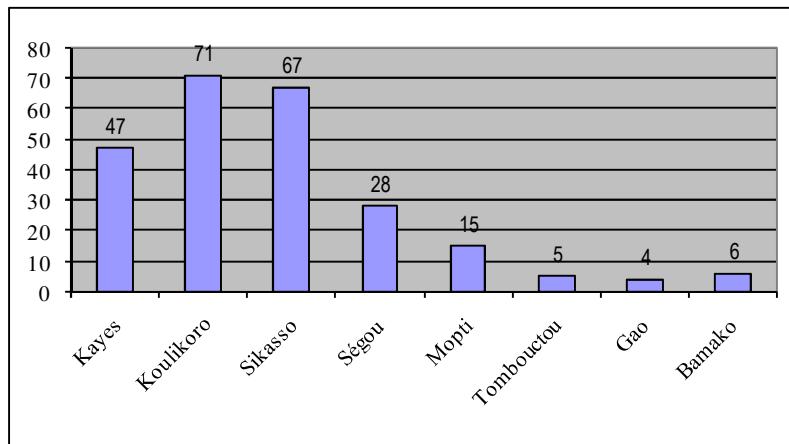
2.1.8 Couverture

2.1.8.1 Couverture géographique

La couverture du territoire national par le système de microfinance est un objectif essentiel de la politique de lutte contre la pauvreté. Le taux de couverture géographique est un indicateur important pour l'appréciation du degré de pénétration de ce système. On ne dispose pas à ce jour d'un tel taux. Les services nationaux chargés du suivi et de la promotion du système de microfinance envisagent de pallier cette insuffisance en faisant la cartographie de l'implantation des IMF et de leurs structures à travers le territoire national.

Pour les besoins de cette étude, on fait une évaluation ad hoc de la couverture géographique de la microfinance, sur la base de la liste d'implantations des SFD de l'exercice 2006, obtenue avec la CCS/SFD. Les compilations faites à partir de cette liste permettent d'établir que la microfinance est pratiquée dans 243 communes urbaines et rurales sur les 703 du pays, avec une bonne représentativité des communes des régions de Koulikoro et de Sikasso (voir Figure ci-après).

Figure 2 : Nombre de communes desservies par la microfinance



On compte en moyenne 2 caisses de base et 3,6 points de services par commune desservie. Ceci ne doit pas cacher le fait que 460 communes à très grande majorité rurales ne sont pas desservies par la microfinance. On peut en cela invoquer des raisons objectives en rapport notamment avec l'existence d'infrastructures de base. Il est évident que ce facteur de couverture géographique constitue une limite à la portée d'éventuels impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté.

Le tableau ci-après permet de constater par ailleurs que la densité de représentation est faible dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Tombouctou : à peine 3 points de service par commune.

Tableau 16: Nombre de communes desservies et nombre moyen de points de service par commune, ventilés par région

Région	Nombre communes	Nombre Pt Service	Nombre Pt service/commune
Kayes	47	142	3,0
Koulikoro	71	160	2,3
Sikasso	67	137	2,0
Ségou	28	159	5,7
Mopti	15	122	8,1
Tombouctou	5	10	2,0
Gao	4	24	6,0
Kidal*			
Bamako	6	113	18,8
Total	243	868	3,6

Sources : Calculs de l'étude sur la base du dépouillement de la liste d'implantation par commune de 2006 établie par la CCS/SFD
Aucune information n'est disponible sur Kidal

2.1.8.2 Niveau d'adoption de la microfinance par les populations

Une des mesures du degré d'adhésion des populations à la microfinance est le taux de pénétration. Ce taux est défini de façon générale comme la proportion de population cible qui a recours à la microfinance (ou a pris des dispositions pour cela en adhérant à une caisse) pour solutionner certains de ses problèmes financiers. C'est précisément le nombre d'adhérents rapporté à la population cible définie ici comme la population de 18 ans et plus.

En référence à cette définition, le taux global de pénétration s'affiche à 14,6%¹⁶. Ce taux résume une diversité de situations.

L'adoption est différente selon les systèmes et les taux différentiels permettent de le mettre en évidence. Avec 12% de taux de pénétration, le système mutualiste est de loin le système le plus pratiqué.

Tableau 17: Taux de pénétration par système de microfinance

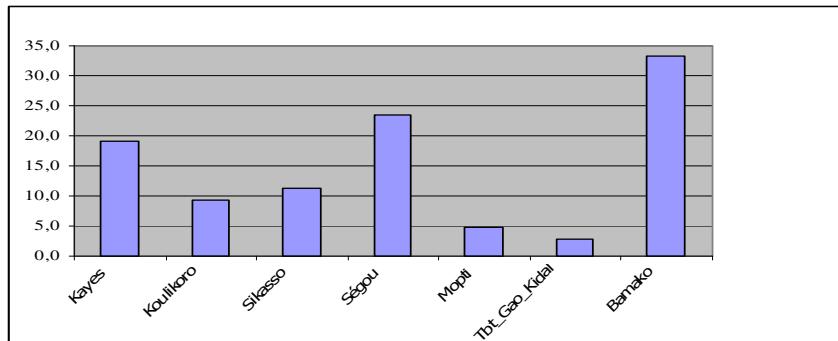
Système	Taux de pénétration
Mutualiste	12,0
CS	0,5
CVECA	2,0
Autres	0,2
Ensemble	14,6

Source : calcul de l'étude à partir des données de la CCS/SFD, 2006

De même et on s'en doute, le taux de pénétration est fort différencié d'une région à l'autre. Le taux différentiel de pénétration plafonne à 33,3% à Bamako alors qu'à Tombouctou-Gao-Kidal, il n'est que de 2,8%. La figure 3 ci-après permet de visualiser ces différences régionales. On savait que Bamako est une place forte de la microfinance mais on ne peut qu'être surpris d'un tel taux de pénétration. On l'est davantage en constatant que ce taux élevé est le fait des hommes adhérents individuels. Le taux de pénétration à Bamako de l'adhésion individuelle au niveau des hommes est de 44,4%.

Ségou, deuxième plate forme de la microfinance au Mali avec un taux de pénétration de 23,4% est la région par excellence du sociétariat par groupement. Ce type de sociétariat y a un taux de pénétration de 16,1%.

Figure 3: Taux de pénétration par région



Source : calcul de l'étude à partir des données de la CCS/SFD, 2006

42. Activités financières

Le but de cette section est de faire un état du niveau d'activités financières du système de microfinance en vue plus tard, d'en prendre compte dans l'évaluation de l'impact du système. Il ne s'agit par conséquent pas d'une analyse financière du système mais d'un exposé commenté des activités de dépôt et de crédit des adhérents du système.

Les données utilisées à cet effet proviennent de deux sources : les statistiques de la CCS/SFD et les données de l'enquête microfinance de la présente étude. Les premières permettent surtout de dégager les tendances alors que les secondes permettent davantage d'analyser les structures.

En 2006, le total de l'encours des dépôts des sociétaires a été de 38,0 Milliards de FCFA. Ce niveau traduit une nette expansion depuis 2002 : 89% de taux de croissance entre les deux périodes.

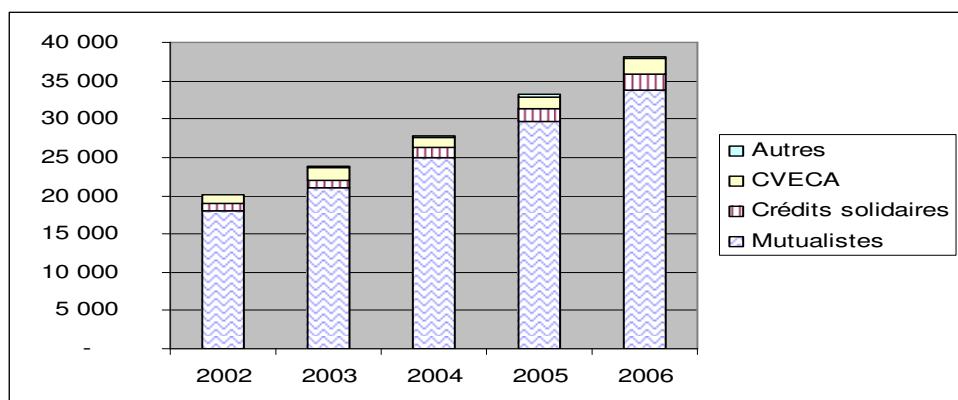
¹⁶ Il aurait fallu calculer le taux de pénétration par commune. Le calcul du taux de pénétration par commune nécessite le décompte précis par niveau géographique de la population cible ainsi que le nombre d'adhérents pour ce niveau géographique. On retiendra à cet effet la commune comme niveau géographique de ciblage. De façon plus explicite, dès qu'il existe un point de service dans une commune, toute la population de 18 ans et plus est cible..

Cet encours est le fait des mutualistes pour une très grande proportion : 88,6% de l'encours des dépôts (voir tableau 18). De 2002 à 2006, les encours des dépôts des autres types d'IMF ont évolué significativement mais leur part dans le total des dépôts est restée autour de 10%.

Tableau 18: Évolution de l'encours de dépôts (En millions)

Type d'IMF	2002	2003	2004	2005	2006	
					Montant	%
Mutualistes	18 075	21 009	24 885	29 579	33 715	88,6
Crédits solidaires	810	1 008	1 448	1 853	2 146	5,6
CVECA	1 263	1 661	1 359	1 506	2 049	5,4
Autres	-	143	162	286	142	0,4
Total	20 148	23 821	27 854	33 224	38 052	100,0

Figure 4: Évolution de la structure de l'encours des dépôts



L'analyse de la nature et de la structure des derniers dépôts effectués par les adhérents en 2007 révèle que leur montant moyen est de 151.138 FCFA. La moyenne en milieu rural est légèrement supérieure à celle en milieu urbain. Ceci est imputable aux dépôts des groupements en milieu rural qui non seulement y sont plus fréquents mais de moyenne nettement supérieure à celle des adhérents individuels, le groupement étant ici considéré comme adhérent. On précise que le dépôt moyen par membre du groupement n'est que de 14.960 FCFA : 9.418 FCFA en milieu urbain et 20.966 FCFA en milieu rural.

Tableau 19: Dépôts moyens fin 2007 par milieu et type d'adhérent (FCFA)

Type d'adhérent	Milieu du point de service		Total
	Urbain	Rural	
Individu	161126	87496	116135
Groupement	71687	692554	373382
Total type adhérent	145716	154845	151138
Par Individu groupement	9418	20966	14960

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

2.1.9 Les crédits

▪ Évolutions

Le volume des crédits accordés par le système de microfinance à ses adhérents a été en constante croissance depuis 2002. De 26,464 milliards en 2002, l'encours du crédit a atteint 56,789 milliards en 2006 soit une croissance de 114,6%. Cette très forte croissance est le fait principalement du système

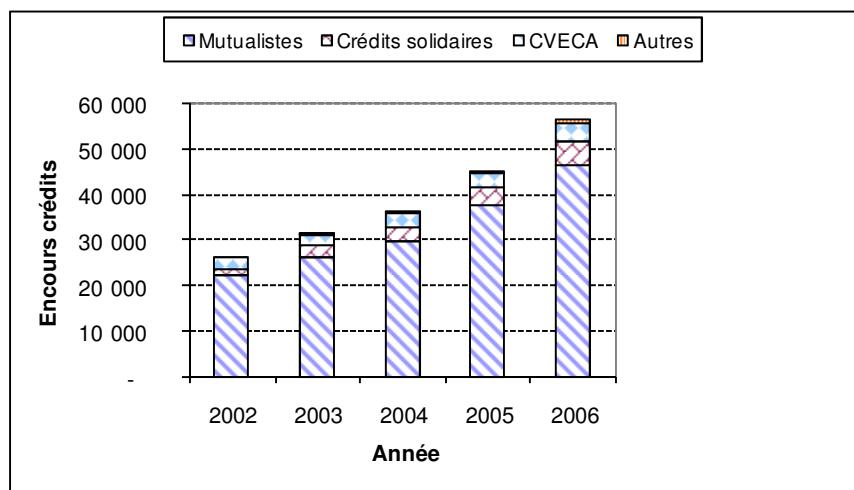
mutualiste (voir tableau ci-après).

Tableau 20: Évolution de l'encours des crédits (millions F CFA)

Type de système	2002	2003	2004	2005	2006	Taux croissance 2006/2005 (%)
Mutualistes	22 230	26 564	29 927	37 776	46 554	23,2
Crédits solidaires	1 557	2 291	2 928	3 944	5 274	33,7
CVECA	2 677	2 689	3 293	3 189	4 127	29,4
Autres	-	186	179	532	834	56,8
Total	26 464	31 730	36 327	45 441	56 789	25,0

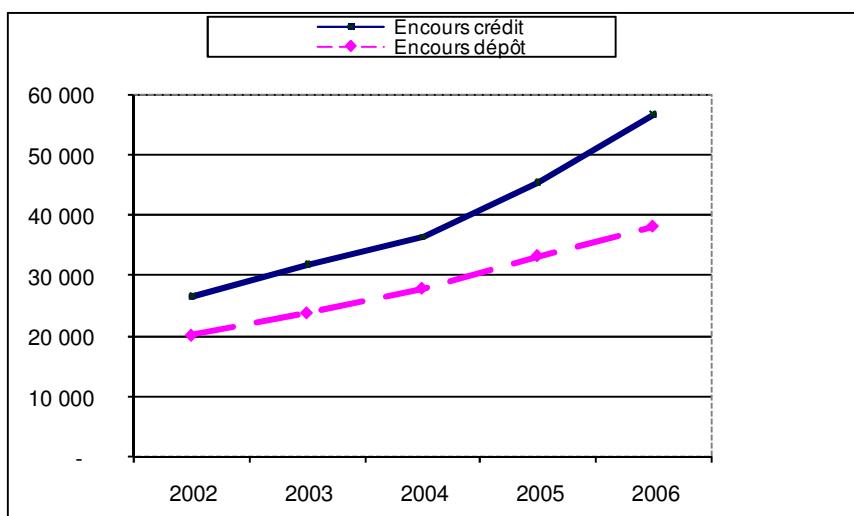
Source : Rapport 2006 CCS/SFD

Figure 5: Évolution de la structure de l'encours des crédits (million CFA)



Jusqu'en 2004 l'encours des crédits a évolué parallèlement à l'encours des dépôts, de l'ordre de 17% par an. A partir de 2004, la croissance de l'encours des crédits a été plus forte, de l'ordre de 25%.

Figure 6: Évolution comparée des dépôts et crédits



L'évolution rapide de l'encours des crédits comparativement à celle des dépôts s'explique par les apports de fonds extérieurs au système financier décentralisé dans le financement du crédit,

notamment :

- le refinancement bancaire ;
- les fonds de dotation en crédit apportés par les PTF sous forme de subventions ;
- les autres ressources financières mobilisées pour le crédit par les SFD.

Cette situation s'interprète d'abord comme une augmentation de la dépendance du système à un financement exogène (aide financière des bailleurs à travers des subventions, refinancement bancaire) au détriment du financement endogène (mobilisation de l'épargne). Par contre elle a l'avantage de permettre, par suite de subventions, au système de la microfinance d'accorder des crédits aux pauvres à un coût financier faible.

Le tableau ci-dessous donne à la fois l'évolution et la décomposition des ressources des SFD au cours des deux dernières années.

Tableau 21: Évolution et décomposition des ressources financières des SFD : 2005 et 2006

(Valeurs en millions de FCFA)

Ressources	Années		2005		2006		Variation 2005/2006	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépôts des membres			33 226	54,54	38 340	49,37	5 114	15,39
Fonds propres hors subventions			11 575	19	13 510	17,40	1 935	16,72
Emprunts (lignes de crédit)			10 762	17,66	22 295	28,71	11 533	107,16
Subventions			4 529	7,43	2 436	3,14	- 2 093	- 46,21
Ressources affectées			832	1,37	1 075	1,38	243	29,21
Total	60 924	100	77 656	100	16 732	27,46		

Source : Rapport 2006 CCS/SFD

On note qu'en 2006, les ressources mobilisées ont été constituées de 49,37% de dépôts, de 17,40% de fonds propres hors subventions, de 28,71% d'emprunts, de 3,14% de subventions et de 1,38% de ressources affectées.

■ Qualité du portefeuille

La qualité du portefeuille se mesure par la dégradation du portefeuille de crédit qui est le rapport entre le volume des crédits en souffrance et le portefeuille total de crédit. La qualité du portefeuille de crédits des SFD a connu une certaine amélioration. Le tableau suivant donne la situation par système ainsi que les évolutions enregistrées par chacun d'eux par rapport à 2005.

Tableau 22: Qualité du portefeuille et son évolution entre 2005 et 2006 (en millions de FCFA)

Système	Indicateur	Encours de crédits	Crédits en souffrance	Taux de dégradation (%)		
					2005	
Mutualiste		37 776	2 052	5,43		
Crédit solidaire		3 944	69	1,74		
CVECA		3 189	173	5,42		
Autres systèmes		532	7	1,31		
Total		45 441	2 301	5,06		
2006						
Mutualiste		46 554	2 164	4,65		
Crédit solidaire		5 275	173	3,29		
CVECA		4 127	237	5,76		
Autres systèmes		834	7	0,89		
Total		56 790	2 581	4,54		
Variation 2005/2006	Montant	11 349	280	-		
	%	24,97	12,17	-		

Source : Rapport 2006 CCS/SFD

La qualité du portefeuille s'est légèrement améliorée au cours de la période, avec un taux de dégradation qui passe de 5,06% en 2005 à 4,54% en 2006, se situant ainsi en deçà de la limite maximale de tolérance qui est de 5%.

Toutefois, le taux affiché par le système CVECA, à savoir 5,76%, demeure au-dessus de cette exigence, depuis l'exercice écoulé.

Il est à signaler par ailleurs la contre performance enregistrée par le système de crédit solidaire dont le taux est passé de 1,74% en 2005 à 3,29% en 2006.

■ **Quelques caractéristiques du crédit**

L'analyse des derniers crédits contractés par les adhérents en 2007 fait ressortir que le montant moyen du crédit est de 283.429 FCFA : il est de 341.828 FCFA pour un adhérent individuel et de 116.914 FCFA pour un adhérent en groupement. En milieu urbain, on observe des montants exceptionnels de crédits individuels pouvant aller jusqu'à 30 millions.

Tableau 23: Moyennes et maxima des derniers crédits accordés en 2007 par type d'adhérent et par milieu

Milieu du point de service	Type d'adhérent				Ensemble	
	Individuel		Groupement		Moyenne	Maximum
	Moyenne	Maximum	Moyenne	Maximum		
Urbain	785.163	30.000.000	95.389	700.000	537.730	30.000.000
Rural	165.027	5.000.000	171.335	750.000	165.443	5.000.000
Ensemble	314.828	30.000.000	116.914	750.000	283.429	30.000.000

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Le montant moyen de crédits accordés par les différents types de caisses est assez différent : de 66518 FCFA pour les CVECA à 661264 FCFA pour les types de caisse autres que les mutualistes et les CS. Les montants moyens des crédits accordés aux hommes sont nettement supérieurs à ceux des crédits accordés aux femmes. Ces deux moyennes sont dans un rapport de 1,7 en général en faveur de la moyenne des hommes et dans un rapport de 3 quand il s'agit de CS et des systèmes dits autres (voir tableau 24).

Il importe de noter qu'il s'agit de montants contractuels et non de montants effectivement encaissés par les adhérents. En moyenne, le montant perçu est inférieur de 7% au montant du crédit pour les adhérents individuels ; ce ratio dépasse 11% dans les systèmes dits autres.

Tableau 24: Moyenne du dernier crédit individuel /interne groupement (FCFA) par type de caisse et par sexe

Type de caisse	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme	
Mutualiste	347458	298568	338461
CS	480423	128168	196938
CVECA	73956	55187	66518
Autres	969489	281732	661264
Ensemble type de caisse	325721	188899	283429

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Le délai moyen de remboursement du crédit est de 10 mois : il n'est que de 7 mois pour les CVECA et de 8 mois pour les systèmes dits autres. Pour les CS, la différence de délai entre les hommes et les femmes est assez notable : 19 mois pour les hommes contre 12 mois pour les femmes.

Le délai moyen pour la première échéance (temps entre le mois d'octroi du crédit et le mois de paiement du premier échéancier) est en moyenne de 2 mois pour l'ensemble des types de caisse. Il est particulièrement long pour les CVECA : 6 mois en moyenne.

Tableau 25 : Délai moyen de remboursement du crédit (mois)

Type de Caisse	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme	
Mutualiste	10	10	10
CS	19	12	13
CVECA	7	6	7
Autres	8	8	8
Ensemble type de caisse	10	10	10

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Tableau 26: Délai moyen pour la première échéance de paiement (mois)

Type de Caisse	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme	
Mutualiste	2	1	2
CS	1	0	0
CVECA	6	5	6
Autres	0	1	0
Ensemble type de caisse	2	1	2

Sources : Enquête de l'étude

2.1.10 Coût du crédit

La question du taux d'intérêt est assez délicate. Le taux nominal du crédit de la microfinance est plafonné par la BCEAO à 27% l'an. Le taux nominal pratiqué va de 15 à 30% en moyenne selon les produits financiers, la durée, les zones et les institutions.

Le taux d'intérêt appliqué varie selon les types de SFD (mutualistes, CS, CVECA et autres) et selon les types de crédits (court et moyen termes).

Sur la base des données de l'enquête de la présente étude, le taux moyen observé est de 18,2% pour l'ensemble des systèmes pour l'exercice 2007 : 20% en milieu urbain et 17,8% en milieu rural. Il semble que les CVECA pratiquent les taux les plus élevés, suivis des IMF dits autres.

Tableau 27: Taux d'intérêts calculés par milieu et par type d'IMF (en %)

Type d'IMF	Milieu point de service		Total
	Urbain	Rural	
Mutualiste	21,5	16,5	17,2
CS	17,1	18,8	17,2
CVECA	,	30,4	30,4
Autres systèmes	19,7	23,5	22,1
Total	20,0	17,8	18,2

Sources : Enquête de l'étude

Il existe un surcoût du crédit supporté par l'adhérent comprenant les frais de dossier, les primes d'assurance et autres frais. Les estimations par milieu et par type d'IMF de ces surcoûts à partir des données de l'enquête sont consignées dans le tableau ci-après¹⁷.

17 Le surcoût a été estimé égal au rapport entre la somme des frais et le montant nominal du crédit, ramené à l'année.

Tableau 28: Surcoût du crédit par milieu et par type d'IMF (en %)

Type IMF	Milieu point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Mutualiste	25,4	23,2	23,5
CS	2,6	2,0	2,6
CVECA	,	3,5	3,5
Autres systèmes	6,5	13,2	10,7
Ensemble	16,8	21,3	20,4

Source: Enquête de l'étude

Ces surcoûts ne sont pas négligeables puisque dépassent en moyenne le taux d'intérêt nominal. Ils sont particulièrement élevés pour le système mutualiste tant en milieu urbain que rural. Avec ces surcoûts le Taux Effectif Global (TEG) estimé s'établit à 38,6% l'an pour l'ensemble des systèmes, avec un maximum de 46,9% pour le système mutualiste en milieu urbain (voir tableau ci-après).

Tableau 29: Taux Effectif Global (TEG) par type d'IMF et par milieu

Type IMF	Milieu point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Mutualiste	46,9	39,7	40,7
CS	19,7	20,8	19,8
CVECA		33,9	33,9
Autres systèmes	26,2	36,7	32,8
Ensemble	36,8	39,1	38,6

Source : Enquête et calcul de l'étude

Par ailleurs, il ressort des actes de l'atelier de validation de l'étude de la BCEAO sur les « coûts et tarifications des services offerts par les institutions de microfinance dans l'espace UEMOA » que pour les SFD du Mali, les frais généraux représentent 32,7% du coût du crédit des systèmes de crédit solidaire, 19,1% de ceux des mutuelles, 8,4% de ceux des sociétés à capitaux privés et 3,9% de ceux des CVECA. Par contre, le coût du risque est plus élevé au niveau des CVECA (3,6%) et des mutuelles (3,4%) que dans les sociétés à capitaux privés (1,2%) et les institutions de crédit solidaire (0,7%). Ce qui amène à dire que la viabilité des SFD passe par la maîtrise de leurs coûts, particulièrement des frais généraux et par l'amélioration de la qualité du portefeuille.

On constate donc que malgré son apparence simplicité, la microfinance fait supporter des coûts non négligeables à ses adhérents dont 30% au moins les estiment élevés.

Chapitre III

Profil des adhérents

Les statistiques analysées sont celles de la CCS/SFD quand il s'agit de chronique. L'enquête réalisée dans le cadre de cette étude a permis d'analyser les adhérents, sur les plans de la socio économie et de leur attitude face à la microfinance. Lorsqu'il est question de comparer les adhérents aux non adhérents, on fait appel aux données de l'ELIM 2006.

43. Effectifs des adhérents

Selon les statistiques de la CCS/SFD obtenues de sources administratives, l'effectif des adhérents a cru de 60% depuis 2002 : de 522.002 en 2002, il atteint 835.071 en 2006.

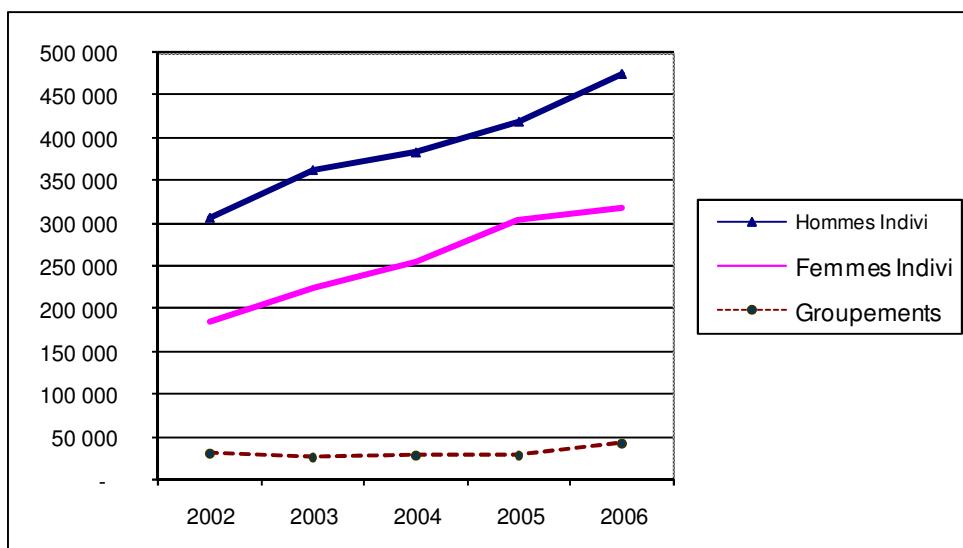
Tableau 30: Évolution des effectifs du sociétariat depuis 2002

Type adhérent	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance depuis 2002
Hommes Individuels	307 050	363 071	383 758	419 869	475 952	55%
Femmes Individuelles	184 998	224 836	254 385	302 539	317 256	71%
% Femme	37,6	38,2	39,9	41,9	40,0	-
Groupements	29 954	26 304	28 497	28 877	41 863	40%
Total	522 002	614 211	666 640	751 285	835 071	60%

Source : Rapport 2006 de la CCS/SFD

L'évolution des effectifs hommes et celle des effectifs femmes ont été parallèles sur cette période tandis que le nombre des groupements¹⁸ a stagné autour de 30 000 jusqu'en 2005 pour connaître une nette croissance à partir de cette date (voir figure ci-après).

Figure 7 : Evolution des effectifs des adhérents hommes et femmes de 2002 à 2006



Pour 2007, l'estimation par l'enquête de la présente étude est de 847.259 adhérents ; chiffre compatible avec les sources administratives. Par contre la répartition de ce nombre entre type d'adhérent s'écarte nettement de celle de cette dernière source¹⁹.

18 Dans les statistiques de la CCS/SFD, il s'agit bien de groupements et non d'adhérents en groupement

19 La répartition des adhérents entre type d'adhérent dans le rapport 2006 de la CCS/SFD fait plutôt la statistique des adhérents, personnes physiques et groupements alors qu'ici, les groupements sont éclatés en leurs membres.

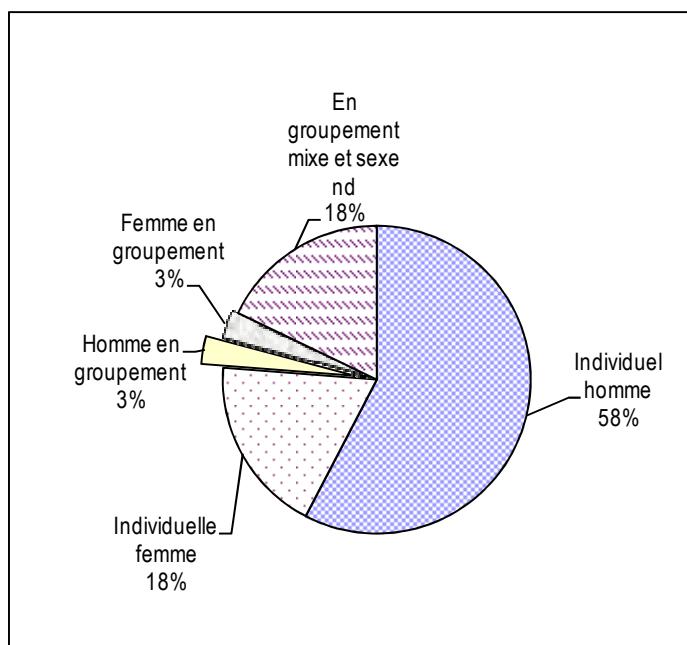
Tableau 31: Effectifs des adhérents par type d'IMF en 2007

Type d'IMF	Individuel homme	Individuelle femme	Homme en groupement	Femme en groupement	En groupement mixte et sexe nd	Total type de sociéariat	Répartition en %
Mutualiste	423222	120076	3390	7124	143569	697382	82,3
CS	17343	4241	800	568	3438	26389	3,1
CVECA	44737	31664	20599	17166		114166	13,5
Autres	2986	1586		390	4359	9321	1,1
Ensemble	488289	157567	24789	25248	151366	847259	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Les hommes en individuel représentent 57% du total des adhérents contre seulement 19% pour les femmes en individuel²⁰. Les adhérents en groupement représentent 24% du total. La figure suivante illustre cette répartition entre type d'adhérent.

Figure 8: Répartition des adhérents par type d'adhérent



44. Caractéristiques socio démographiques des adhérents

On s'interroge sur les caractéristiques sociodémographiques des adhérents. Qui sont-ils et que font-ils ? Ces interrogations ont deux sortes de réponses : l'étude intrinsèque des adhérents et leur comparaison avec les non adhérents.

3.2.1 Genre et milieu des adhérents

Sur la base des données de l'enquête de la présente étude, l'adhérent est une personne d'âge mûr, entre 40 et 45 plus souvent de sexe masculin et 6 fois sur 10 du milieu rural.

Plus précisément (voir tableaux 32 et 33) :

- 57,3% sont des ruraux contre 66,2% pour la population de 18 ans et plus ; 68,3% des hommes contre 47,1% pour cette même population ;
- 16% ont entre 40 et 45 ans ;
- près de 30% ont moins de 35 ans et 60% ont moins de 45 ans (figure 9) ;
- certains adhérents (9%), des hommes généralement, sont cependant d'un âge très avancé (60 ans et plus).

20 Ceci abstraction faites des groupements pour lesquels il n'a pas été possible de déterminer les effectifs par sexe, lesquels effectifs représentent 18% du total des effectifs des adhérents.

Tableau 32: Répartition des adhérents par milieu (%)

Milieu du point de service	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme	
Urbain	39,5	49,4	42,7
Rural	60,5	50,6	57,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

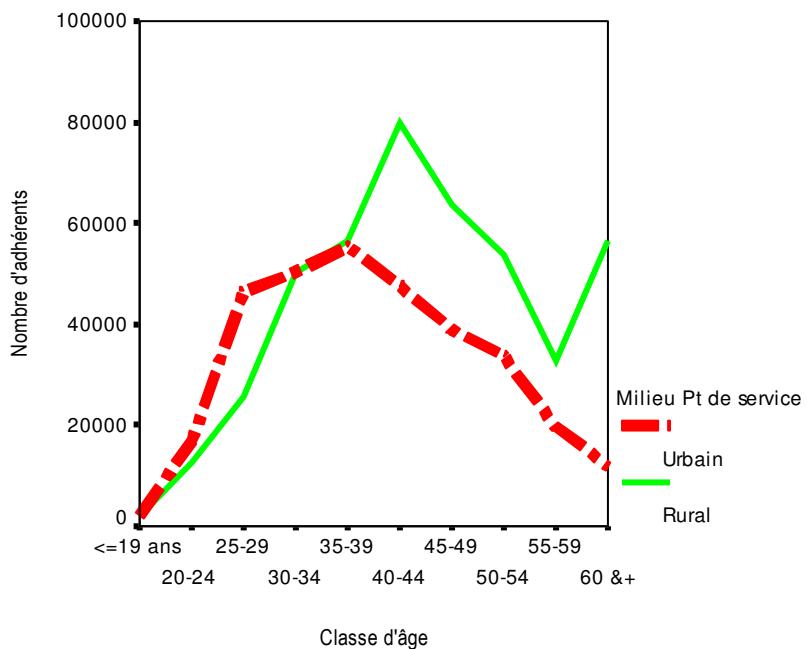
Tableau 33: Répartition des adhérents par sexe selon le milieu (%)

Milieu du point de service	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme	
Urbain	63,3	36,7	100,0
Rural	72,0	28,0	100,0
Ensemble	68,3	31,7	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Ils sont plus jeunes en milieu urbain qu'en milieu rural : 40 ans en moyenne contre 45 ans. En fait au delà de 39 ans, l'effectif des adhérents en milieu rural devient nettement plus important que celui en milieu urbain (voir figure 9). C'est aussi en milieu rural qu'on rencontre le plus d'adhérents âgés.

Figure 9: Distribution des effectifs des adhérents par classe d'âge et par milieu



Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Les femmes adhérentes sont relativement plus jeunes que les hommes avec une différence d'âge beaucoup plus sensible en milieu rural qu'en milieu urbain (voir tableau 34). En milieu rural en effet, l'âge moyen des adhérents est de 46 ans contre 42 ans pour les adhérentes alors qu'en milieu urbain, le schéma est inversé : 39 ans pour les adhérents contre 40 ans pour les adhérentes.

Tableau 34: Âges moyens par milieu et par sexe des adhérents

Sexe adhérent	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Homme	39	46	43
Femme	40	42	41
Ensemble	40	45	42

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Le fait qu'on rencontre en milieu rural le plus d'adhérents âgés, est principalement dû aux âges avancés des adhérents des CS, CVECA et autres systèmes non mutualistes : l'âge moyen en milieu rural des adhérents de ces systèmes est compris entre 46 et 51 ans contre un âge moyen en milieu urbain compris entre 41 et 45 ans pour les adhérents de ces mêmes systèmes.

Tableau 35: Âges moyens par type d'IMF et par milieu des adhérents

Type d'IMF	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Mutualiste	39	44	42
CS	41	51	41
CVECA	45	46	46
Autres	41	47	42
Ensemble	40	45	42

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

3.2.2 Statut social et activités économiques des adhérents

Près de 60% des adhérents sont des chefs de ménages ; 83,5% sont chefs de ménages ou conjoints (es) du chef de ménage. Ceci est vrai aussi bien en milieu urbain (82,0% sont des responsables de ménages) qu'en milieu rural (voir tableau 36). On dira de façon résumée que l'adhérent est en général le premier ou l'un des premiers responsables du ménage.

La situation est assez contrastée entre homme et femme : 80,8% des adhérents hommes sont des chefs de ménage alors que 75,7% des adhérentes sont des conjointes. Seulement 12,7% de ces dernières sont chefs de ménage (voir figures 10 et 11).

Figure 10: Répartition des adhérents hommes selon le lien de parenté dans le ménage

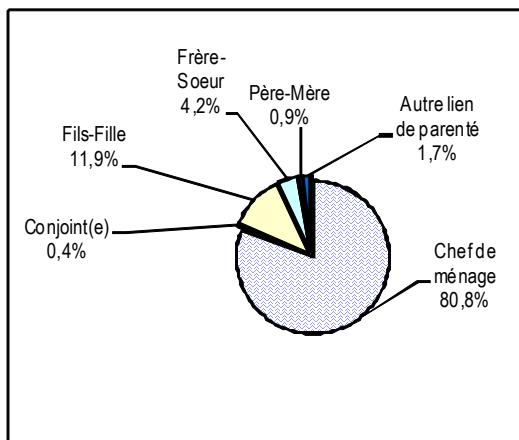
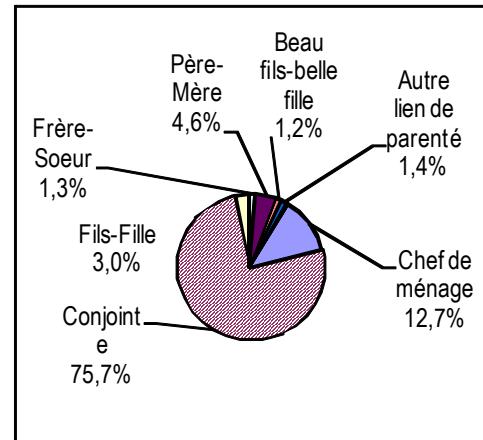


Figure 11: Réparation des femmes adhérentes selon le lien de parenté dans le ménage



La grande majorité des adhérents (85,5%) est mariée : 48,2% sont des mariés monogames et 37,3% des mariés polygames.

Généralement chefs de ménages et mariés, les adhérents sont corrélativement responsables, pour l'essentiel de leurs dépenses, d'un nombre important de personnes : 9,4 personnes en moyenne dont 5 enfants de moins de 18 ans et 4,4 adultes. Cette responsabilité est aussi significative en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, en moyenne un adhérent est responsable de l'essentiel des dépenses de 8,1 personnes (3,7 enfants de moins de 18 ans et 4,4 adultes) tandis qu'en milieu rural ce ratio atteint 10,4 personnes (5,9 enfants de moins de 18 ans et 4,5 adultes). De même les adhérentes ont une charge aussi importante que les adhérents : respectivement 8,2 et 10 personnes.

On est donc en droit de présupposer que les besoins financiers pour raisons sociales de l'adhérent, qu'il soit urbain ou rural, homme ou femme, soient importants. On ne sera pas étonné si une partie non négligeable des crédits obtenus est consacrée à satisfaire des besoins sociaux.

Tableau 36: Répartition des adhérents selon le lien de parenté dans le ménage

Lien de l'adhérent avec le chef de son ménage	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Chef de ménage	53,8	63,3	59,3
Conjoint(e)	28,2	21,3	24,2
Fils – Fille	11,4	7,4	9,1
Frère- Sœur	3,4	3,3	3,3
Père – Mère	,9	3,0	2,1
Beau fils-belle fille	,0	,7	,4
Autre lien de parenté	2,4	1,0	1,6
Sans lien de parenté	,0		,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Le niveau d'instruction est une caractéristique importante de l'adhérent dès lors qu'on s'intéresse à son état de pauvreté en rapport avec son adhésion à une caisse de microfinance. Près de 50% (48,9%) des adhérents ont un niveau d'instruction : 74,2% en milieu urbain et seulement 29,9% en milieu rural (voir tableau ci-après). Ce niveau d'instruction est nettement plus élevé que celui de la population totale malienne de 18 ans et plus, qui est de 21,8%²¹.

21 Calcul des auteurs sur la base des données de l'ELIM 2006.

Tableau 37: Niveau d'instruction et alphabétisation des adhérents selon le milieu

	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Niveau d'Instruction			
Sans	25,8	70,1	51,1
Fondamental I	14,6	10,8	12,4
Fondamental II	18,6	9,2	13,2
Secondaire Technique	28,4	8,4	17,0
Supérieur	12,6	1,5	6,3
Alphabétisation			
L'adhérent sait lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque	74,0	40,0	54,5

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

L'analyse par sexe montre que le niveau moyen d'instruction des adhérentes, même inférieur de 24% à celui des adhérents, est supérieur à celui de l'ensemble de la population malienne de 18 ans et plus. : 40,1% des adhérentes ont un niveau d'instruction au moins égal à celui du fondamental I (voir figures ci-après) contre 21,8% pour la population nationale de 18 ans et plus.

Il est tout aussi significatif de constater que 54,5% des adhérents savent lire et écrire dans une langue quelconque contre seulement 22,5% de la population totale de 18 ans et plus.

Figure 12: Répartition des adhérents hommes selon le niveau d'instruction

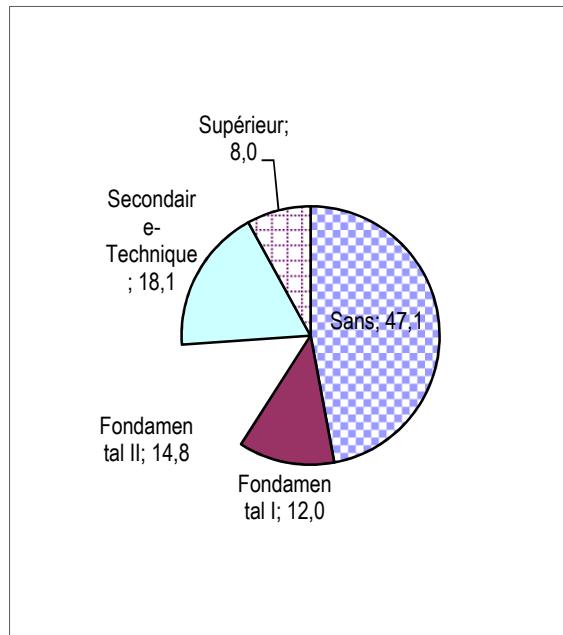
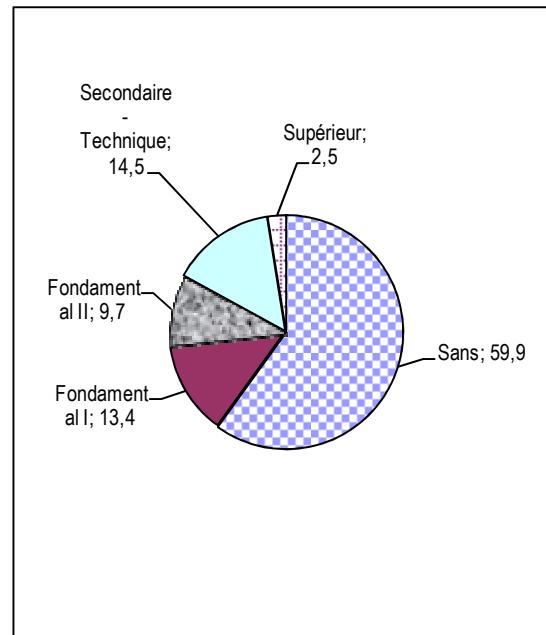


Figure 13: Répartition des adhérentes selon le niveau d'instruction



Le taux d'activité est très élevé chez les adhérents : 94,6% sont occupés. Les activités des adhérents urbains sont assez diversifiées : 36,4% ont comme activité principale le commerce, 13,2% l'administration, 17,1% l'éducation et la santé et 15,1% d'autres activités de service. Par contre ceux du milieu rural ont des activités concentrées autour de l'agriculture, la chasse, la cueillette, l'exploitation de forêt, la pêche et l'élevage d'une part (54,8%) et le commerce d'autre part (25,6%). Ce schéma se conjugue avec une dominance des indépendants en milieu rural (84,0%) et leur prépondérance en milieu urbain (58,9%) où 32,6% des adhérents occupés sont des employés.

Tableau 38: Répartition des adhérents selon l'activité économique par milieu

Activités économiques des adhérents	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Position par rapport à l'activité			
Actif occupé	92,7	95,9	94,6
Actif non occupé	4,7	1,1	2,6
Inactif	2,6	3,0	2,8
Activité principale			
Agriculture-Chasse-Cueillette-Exploitation forêt	7,0	50,3	23,4
Pêche-Elevage	1,3	4,5	2,5
Industrie-transformation-Mine-carrière	4,1	5,1	4,5
Construction	2,1	.6	1,5
Transport	2,5	.9	1,9
Communication	,9	,2	,7
Commerce vente	36,4	25,6	32,3
Administration	13,2	3,4	9,5
Education-Santé	17,1	3,7	12,0
Autres services	15,1	5,3	11,4
Autres activités	,3	,2	,3
Statut dans l'occupation			
Indépendant	58,9	84,0	68,3
Employeur	7,2	2,9	5,6
Employé	32,6	6,1	22,7
Travailleur familial	1,2	7,0	3,4

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

45. Les adhérents face au crédit

La microfinance est considérée comme le moyen approprié pour que les pauvres accèdent à la ressource financière. Comment les adhérents la perçoivent-ils et comment l'ont-ils intégrée dans leur vie ? A ce sujet, il existe beaucoup de clichés alors qu'une bonne et exacte compréhension de l'attitude des adhérents face à la microfinance, de leur perception de celle-ci, aident dans la recherche de liens entre cette dernière et la lutte contre la pauvreté.

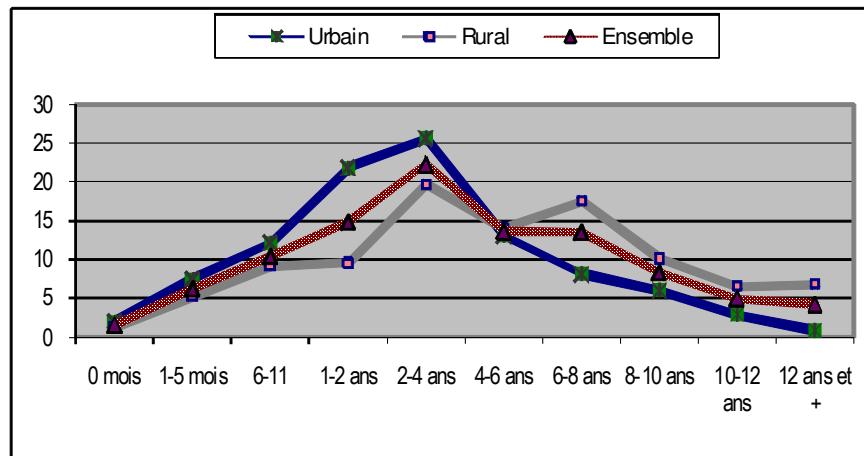
Pour se donner cette compréhension, après avoir décrit l'adhérent selon son statut social et ses activités, il est analysé du point de vue du crédit de façon générale, de son utilisation et de certaines caractéristiques de son dénouement.

3.2.3 Durée d'adhésion, nombre de crédits et délai avant le premier crédit.

Il faut rappeler que le système de microfinance est en vigueur au Mali depuis 1986. On s'attend à ce que le nombre d'adhérents anciens dans le système soit important. Seulement, on constate que la durée moyenne des adhérents dans le système est de 53 mois soit 4 ans et 5 mois. Elle est de 54 mois pour les adhérents et 50 mois pour les adhérentes. En milieu rural, la durée moyenne dans le système est de 63 mois contre 40 mois en milieu urbain.

L'observation de la figure suivante permet de constater que de façon spécifique, les urbains sont relativement plus nombreux pour les durées inférieures ou égales à 4 ans alors que les ruraux sont relativement plus nombreux à avoir des durées égales ou supérieures à 4 ans.

Figure 14: Répartition (%) des adhérents par milieu et pour l'ensemble selon la durée dans le système



Que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, les adhérents individuels sont dans le système plus longtemps que les adhérents membres de groupement : 54 mois de durée dans le système pour les individuels contre 49 mois pour les membres de groupement (voir tableau ci-après).

Tableau 39: Durée d'adhésion des adhérents par type selon le milieu (mois)

Type d'adhérent	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Individu	40	63	54
Groupement	38	60	49
Ensemble	40	63	53

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Cette immersion de près de 5 ans conjuguée avec le délai moyen de paiement des crédits qui est de 10 mois suggère que le nombre moyen des crédits obtenus par chaque adhérent est relativement conséquent. Pas tant que cela puisque cette moyenne n'est que de 2 par adhérent : 1 en milieu urbain et 3 en milieu rural.

Tableau 40: Nombre moyen de crédits par sexe de l'adhérent et selon le milieu

Sexe de l'adhérent	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Homme	1	3	2
Femme	2	3	2
Ensemble	1	3	2

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

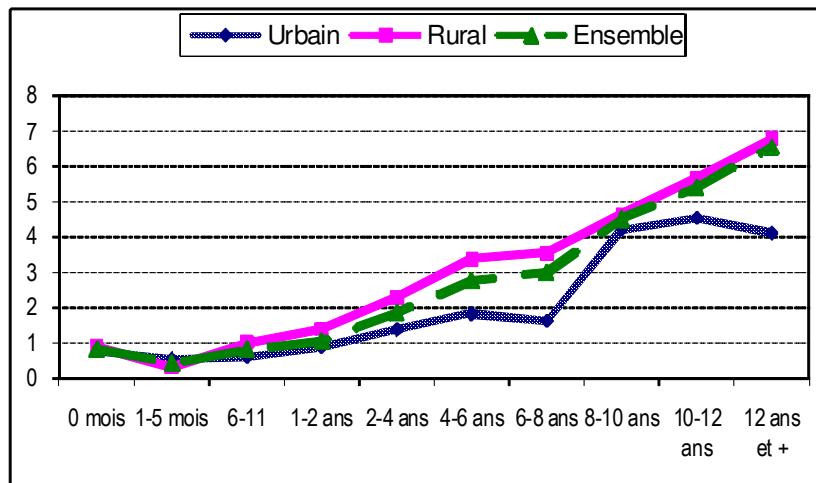
La moyenne varie par ancienneté de 1 à peine entre 1 - 5 mois à près de 7 à 12 ans et plus. Il est important de noter que si à l'adhésion, l'adhérent n'a pas de crédit, il a peu de chance d'en avoir avant 6 mois.

Au-delà de 6 mois le nombre moyen de crédits obtenus est toujours supérieur en milieu rural qu'en milieu urbain. La figure ci-après qui visualise ces constats fait apparaître par ailleurs que le nombre moyen de crédits stagne en milieu urbain au-delà de 8-10 ans. Est-ce par passivité pour les très anciens adhérents de ce milieu ?

Par ailleurs, au constat d'un nombre moyen de crédit égal à 2, on ne peut s'empêcher d'évoquer

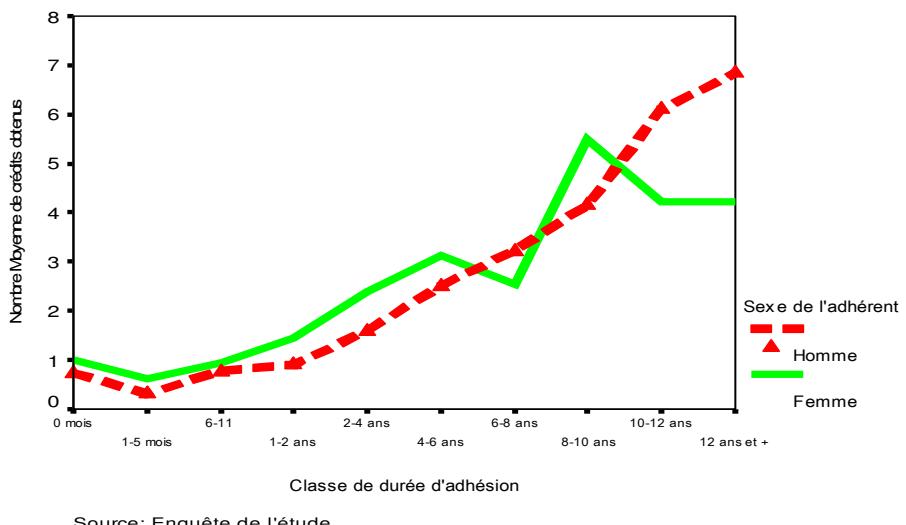
l'existence de difficultés de renouvellement du crédit.

Figure 15: Nombres moyens de crédits obtenus par adhérent selon le milieu et par ancienneté dans le système.



Le nombre moyen de crédits pour les adhérentes est nettement supérieur à celui des adhérents. Ceci en raison principalement du fait que les adhérents hommes n'ont presque jamais de crédit à l'adhésion (0,3 en moyenne). De façon plus explicite, avant six ans d'ancienneté, le nombre moyen de crédits des adhérentes est toujours supérieur à celui des adhérents. Après six ans, la situation est assez contrastée (voir figure ci-après) bien qu'on puisse dire qu'il y a une stagnation du nombre moyen de crédits chez les adhérentes anciennes, du milieu urbain (étant donné le constat sur la figure précédente).

Figure 16: Nombres moyens de crédits obtenus par adhérent selon le sexe et par ancienneté dans le système.



Cette analyse du nombre moyen de crédits par adhérent homme ou femme se prolonge naturellement par celle du délai pour en avoir et particulièrement du délai mis avant d'avoir le premier crédit après adhésion. Ce délai peut être considéré comme une certaine restriction au crédit même si par ailleurs il s'agit de mesures administratives et de précaution.

Le délai moyen avant le premier crédit après adhésion est de 21 mois toutes situations considérées. Il

est de 18 mois en milieu urbain et de 23 mois en milieu rural. Les adhérents hommes en milieu urbain, avec 13 mois, ont le délai le plus court.

Tableau 41: Délai avant le premier crédit par milieu et par sexe de l'adhérent

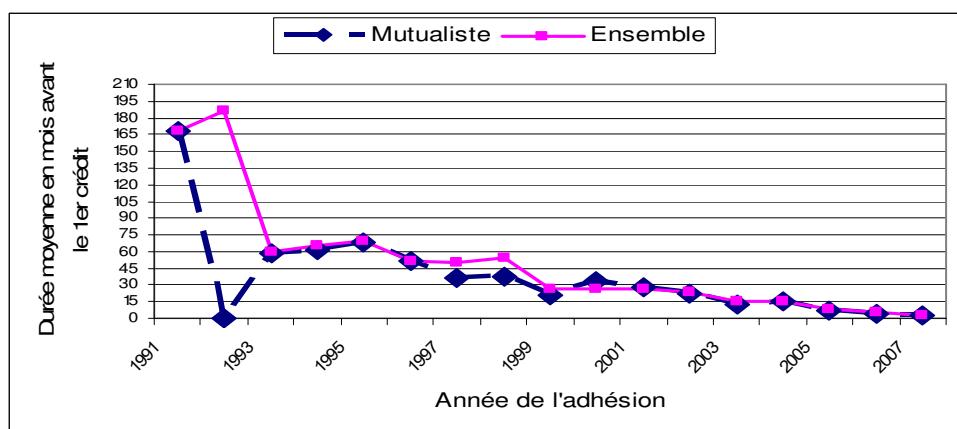
Sexe de l'adhérent	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Homme	13	24	21
Femme	22	22	22
Ensemble	18	23	21

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Ce délai n'est pas significativement différent d'un type de caisse à l'autre, exception faite des caisses de type dit « autres caisses » pour lesquelles il n'est que de 4 mois.

On peut considérer ce délai comme long étant donné la vocation de proximité de la microfinance. En fait ces calculs prennent en compte l'ensemble des adhérents dont une proportion a adhéré au cours des années 1990 avec des délais d'attente très longs, comme le montre la figure ci-après.

Figure 17 : Évolution du délai moyen d'attente avant le premier crédit selon l'année de l'adhésion



Pour avoir une situation plus actuelle, on détermine les délais moyens avant d'avoir le premier crédit pour ceux ayant adhéré au cours des cinq dernières années. Pour ces derniers, le délai moyen est de 9 mois en milieu rural et 10 mois en milieu urbain. Le délai moyen est de 8 mois pour les adhérents et 11 mois pour les adhérentes. Il existe une différence notable entre les adhérents individuels et les adhérents en groupement : pour les premiers, le délai moyen est de 7 mois tandis qu'il est de 18 mois pour les seconds (voir tableau ci-après).

Tableau 42 : Délai moyen avant le premier crédit selon le milieu et par type de l'adhérent : adhésion entre 2003 et 2007

Type d'adhérent	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Individu	7	7	7
Groupement	14	29	18
Ensemble	10	9	9

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

En définitive, on retient que 9 mois est un délai moyen d'attente assez long et que ce délai est

d'autant long qu'on est femme, ou non instruit ou membre d'un groupement²². On retient aussi que la baisse de ce délai d'attente avant le premier crédit est une tendance lourde observée.

3.2.4 Les adhérents passifs

Certains adhérents restent un long moment sans aucune activité financière avec leur caisse. On les désignera par le terme d'adhérents passifs. Certains restent 12 mois sans aucun mouvement et sans que leur temps de passivité n'atteigne 24 mois, d'autres beaucoup plus. Les premiers sont des adhérents passifs ordinaires et les seconds des adhérents grands passifs.

On établit à près de 11% la proportion d'adhérents passifs (ordinaires et grands passifs) : 8,3% en milieu urbain et 12,5% en milieu rural. Cette dernière proportion est d'autant étonnante qu'il ne s'agisse que d'adhérents individuels : la passivité étant quasiment nulle chez les adhérents en groupement. La proportion d'adhérents grands passifs s'établit à 5,7% et celle de passifs ordinaires à 5,1%.

Il n'existe pas une très grande différence de passivité entre homme et femme. Par contre, il existe une nette différence selon le type de caisse. La passivité est beaucoup plus élevée chez les mutualistes (11,7%) et les membres de CVECA (12% constitués d'individuels) que pour les autres types d'IMF. Les personnes alphabétisées sont plus sujettes à la passivité que les personnes analphabètes, sauf pour les passifs ordinaires. Aux niveaux d'instruction élevées se rencontrent des niveaux de passivité élevés avec une nette dominance de la grande passivité : ainsi chez les adhérents du niveau d'instruction du supérieur, s'affiche le taux de passivité élevé de 25,5% dont 17,6% de grands passifs.

Tableau 43: Proportions d'adhérents passifs selon les principales caractéristiques des adhérents.

Caractéristiques des adhérents	Adhérent passif ordinaire (%)	Adhérent grand passif (%)	Tous types de passif (%)
Milieu du point de service			
Urbain	3,3	5,0	8,3
Rural	6,3	6,2	12,5
Sexe de l'adhérent			
Homme	5,2	5,7	10,9
Femme	4,7	5,7	10,4
Type d'adhérent			
Individu	5,9	6,7	12,6
Groupement	0,0	0,0	0,0
Type de Caisse			
Mutualiste	5,5	6,2	11,7
CS	,5	1,5	2
CVECA	5,8	6,2	12
Autres	1,4	1,2	2,6
L'adhérent sait il lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque			
Oui	4,7	7,1	11,8
Non	5,4	4,1	9,5
Niveau d'Instruction			
Sans	5,8	4,2	10
Fondamental I	4,3	4,7	9
Fondamental II	3,3	4,2	7,5

22 On rappelle que le taux d'analphabétisme chez les adhérentes est 24% supérieur à celui des adhérents et que les premières sont généralement en groupement.

Caractéristiques des adhérents	Adhérent passif ordinaire (%)	Adhérent grand passif (%)	Tous types de passif (%)
Secondaire-Technique	3,8	7,6	11,4
Supérieur	7,9	17,6	25,5
Ensemble	5,1	5,7	10,8

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Il faut s'interroger devant un niveau si élevé de passivité. Le phénomène n'est pas fortuit et semble faire partie de la stratégie de l'adhérent qui s'aménage ainsi une possibilité d'accès rapide à un microfinancement pour faire face à des situations imprévues. La connotation sociale de la passivité apparaît lorsqu'on examine la structure comparée de la répartition selon le statut social des adhérents passifs et non passifs : 90 à 93% des adhérents passifs sont chefs de ménages ou conjoints du chef de ménage contre 83% pour les non passifs (Voir tableau ci-après).

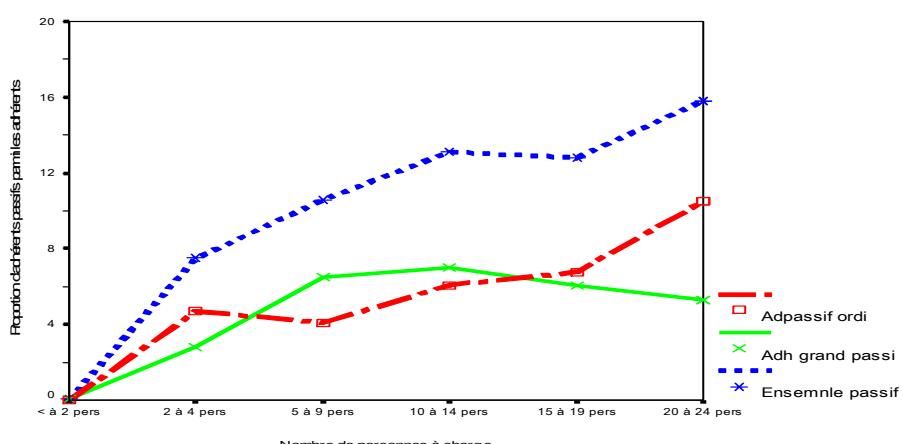
Tableau 44: Proportions d'adhérents passifs selon son lien de parenté avec le chef de ménage

Lien avec le chef de son ménage	Adhérent passif ordinaire		Adhérent grand passif	
	Oui	Non	Oui	Non
Chef de ménage	62,9	59,1	68,1	58,8
Conjoint(e)	27,0	24,1	25,1	24,2
Fils Fille	6,7	9,2	1,3	9,5
Frère-sœur	3,4	3,3	1,6	3,4
Père Mère		2,2	1,7	2,1
Beau fils belle fille		,4	2,1	,3
Autre lien de parenté		1,7		1,7
Sans lien de parenté		,0		,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

En examinant la distribution des adhérents passifs selon le nombre de personnes dépendantes d'eux pour l'essentiel de leurs dépenses, on observe que la proportion d'adhérents passifs augmente avec le nombre de personnes financièrement à charge. Cette proportion varie de 0, lorsque le nombre de personnes à charge est inférieur à 2, à 16 quand ce nombre est entre 20 et 24 (voir figure ci-après). C'est dire en d'autres termes que les chefs de ménages et leurs conjoints ont plus tendance que les autres à jouer une stratégie de sécurisation financière.

Figure 18: Proportion d'adhérents passifs en fonction du nombre de personne financièrement à charge.



3.2.5 Utilisations du crédit

Un adhérent a souvent plusieurs raisons de s'endetter. Les motifs déclarés et même non avoués ne coïncident pas forcément avec l'utilisation qui est faite du crédit obtenu. Les contraintes sociales, les impératifs de la réalisation des activités sont les principales raisons de ce décalage. L'utilisation qui est faite du crédit obtenu s'avère indispensable afin d'évaluer l'importance relative des affectations entre le volet social et le volet économique et mettre ainsi en évidence les réalités sous-jacentes.

Sur la base des données de l'enquête de la présente étude, on établit, de façon très résumée que 61,3% des utilisations sont des utilisations pour activités économiques alors que dans 38,7% des cas restants il s'agit d'utilisations sociales au sens général c'est-à-dire pour le compte du ménage. En termes monétaires, on retiendra que 70,6% des montants utilisés le sont pour activités économiques contre 29,4% pour le compte des ménages des adhérents.

- Il existe une nette différence d'attitude entre les adhérents du milieu urbain et ceux du milieu rural : les premiers consacrent une plus grande proportion des montants utilisés pour des activités économiques : 76,0% contre 63,3% (voir tableau 45 ci-après).
- De même, la proportion des montants utilisés par les adhérentes pour activités économiques est significativement supérieure à celle des montants utilisés par les adhérents pour les mêmes activités : 83,2% pour les adhérentes contre 67,8% pour les adhérents (voir tableau 46).

Tableau 45: Structure d'utilisation du dernier crédit de 2007 entre dépenses pour activités économiques et dépenses pour le ménage, selon le milieu

Catégorie de dépense	Milieu du point de service				Ensemble			
	Urbain		Rural					
	%Valeur utilisée	% Nombre utilisations	%Valeur utilisée	% Nombre utilisations				
Dépenses pour activités économiques	76,0	59,9	63,3	61,9	70,6	61,3		
Dépenses du ménage	24,0	40,1	36,7	38,1	29,4	38,7		
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Tableau 46: Structure d'utilisation du dernier crédit de 2007 entre dépenses pour activités économiques et dépenses pour le ménage selon le sexe de l'adhérent

Catégorie de dépense	Sexe de l'adhérent			
	Homme		Femme	
	% Valeur utilisée	% nombre utilisations	% Valeur utilisée	% nombre utilisations
Dépenses pour activités économiques	67,8	56,1	83,2	75,1
Dépenses du ménage	32,2	43,9	16,8	24,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

S'agissant des utilisations pour activités économiques, les activités d'achat de marchandises (21,6% des montants utilisés), d'achat de matières premières (12,5%) et d'achat d'animaux d'élevage sont dominantes.

Les utilisations pour le ménage sont focalisées autour des dépenses pour le logement (11,0% du total des utilisations), des dépenses en biens et services divers (8,2%) et des dépenses sociales (3,9% : dépenses de cérémonies civiles et religieuses, dons etc.). Les dépenses de santé et d'éducation ne représentent respectivement que 1,6% et 1,3% du total des utilisations (voir tableau ci-après).

Tableau 47 : Catégories de dépenses par milieu

Catégorie de dépense	Milieu du point de service				Total	% Valeur % Nombre utilisations
	Urbain	% Valeur	Rural	% Valeur % Nombre utilisations		
Dépenses pour activités économiques						
Consommable	,1	,3	,4	1,9	,2	1,5
Intrant élevage	,0	,2	,1	,7	,1	,6
Terrain et construction	7,4	1,2	1,8	2,2	5,1	1,9
Achat animaux d'élevage	1,1	1,4	13,3	10,1	6,3	7,7
Achat marchandise	45,1	37,0	17,6	15,9	33,4	21,6
Intrant agricole	,		,1	,1	,0	,1
Equipement agricole et d'élevage	,0	,0	,0	,1	,0	,1
Achat de matières premières	7,0	6,6	24,0	16,0	14,2	13,5
Equipement divers	5,5	4,6	3,4	4,4	4,6	4,5
Travaux agricoles	,1	,1	,3	,8	,2	,6
Transport de marchandises	,0	,4	,1	,7	,1	,6
Transport du personnel	,0	,0	,	,	,0	,0
Création activité économique	,0	,0	,	,	,0	,0
Remboursement crédit	,1	1,0	,	,	,1	,3
Paiement impôts et taxes	6,3	,4	,1		3,7	,1
Réparation et entretien	,9	,4	,1	,1	,6	,2
Salaire personnel	1,3	2,5	1,5	6,7	1,4	5,6
Frais de location	,3	2,2	,1	,3	,2	,8
Autres dépenses économiques	,6	1,3	,4	1,8	,5	1,7
Autres dépenses sociales	,0	,0	,	,	,0	,0
Dépenses du ménage						
Bien et services divers pour ménage	1,8	5,9	16,9	18,5	8,2	15,0
Dépenses de santé	1,2	4,2	2,2	5,8	1,6	5,3
Dépenses d'éducation	1,7	3,3	,7	,9	1,3	1,6
Frais de transport	,0	,1	,	,	,0	,0
Equipement du ménage	1,9	2,6	1,4	1,7	1,7	1,9
Achat de produits alimentaires	,		,1	,1	,1	,1
Logement du ménage	10,9	9,2	11,1	4,4	11,0	5,7
Moyens de déplacement	,8	1,4	,0	,0	,5	,4
Dépenses religieuses	,0	,2	,	,	,0	,1
Achat de jouet	,0	,1	,	,	,0	,0
Autres dépenses personnelles	,1	,2	,	,	,0	,1
Dépenses sociales	4,5	10,8	3,1	5,4	3,9	6,9
Remboursement dette	1,2	1,9	1,1	1,3	1,2	1,5
Impôts	,0	,1	,	,	,0	,0
Loyer	,0	,1	,	,	,0	,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Dans le cas des dépenses pour activités économiques, il n'est pas vérifié que les montants utilisés le soient par d'autres personnes, ceci qu'il s'agisse d'un adhérent ou d'une adhérente. On note en effet que dans ce cas 98,7% du total des dépenses sont faites par l'adhérent contre 97,9% lorsqu'il s'agit d'une adhérente. Il en va différemment lorsqu'il s'agit des dépenses pour le ménage : si 88,6% de ces dépenses sont faites par l'adhérent lui-même, seulement 59,7% le sont par l'adhérente, près de 33% étant faites par un autre membre du ménage.

Tableau 48: Structure d'utilisation du dernier crédit de 2007 entre dépenses pour activités économiques et dépenses pour le ménage selon le sexe de l'adhérent et selon la personne ayant effectué la dépense (% des Valeurs utilisées)

Qui a utilisé ce montant ?	Dépenses pour activités économiques			Dépenses du ménage		
	Sexe de l'adhérent		Ensemble	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme		Homme	Femme	
Adhérent lui-même	98,7	97,9	98,5	88,6	59,7	85,6
Conjoint(e) de l'adhérent	,	1,4	,3	,2	1,4	,4
Autre membre de la famille de l'adhérent	,6	,7	,6	3,4	32,9	6,5
Tout le ménage ou plusieurs personnes du ménage	,3	,	,2	7,6	5,4	7,3
Autres personne hors de la famille	,4	,0	,4	,2	,6	,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

3.2.6 Le respect des échéanciers de paiement

Un des éléments essentiels d'évaluation de la relation de l'adhérent à la microfinance est le respect des échéances de remboursement. Au-delà du coût financier des retards de paiement, s'y trouve la manifestation des difficultés de remboursement. C'est la raison pour laquelle le respect des échéanciers est étudié conjointement avec les raisons que citent les adhérents comme motifs de non respect des délais.

En référence au dernier crédit contracté en 2007, 13,0% des échéances arrivées à terme ne sont pas respectées²³. La proportion de non respect est légèrement supérieure en milieu urbain qu'en milieu rural : 14,0% contre 12,3%. On observe peu de différence entre adhérent et adhérente : 13,3% pour les adhérents et 12,4% pour les adhérentes. Par contre selon qu'il s'agisse d'adhérents individuels ou d'adhérents en groupement, le pourcentage de non respect de l'échéance est plus ou moins important : 13,9% pour les individuels et 9,0% pour les adhérents de groupement. Le non respect est relativement plus important chez le chef de ménage que chez le conjoint ; il est très important chez le veuf (ve) (20,4%) et le marié polygame (16,4%).

La relation entre le non respect des échéances et le niveau intellectuel est ambivalente : les adhérents alphabétisés respectent mieux les échéances que les analphabètes (8,1% contre 17,0%) ; toutefois, les instruits du niveau supérieur respectent beaucoup moins les échéances, avec une proportion de non respect de 33,6%.

Tableau 49: Proportions d'échéances non respectées selon les caractéristiques des adhérents

Caractéristiques de l'adhérent		% d'échéances non respectées
Milieu du point de service	Urbain	14,0
	Rural	12,3
	Ensemble	13,0
Sexe de l'adhérent	Homme	13,3
	Femme	12,4
Type d'adhérent	Individu	13,9
	Groupement	9,0
Lien avec le chef de son ménage	Chef de ménage	14,5
	Conjoint(e)	11,6
	Fils Fille	12,5
	Frère-Sœur	5,0
	Père Mère	,9
	Beau fils belle fille	
	Autre lien de parenté	9,7
	Sans lien de parenté	
Situation matrimoniale	Marié monogame	11,0
	Marié polygame	16,4
	Divorcé(e)-Séparé(e)	5,4
	Veuf (ve)	20,4
	Célibataire	1,8
	Union libre Concubinage	0
L'adhérent sait il lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque		
Oui		8,1
Non		17,0

23 Ce pourcentage est de 13,1% si on considère la période 1996-2007.

Caractéristiques de l'adhérent		% d'échéances non respectés
Niveau d'Instruction	Sans	17,3
	Fondamental I	5,6
	Fondamental II	8,0
	Secondaire Technique	6,7
	Supérieur	33,6

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Il est également important de signaler que le pourcentage des échéances non respectées varie considérablement selon le type de caisse. Il est de 15,2% pour les adhérents mutualistes et seulement 3,5% chez les adhérents des systèmes divers dits « Autres ».

Tableau 50: Pourcentages d'échéances non respectées par type de caisses de base

Type de Caisse	% d'échéances non respectés
Mutualiste	15,2
CS	6,7
CVECA	7,9
Autres	3,5
Ensemble	13,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

Les raisons évoquées de non respect des délais sont multiples. Celles d'ordre économique (22,6%) et d'ordre social (17,9%) représentent moins de 50%. Il apparaît en effet que les adhérents évoquent des raisons diverses qu'ils ne peuvent classer ni parmi les raisons économiques ni parmi les raisons sociales. Ces « autres raisons » pourraient être des raisons économiques ou sociales que l'adhérent a la gêne de préciser. Il est significatif que ces « autres raisons » soient relativement plus importantes chez les adhérents que chez les adhérentes.

Tableau 51: Importance relative des raisons évoquées de non respects des délais par milieu (%)

Raisons de non respect des échéances	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
L'activité non rentable	3,9	2,2	3,0
Pas assez de client	4,5	1,8	3,1
Mauvais investissement	1,2	0,8	1,0
Clients non solvable/ retard de paiement client	23,0	7,3	14,9
Dommages imprévus (catastrophe naturelle, incendie, vol)	1,2		0,6
Environnement économique	33,8	12,0	22,6
Maladie (adhérent, conjoint(e) ou parent)	23,1	1,1	11,8
Décès dans la famille	11,9		5,8
Célébration (mariage, naissances)	0,7		0,3
Environnement social	35,7	1,1	17,9
Autres raisons	30,5	86,9	59,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

On observe, parmi les raisons économiques, la prépondérance en milieu urbain des difficultés avec les clients d'affaires, particulièrement chez les adhérentes. Les raisons liées aux maladies ou aux décès de parents sont également prépondérantes parmi les raisons sociales (Tableaux 51 et 52).

Tableau 52: Importance relative des raisons évoquées de non respects des délais par sexe (%)

Raison de non respect des délais	Sexe de l'adhérent		Ensemble
	Homme	Femme	
L'activité non rentable	2,3	4,6	3,0
Pas assez de client	4,1	0,9	3,1
Mauvais investissement	1,4	0,0	1,0
Clients non solvables/ retard de paiement client	0,3	45,8	14,9
Environnement économique	8,2	51,3	22,0
Maladie (adhérent, conjoint(e) ou parent)	16,7	1,5	11,8
Décès dans la famille	0,1	17,7	5,8
Célébration (mariages, naissances)	0,5		0,3
Dommages imprévus (catastrophe naturelle, incendie, vol)	0,5	0,9	0,6
Environnement social	17,7	20,1	18,5
Autres raisons	74,1	28,7	59,5
	100,0	100,0	100,0

Sources : calculs de l'étude à partir des données de l'enquête de l'étude

3.2.7 Perception des adhérents de la microfinance

La perception de l'adhérent de la qualité des prestations de la microfinance, sur les effets de ses services sur sa vie économique et sociale est un élément important. La connaissance de cette perception est une étape vers l'évaluation de l'impact économique et surtout social de la microfinance sur la réduction de la pauvreté.

La perception des adhérents est saisie à travers les réponses à des questions sur le changement de conditions de vie, l'amélioration de la situation économique de façon générale et l'amélioration de la performance économique de façon spécifique.

Le tableau ci-après donne les pourcentages d'adhérents par modalité de réponse.

- On y relève qu'environ 55% des adhérents estiment que leur adhésion à la caisse a beaucoup changé leurs conditions de vie. Ils sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain à penser ainsi. Les adhérentes sont relativement plus nombreuses à affirmer ce changement que les adhérents.
- Un peu moins de 50% des adhérents estiment que leur adhésion à la caisse a permis d'améliorer leur situation économique.
- Par contre ils sont relativement plus nombreux à estimer que leur adhésion à la caisse a permis d'augmenter :
 - le volume de leur activité économique (58,4% ; 64,8% pour les adhérentes) ;
 - le chiffre d'affaires de leur activité (57,4% ; 67,2% pour les adhérentes) ;
 - le bénéfice de leur activité (56,7% ; 65,4% pour les adhérentes)

C'est dire qu'une majorité d'adhérents, tant du milieu rural que du milieu urbain, aussi bien hommes que femmes, estiment positifs les effets de leur adhésion à la caisse.

Tableau 53: Répartition des adhérents selon leur perception des effets de leur adhésion à la caisse

Éléments de perception sur la micro finance		Milieu du point de service		Ensemble	Sexe de l'adhérent	
		Urbain	Rural		Homme	Femme
L'adhésion à la caisse a-t-elle changé les conditions de vie	Beaucoup	48,9	57,4	54,5	52,9	57,7
	Un peu	35,3	25,1	28,6	28,7	28,4
	Pas du tout	9,7	6,5	7,6	9,5	3,7
	Sans avis	6,1	11,0	9,3	8,9	10,2
L'adhésion à la caisse a-t-elle permis d'améliorer la situation économique	Beaucoup	40,5	51,8	48,0	46,8	50,2
	Un peu	28,9	25,4	26,5	24,7	30,1
	Pas du tout	10,9	8,9	9,6	10,5	7,8
	Sans avis	19,7	14,0	15,9	17,9	11,9
Le volume de l'activité a :	Augmenté	55,4	59,8	58,4	55,1	64,8
	Pas changé	12,6	14,6	13,9	13,9	14,0
	Baissé	3,1	2,4	2,6	3,1	1,7
	Sans avis	28,9	23,2	25,1	27,9	19,5
Le chiffre d'affaires de l'activité a	Augmenté	53,7	59,2	57,4	52,4	67,2
	Pas changé	14,0	11,5	12,3	13,7	9,5
	Baissé	2,0	2,3	2,2	2,9	,9
	Sans avis	30,3	27,0	28,1	31,0	22,3
Le bénéfice de l'activité a :	Augmenté	53,8	58,2	56,7	52,3	65,4
	Pas changé	14,4	12,5	13,1	14,4	10,7
	Baissé	1,5	2,9	2,4	2,9	1,4
	Sans avis	30,4	26,4	27,7	30,4	22,4
Raison principale d'avoir quitté la caisse pour un ex adhérent	Difficultés de remboursement	8,8	54,1	31,5	32,6	27,8
	Pas rentable	33,6	15,8	24,7	24,3	26,0
	Plus besoin	32,2	12,6	22,4	17,8	37,0
	Autres raisons	25,4	17,5	21,4	25,2	9,2

Source : enquête de l'étude

Ceci ne signifie pas qu'il n'existe pas de grief contre la caisse. Si une majorité trouve que le montant du crédit octroyé est suffisant, que le délai de remboursement est suffisant et l'encadrement bon, à l'inverse une proportion non négligeable trouve que le délai de grâce n'est pas suffisant (15,7%) et que le taux d'intérêt est élevé (31,3%). La nuance à introduire dans cette affirmation est que c'est davantage les hommes du milieu urbain qui sont non satisfaits des prestations de leur caisse.

Tableau 54: Répartition des adhérents selon leurs appréciations des prestations de leur caisse

Appréciation des prestations de la caisse		Milieu du point de service		Sexe de l'adhérent		Ensemble
		Urbain	Rural	Homme	Femme	
Montant du crédit	Suffisant	43,3	54,4	47,5	55,6	50,1
	Insuffisant	25,3	27,9	26,2	28,2	26,9
	Sans avis	31,5	17,7	26,3	16,3	23,1
Taux d'intérêt	Acceptable	39,4	54,6	47,9	50,3	48,7
	Elevé	31,6	31,1	30,3	33,4	31,3
	Sans avis	29,0	14,3	21,8	16,3	20,0
Délai de grâce	Suffisant	34,1	48,2	44,8	38,2	42,6
	Inexistant	17,0	13,2	11,8	20,7	14,7
	Insuffisant	19,4	13,3	13,8	19,6	15,7
Délai de remboursement	Suffisant	46,1	58,6	53,7	53,8	53,7
	Court	24,6	21,2	20,1	27,6	22,5
	Sans avis	29,3	20,2	26,2	18,6	23,7
Encadrement	Bon	59,8	73,1	65,6	72,9	67,9
	Insuffisant	10,2	18,3	17,2	10,8	15,1
	Sans avis	30,0	8,6	17,2	16,4	16,9

Source : enquête de l'étude

Chapitre IV Impact de la microfinance sur les adhérents et leur milieu

Le thème « Microfinance et lutte contre la pauvreté » suggère à première vue une relation entre les deux termes mais au sens de la « contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté»²⁴. Dans le contexte présent, l'hypothèse de base est que pour réduire la pauvreté, une condition nécessaire mais non suffisante est d'améliorer l'accès des pauvres au financement leur permettant d'impulser directement ou indirectement leurs activités économiques, d'améliorer leurs conditions de vie. Il faut donc poser la réduction de la pauvreté comme objectif global, qui est supposé se réaliser à travers l'objectif spécifique de mise à disposition de moyens financiers aux populations cibles.

D'un point de vue conceptuel, la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté doit être assimilée à un impact au sens plein du terme. C'est-à-dire l'expression des « changements et effets durables, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, effectivement obtenus et qui se sont manifestés au niveau des populations pauvres à plus ou moins long terme ». Il s'agit donc de mettre en évidence les relations entre la microfinance (à travers sa fonction d'offre de services financiers) et la réduction de la pauvreté au niveau des populations cibles.

On perçoit ainsi le degré de complexité de la tâche quand il s'agit de mesurer la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté. Les raisons en cela sont multiples et on en donne trois essentielles :

- les raisons qui font que les uns deviennent adhérents et les autres non sont de natures diverses ;
- les effets de l'accès des pauvres au crédit sont multiples et de différents niveaux (financier, économique, social, individuel ou collectif) ;
- la plupart de ces effets ne sont pas exclusifs du fait de l'accès des pauvres au crédit de la microfinance, d'autres facteurs « exogènes » contribuant à la réduction ou à l'aggravation de la pauvreté.

Cette pluralité des manifestations induit une pluralité dans la notion d'impact et on parlera dès lors des impacts de la microfinance. Du fait de sa complexité tenant à cette pluralité et à l'existence de facteurs exogènes, le concept est approché, évalué plutôt que mesuré de façon précise et absolue.

L'impact se manifeste à différents niveaux :

- micro : niveau individu et ménage (par exemple : changement de revenus, d'habitudes alimentaires, d'état sanitaire, de condition de logement);
- méso : niveau communautaire (introduction/densification des activités économiques, offre de travail, amélioration des offres de services sociaux, amélioration des rapports sociaux);
- macro : niveau national (réduction de l'incidence de la pauvreté).

Certains éléments de l'impact peuvent commencer à apparaître à court ou moyen terme (par exemple. l'augmentation des revenus des adhérents, l'amélioration de certaines commodités du logement), d'autres n'apparaissent généralement, en raison de leur nature, qu'à plus long terme (impact sur les conditions de vie de façon générale par exemple).

Les évaluations des impacts qui, dans la mesure du possible, doivent être tant quantitatives que qualitatives, doivent tenter d'apporter des réponses aux questions fondamentales suivantes : la réduction de la pauvreté recherchée chez les populations cibles s'est-elle opérée ? Dans quelle mesure la microfinance y a-t-elle directement contribué ?

Pour mesurer cette contribution, il faut être à mesure d'isoler du champ d'étude les effets des facteurs exogènes ayant une influence sur l'état de la pauvreté au même titre que la microfinance.

Au niveau des individus, comparer une personne bénéficiant des services de la microfinance avec une autre n'en bénéficiant pas serait une démarche inappropriée. En raison de la diversité des raisons qui amènent la première à adhérer à la microfinance et la seconde à ne pas y adhérer, la comparaison pourrait induire à de graves erreurs d'appréciations.

La démarche préconisée est de comparer les situations économiques et sociales des catégories

24 Il n'est pas question d'une relation biunivoque auquel cas il aurait fallu s'intéresser à la contribution de la réduction de la pauvreté sur la microfinance.

d'adhérents, à différents niveaux de leur immersion dans le système de microfinance²⁵. Ainsi la comparaison se fera-t-elle entre :

- 1) adhérents n'ayant pas encore bénéficié de service de la microfinance ;
- 2) adhérents de différentes anciennetés ayant déjà bénéficié de services de la microfinance ;
- 3) et les anciens adhérents.

Toutefois, les impacts ne concernent pas uniquement les seuls adhérents mais s'étendent bien au-delà, à la couche plus large des populations pauvres. Ils se manifestent tant au niveau de la population locale qu'au niveau plus agrégé du pays.

La problématique est par conséquent double :

- évaluer les effets induits de la microfinance sur l'état de pauvreté des populations cibles dans leur ensemble tant au niveau local que national ;
- évaluer les effets induits sur l'état de pauvreté des adhérents et de leur ménage.

Ce qui revient à chercher l'impact de la microfinance sur le milieu et sur les adhérents, aux plans social et économique.

46. Impact sur le milieu

Il correspond au changement induit dans le milieu, immédiat ou non du fait de l'existence de la microfinance.

On peut s'interroger sur la durabilité de ces impacts et sur leur étendue mais il n'en demeure pas moins qu'ils soient des impacts de la microfinance sur le milieu. Leur rapport avec la réduction de la pauvreté est implicite. Les impacts sur le milieu sont évalués aux niveaux :

- local par l'augmentation des revenus créés et la diversification des sources de revenu ainsi que par les emplois (permanents ou non) directs et indirect créés ;
- national à travers la masse de crédit à l'économie ainsi que la masse des dépôts qui induisent un changement de la structure de l'épargne nationale.

Si certains de ces impacts sont intimement liés à l'existence de l'institution de la microfinance comme c'est le cas de la masse de crédit et le nombre d'adhérents, il n'en demeure pas moins qu'ils ont des impacts dans la mesure où ils se manifestent au niveau de l'objectif global de réduction de la pauvreté. Les manifestations sociales et économiques de la microfinance au niveau de la collectivité et au niveau national sont incontestablement des impacts c'est-à-dire des modifications induites dans la structure économique et sociale du pays.

4.1.1 Impact de stratification du milieu

L'objectif spécifique de la microfinance est de mobiliser des ressources financières, épargne et autres ressources, afin de permettre aux exclus du système financier classique d'accéder au financement. Pour réaliser cet objectif spécifique, le système financier décentralisé doit créer des structures financières de proximité afin de rentrer en contact avec ces exclus. Par ce fait, il induit des modifications du milieu dites effets sur le milieu environnant. Ces effets sur le milieu environnant, qu'ils soient positifs ou non sont des impacts.

4.1.2 Impacts sur la stratification géographique et sociale

Système financier de proximité par vocation, la microfinance réalise ses activités au niveau local. Ceci induit une double stratification : géographique et sociale.

La stratification géographique se mesure au degré de pénétration géographique de la microfinance. Il

25 Voir notre proposition méthodologique et les références bibliographiques qui y sont données.

a été établi que sur les 703 communes urbaines et rurales, un nombre significatif n'a pas de point de service et on suppose que les populations de ces communes bénéficient peu ou pas des services de la microfinance. Le fait est que les communes qui bénéficient de ces services sont parmi les mieux équipées. C'est parce que celles-ci disposent d'un minimum d'infrastructures économiques et sociales, et donc susceptibles d'activités économiques relativement importantes, qu'elles sont des lieux propices à l'implantation de points de service. Par contre et c'est là le problème, les communes sans infrastructure économique sociale notable, ne sont pas ou très peu éligibles comme lieux d'implantation de point de service.

Cette situation, somme toute compréhensible pour la viabilité des caisses, induit de fait une stratification entre les communes moins pauvres, pauvres et les communes non pauvres. Cette stratification géographique n'est pas le fait de la microfinance, celle-ci la renforce en lui conférant une caractéristique supplémentaire. Ce qui est très problématique au regard de la vocation du système de financement décentralisé.

Le deuxième niveau d'impact de stratification sociale se situe dans la distinction entre adhérents et non adhérents d'une zone couverte par la microfinance. La microfinance induit en effet une stratification dans la population : ceux qui y adhèrent parce qu'ils en ont la capacité et les autres qui n'y adhèrent pas pour diverses raisons qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles. Les premiers sont supposés avoir une plus grande capacité de financement que les seconds. Cette capacité de financement devrait se traduire par une plus grande capacité de générer et de faire prospérer des activités économiques et donc d'améliorer leurs revenus. Plus précisément, la microfinance, quoi qu'on dise, a ses critères d'éligibilité aussi peu contraignantes soient-ils, que tous ne peuvent satisfaire. Par ailleurs, des raisons sociales, religieuses ainsi que des considérations de tempérament, de niveau de compréhension des choses de la vie, des raisons économiques aussi, empêchent certaines personnes d'être adhérentes d'une caisse. Le fait que les adhérents aient en moyenne un niveau d'éducation plus élevée que le reste de la population, qu'ils soient plus responsables financièrement au sein du ménage, plus actives économiquement, donne une indication sur le type de stratification. Il s'agit d'une stratification de la société entre les plus « aptes » dans la vie économique et sociale et les « moins aptes ». L'existence de ces deux couches de population n'est pas le fait de la microfinance mais la nature même des activités de celle-ci fait que ses services ne sont adressés qu'à la première catégorie de population. Elle ajoute ainsi une autre dimension à la stratification sociale existante.

Ces impacts sont d'ordre social et éthique et il est difficile de se prononcer sur leur caractère positif ou négatif. Ils nous indiquent qu'il existe une couche de la population des plus pauvres pour laquelle le système de microfinance n'a que peu d'impact pour raison d'exclusion.

47. Impacts socio économiques au niveau méso

Les effets que sont les créations d'emplois contribuent à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté. Ces emplois sont :

- les emplois directs créés par le système de microfinance ;
- et les emplois indirects créés par les adhérents par la réalisation d'activités économiques.

Le financement mis à la disposition des adhérents permet à ceux-ci en effet, dans une bonne proportion, de réaliser des activités économiques qui à leur tour créent un certain nombre d'emplois ; ces créations d'emplois sont des effets indirects sur la réduction de la pauvreté.

On identifie deux sortes d'effets : effet social par la création d'emplois et effet de revenu à travers les salaires versés. Il faut ensuite préciser la nature et le contour de l'impact qu'ils induisent.

■ *Effets directs de la microfinance au niveau méso économique*

- Au niveau de la création directe d'emplois, les données de l'enquête de cette étude montrent que l'effectif total du personnel des points de service est de 2 682²⁶ employés locaux dont 1912 hommes et 770 femmes. Les emplois directs créés en milieu rural qui sont au nombre de 1653

²⁶ Les statistiques administratives (cf. rapport 2006 CCS/SFD) établissent l'effectif du personnel des SFD à 2672 pour 2006, étant entendu qu'il s'agit de tout le personnel y compris celui des sièges des caisses et non simplement celui des points de service.

personnes représentent 61,6% du total contre 1028 personnes en milieu urbain représentant 38,4% du total (voir tableau 55).

- Les salaires versés à ce personnel correspondent à une distribution de revenu de 1,97 milliard FCFA par an dont 1,34 milliard en milieu urbain et 0,63 milliard en milieu rural voir tableau 56).

Tableau 55: Emplois directs créés par le système de microfinance (effectifs au moment de l'enquête)

Catégories d'employés	Milieu du point de service		Total
	Urbain	Rural	
Nombre de cadres hommes (gérant, comptable etc.)	388	956	1344
Nombre de personnes d'appui hommes (secrétaire, chauffeur etc.)	196	372	568
<i>Sous total hommes</i>	584	1328	1912
Nombre de cadres femmes (gérant, comptable etc.)	359	297	656
Nombre de personnes d'appui femmes (secrétaire, chauffeur etc.)	87	28	114
<i>Sous total femmes</i>	446	325	770
Total	1 028	1 653	2 682

Source : enquête de l'étude

Tableau 56: Salaires annuels versés au titre des emplois directs (à partir des salaires mensuels déclarés au moment de l'enquête) en FCFA.

Salaires mensuels versés	Milieu point de service		Total
	Urbain	Rural	
Hommes	839 862 564	466 447 860	1 306 310 424
Femmes	503 519 100	162 636 684	666 155 784
Totaux	1 343 381 664	629 084 544	1 972 466 208

Source : enquête de l'étude

- *Effets indirects de la microfinance au niveau méso économique*

Il ne s'agit pas forcément de créations effectives d'emplois mais du fait que les adhérents pour réaliser leurs activités économiques, assurent et maintiennent des postes de travail et versent des salaires. On n'aura pas besoin de faire l'hypothèse que ces emplois ont été créés grâce à la microfinance, il suffit d'établir qu'ils sont maintenus d'une façon ou d'une autre par des crédits accordés par la microfinance. En toute objectivité, ces impacts dépassent le seul cadre de la microfinance car il est très probable que d'autres sources de financement y contribuent.

- En 2007, l'effectif des emplois dans les activités économiques des adhérents ayant utilisé le crédit pour réaliser leurs activités est évalué à 135 167 employés permanents et 919 741 employés occasionnels.

Tableau 57: Effectifs par milieu des emplois indirects (au moment de l'enquête)

Catégorie d'employés	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Nombre d'employés permanents	68 962	66 205	135 167
Nombre d'employés occasionnels	130 516	789 225	919 741

Source : enquête de l'étude

- Les salaires annuels versés (emplois permanents et occasionnels) dans le cadre de ces activités sont de 164,9 milliards de FCFA au total dont 8,1% en milieu rural.

Tableau 58: Salaires annuels versés pour les activités des adhérents (2007)

Milieu du point de service	Salaires totaux (FCFA)	Nombre d'activités	Salaire annuel moyen versé par activité
Urbain	152 443 824 045	93 558	1 629 404
Rural	12 430 781 350	210 066	59 176
Total	164 874 605 395	303 624	543 023

Source : enquête de l'étude

■ *Impacts des effets directs et indirects au niveau méso*

L'impact social de la création ou du maintien d'emplois n'est pas mesurable. Il doit être apprécié comme une plus grande intégration sociale des personnes employées.

Il est par contre possible de donner une appréciation de l'impact des revenus versés sur la pauvreté en rapprochant ces revenus au seuil de pauvreté de 2006 et en raisonnant en termes d'équivalence.

L'effet total du revenu salarial est évalué à 166,84 milliards FCFA dont seulement 13,06 milliards en milieu rural. Le revenu ainsi distribué est équivalent à 1,056 million de fois le seuil de pauvreté de 2006. Autrement dit, distribué équitablement, ce revenu pourrait permettre à au moins 1,056 million de personnes de ne pas être en deçà du seuil de pauvreté²⁷.

Tableau 59: Salaires effets directs et indirects distribués en 2007 (milliards de FCFA)

Salaires effets	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Salaires effet direct	1,34	0,63	1,97
Salaires effet indirect	152,44	12,43	164,87
Total	153,78	13,06	166,84

Source : enquête de l'étude

48.

49. Impact au niveau macro économique

Au niveau macro économique, l'épargne mobilisée par la microfinance ainsi que les crédits accordés, qu'ils soient utilisés pour la consommation des ménages ou pour le financement des activités économiques, font partie, la première de l'épargne nationale et la seconde du concours à l'économie du système financier et doivent être considérés comme tels. De même la valeur ajoutée que dégagent les activités économiques des adhérents est une composante de la valeur ajoutée nationale et donc d'une certaine façon du PIB du pays.

27 Pour aller au-delà d'un tel raisonnement, il faut disposer de statistiques sur la situation sociale et les conditions de vie des employés rémunérés par ses salaires.

- *Impact sur les ressources et les emplois du système financier national*

Les SFD contribuent à la mobilisation de l'épargne au niveau national et en distribuant des crédits participent au financement de l'économie.

En 2006, les ressources financières mobilisées par les SFD ont été de 77,66 milliards de FCFA contre 60,92 milliards en 2005. Ce qui représente 7,8% des ressources financières totales mobilisées par le secteur financier (6,97% en 2005).

Les emplois des SFD ont été en 2006 à hauteur de 83,45 milliards soit 9,52% du total des emplois du système financier national.

Ces données s'interprètent comme une modification de la structure de financement de l'économie d'une part, et de la structure des emplois d'autre part. Ces modifications portent sur le volume et la nature des ressources et des emplois par l'implication d'acteurs autres que ceux du système financier classique. Il y a donc modification structurelle du paysage du système financier national et cette modification est bien un impact.

Tableau 60: Ressources et emplois du système financier national (2005 et 2006)

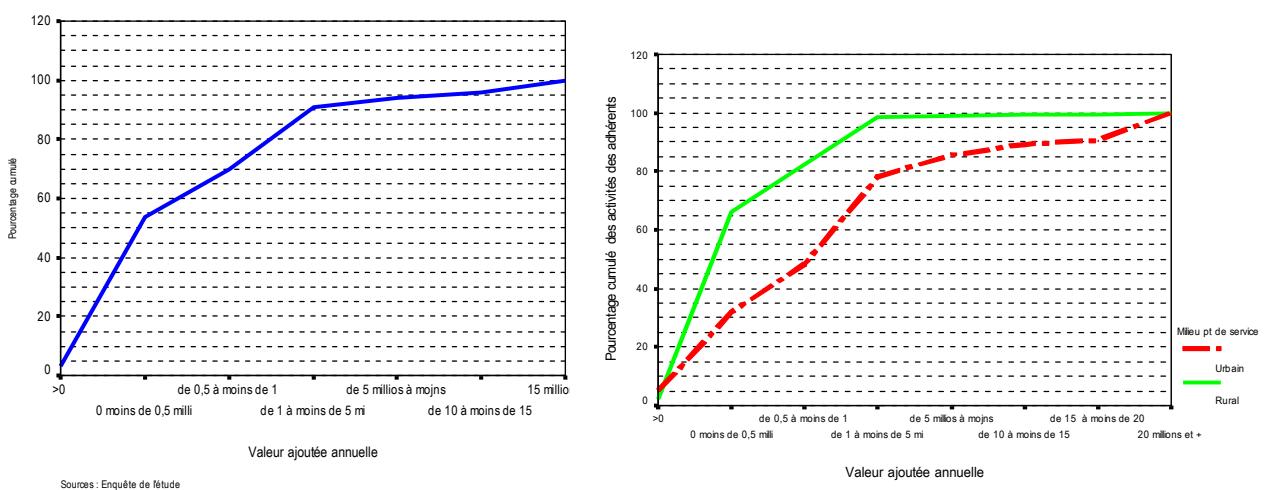
Systèmes financiers	Ressources		Emplois	
	2005	2006	2005	2006
Système bancaire (milliards FCFA)	813,743	917,283	691,809	793,386
SFD (milliards FCFA)	60,92	77,66	64,37	83,45
Total (milliards FCFA)	874,667	994,939	756,183	876,839
Part SFD (%)	6,97	7,81	8,51	9,52

- *Impact sur la structure du PIB*

Par le biais de la création de valeur ajoutée, suite aux crédits accordés à ses adhérents, le système financier décentralisé induit une modification plus ou moins importante de la structure de la valeur ajoutée nationale et par conséquent du PIB.

L'enquête de l'étude établit que moins de 5% des « affaires » des adhérents ont une valeur ajoutée négative tandis que 35% réalisent une valeur ajoutée comprise entre 0,5 million et 5 millions de FCFA et 10% ont une valeur ajoutée annuelle supérieure à 5 millions de FCFA²⁸.

Figure 19: Courbes cumulatives des pourcentages d'affaires selon la valeur ajoutée annuelle pour l'ensemble du pays et par milieu



28 Ceci indique l'existence d'impact mais ne l'évalue pas formellement. Il aurait fallut calculer la valeur ajoutée totale induite par la microfinance selon les normes de la comptabilité nationale pour la comparer à la valeur ajoutée nationale. Ce qui n'est pas possible dans le contexte d'une telle étude.

50. Impacts sur les adhérents et leur ménage

Pour évaluer ces impacts, on identifie leurs domaines de manifestation pour ensuite utiliser différentes méthodes de comparaison :

- des caractéristiques économiques et sociales des « adhérents nouveaux » et des « adhérents anciens » d'une part ;
- de l'incidence de la pauvreté pour ces mêmes types d'adhérents d'autre part.

Les données utilisées à cet effet sont les données documentaires notamment les informations de l'enquête ELIM 2006 et les données de l'enquête spécifique sur la microfinance.

Les impacts analysés sont du domaine social, du domaine économique et de celui des conditions de vie des ménages. Pour le domaine social, il s'agit d'évaluer le rôle social de la microfinance en termes de capacité de l'adhérent à faire face à des responsabilités sociales. S'agissant du domaine économique, la démarche consiste à élaborer un ou plusieurs indicateurs de performance économique et de les comparer à différents niveaux d'immersion dans le système de microfinance. Pour le domaine des conditions de vie, on se sert d'indicateurs de conditions de vie pour comparer les adhérents de différents niveaux d'immersion.

Le degré d'immersion d'un adhérent peut être exprimé par le nombre de crédits obtenus ou le montant total des crédits obtenus depuis l'adhésion ou encore la durée de cette adhésion dite durée d'immersion. Le nombre de crédits obtenus est assez pauvre en information pour pouvoir expliquer une performance économique ou une amélioration des conditions de vie. Il en est autrement de la variable « durée d'immersion » et de la variable « montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion ».

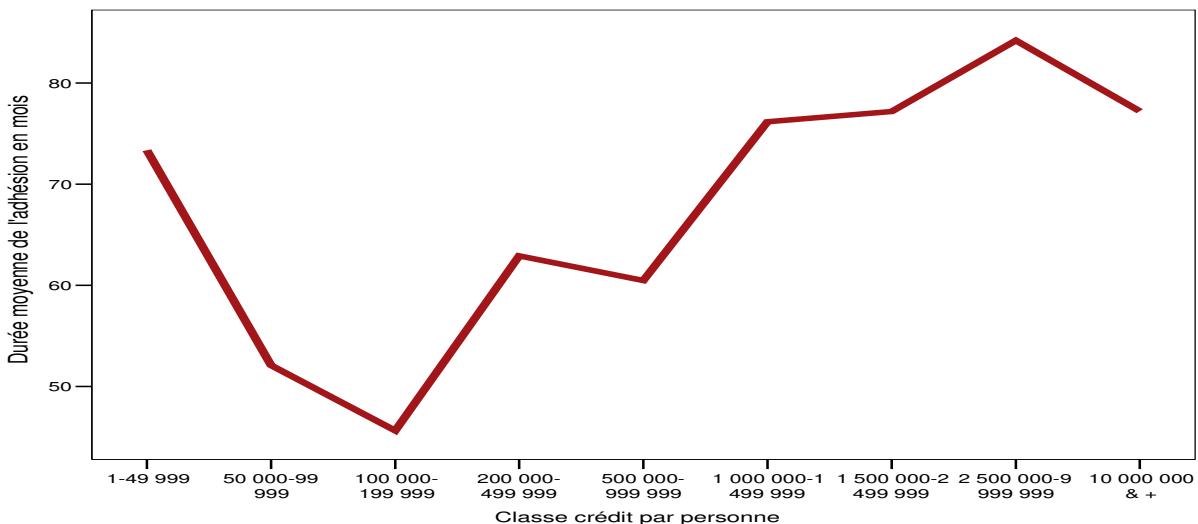
La durée d'immersion a un contenu séculaire dans la mesure où le fait de durer dans le système de microfinance en tant qu'adhérent est certes en rapport (non pas forcément une liaison linéaire) avec le volume de crédit obtenu mais aussi a un contenu de savoir faire. A ce titre cette variable est mieux indiquée pour analyser les variables directement liées à l'adhérent lui-même et non à son ménage.

Le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion à la caisse est également une variable à connotation structurelle. Cette variable est susceptible d'être sujette à plusieurs influences dont principalement les statuts sociaux de l'adhérent : on pourrait objectivement ne pas durer dans le système de microfinance et avoir un plus grand montant de crédit parce qu'on est nanti et non pauvre, homme et non femme, urbain et non rural, lettré et non analphabète etc. De telles influences doivent être éliminées lors de l'évaluation des impacts.

Pour cela on vérifie que les montants élevés de crédit ne vont pas à des adhérents privilégiés qui auraient des conditions de vie meilleures et vice versa. Une série de tests permet de statuer à ce sujet. Ces tests sont faits suivant deux considérations : le rapport de l'adhérent au crédit d'une part, et son statut social d'autre part.

S'agissant du rapport de l'adhérent au crédit, on vérifie que ceux qui ont obtenu des montants élevés de crédit ne sont pas forcément des nouveaux adhérents auquel cas ils seraient des privilégiés. La courbe de la figure suivante donne la durée moyenne d'adhésion en mois en fonction du montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion. On y observe que les adhérents qui ont des petits montants (côté gauche de la courbe) sont ceux qui ont la durée la moins longue dans le système (entre 40 et 60 mois exception faite des petits crédits) et ceux qui ont des grands montants de crédits (côté droit de la courbe) sont les plus anciens dans le système (entre 70 et 80 mois). En somme, en moyenne il faut durer dans le système pour avoir un montant élevé de crédits.

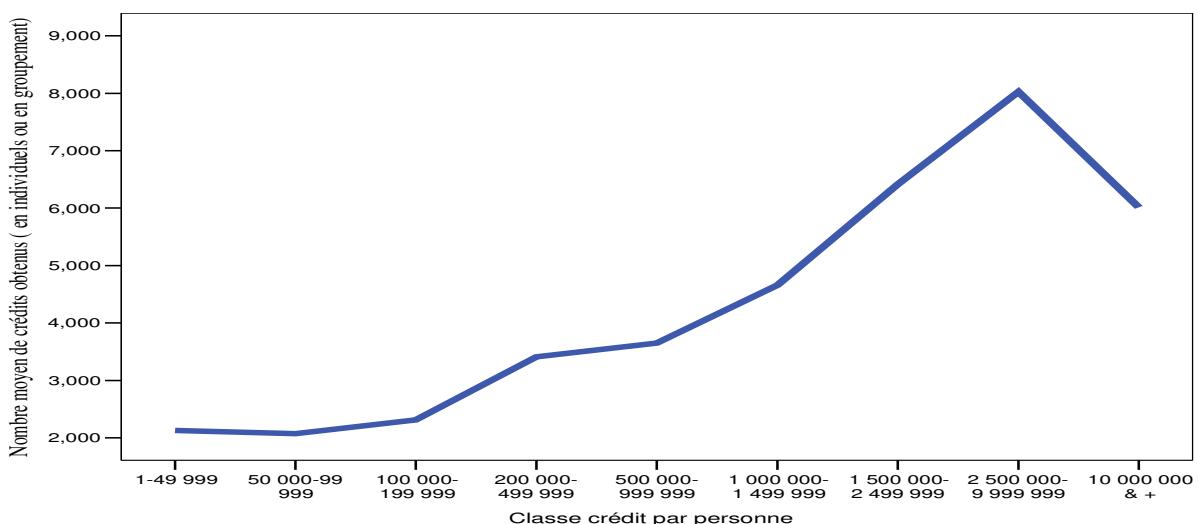
Figure 20: Évolution de la durée moyenne de l'adhésion en fonction du montant total des crédits obtenus



Source: Enquête de l'étude

Ce montant élevé de crédit est en fait un montant cumulé tout au long de la durée d'immersion et non forcément la somme d'un ou deux montants importants, cas qui serait celui d'adhérents privilégiés. On s'en assure à l'examen de la courbe de la figure suivante où on observe l'augmentation nette du nombre moyen de crédits quand le montant total des crédits obtenus augmente.

Figure 21: Évolution du nombre moyen de crédits obtenus en fonction du montant total des crédits depuis l'adhésion



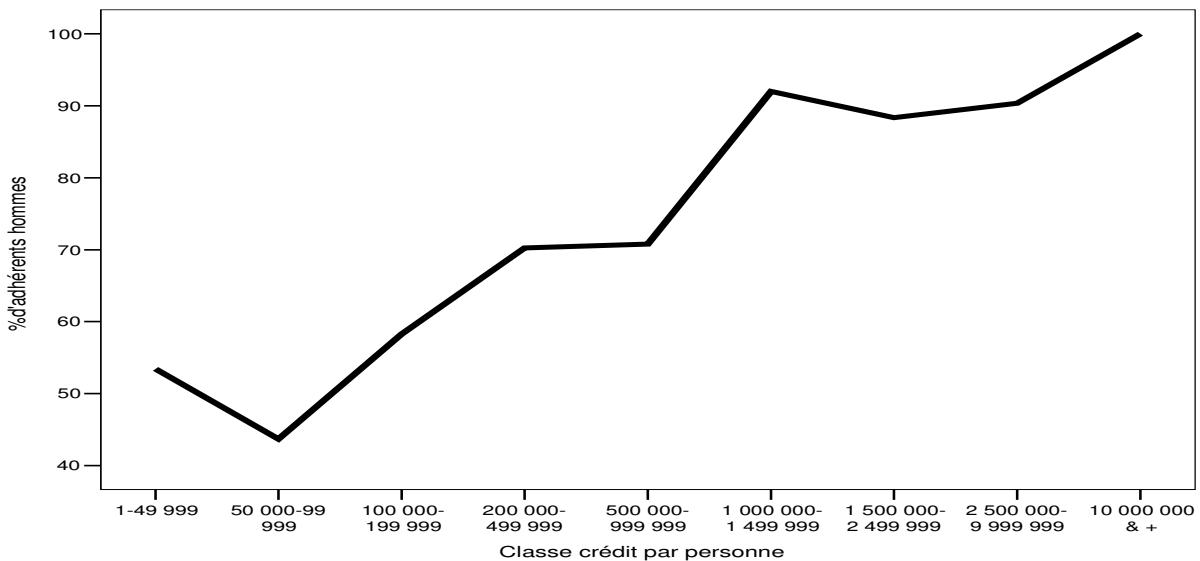
Source: Enquête de l'étude

Le nombre moyen de crédit croît de 2 à 4 pour les montants inférieurs à 500 000 FCFA puis de 4 à 8 pour les montants de 500 000 FCFA et plus.

Concernant le statut de l'adhérent, il faut vérifier que les montants élevés de crédit ne vont pas de préférence à des adhérents ayant des statuts particuliers. Les ruraux et les urbains, les hommes et les femmes, les instruits et les non instruits sont-ils logés à la même enseigne du point de vue du montant total des crédits obtenus depuis l'adhésion à la caisse ? A priori non. Les figures 22 à 23 présentent l'évolution des proportions des statuts des adhérents selon le montant total des crédits obtenus. On constate que la proportion d'adhérents hommes augmente (donc baisse de celle des femmes) avec le

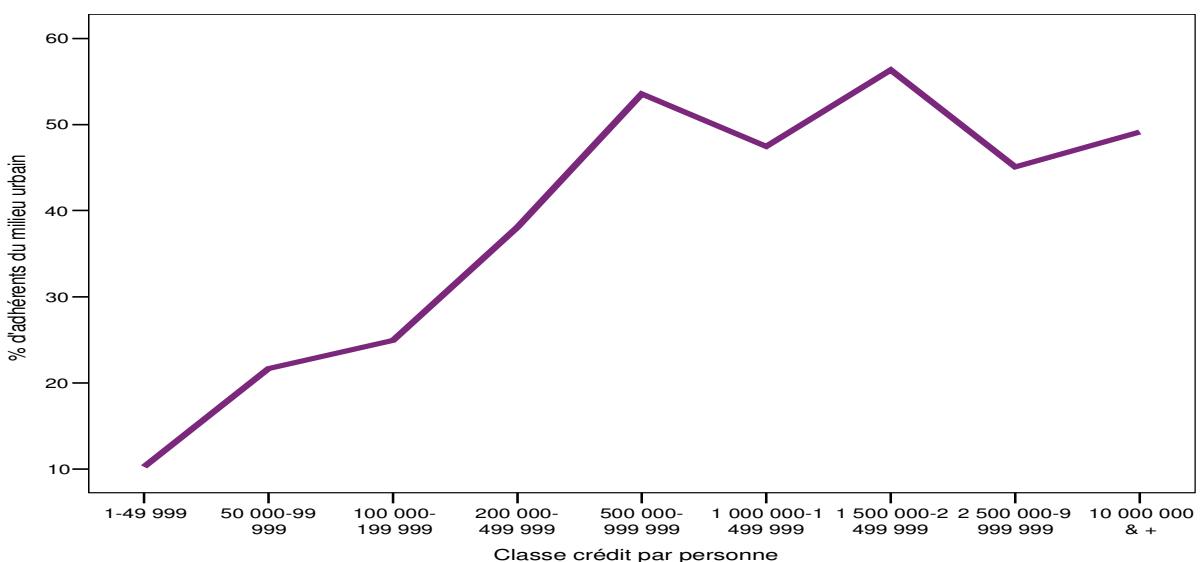
montant du crédit (Figure 22) ; il en est de même de la proportion des adhérents urbains et de celle d'adhérents non analphabètes (Figures 23 et 24). Or, on est en droit de supposer que les conditions de vie de ces trois catégories d'adhérents diffèrent pour de multiples autres raisons que le fait d'avoir bénéficié de crédits. Le statut dans l'occupation (indépendant, employeur, etc.) est aussi une raison de différenciation de conditions de vie. On constate que la proportion du sous groupe indépendant et employeur diminue quand le montant total des crédits augmente.

Figure 22 : Proportions d'adhérents hommes selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion



Source: Enquête de l'étude

Figure 23 : Proportions d'adhérents urbains selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion



Source: Enquête de l'étude

Figure 24 : Proportions d'adhérents alphabétisés selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion

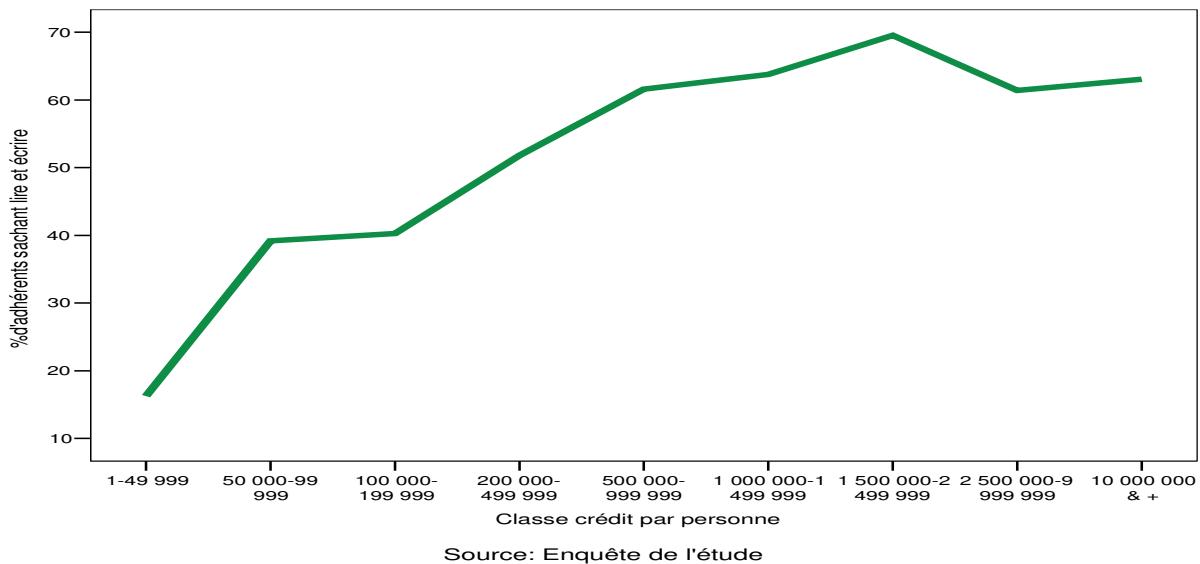
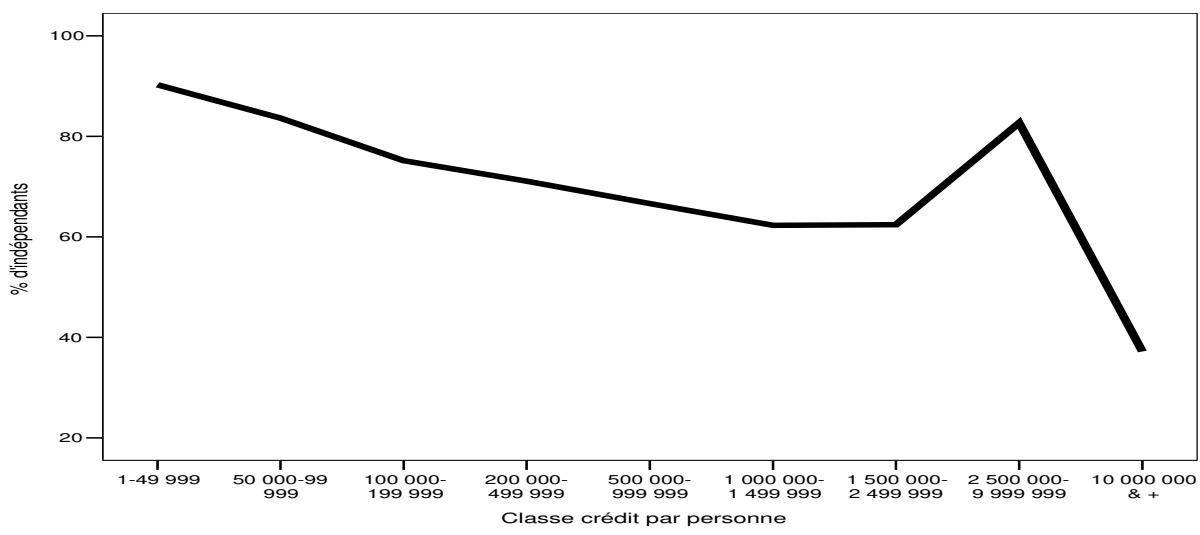


Figure 25 : Proportions d'adhérents en emploi indépendant selon le montant total de crédits obtenus depuis l'adhésion



Ces différents tests montrent qu'au-delà de l'analyse globale comparant les « nouveaux adhérents » et les « anciens adhérents », l'analyse de l'impact selon le montant de crédit doit être différenciée par statut social afin d'isoler et d'apprécier l'effet intrinsèque du crédit sur les conditions de vie des ménages des adhérents.

4.4.1 Du rôle de financement des dépenses des ménages

Les responsabilités sociales au niveau de la société malienne sont multiples et diverses mais les plus en rapport avec le sujet sont les responsabilités financières envers les membres de sa famille restreinte et élargie.

L'impact social de la microfinance se trouverait principalement au niveau de la capacité plus ou moins grande à assumer ces responsabilités et non au niveau du fait de devoir les assumer.

On sait que l'adhérent, de façon prouvée à travers les données de l'ELIM 2006, assume plus de responsabilité que le non adhérent. L'analyse des données de l'ELIM 2006 permet en effet de montrer que les adhérents dans leur très grande majorité contribuent au revenu de leur ménage : 96,4% y contribuent et seulement 3,6% n'y contribuent pas. Les proportions sont respectivement de 79,1% et 20,8% pour les non adhérents. Les différences de niveau de responsabilité entre adhérents et non adhérents sont importantes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 61: Répartition des adhérents et non adhérents selon leur participation au revenu de leur ménage

Contribue au revenu du ménage	Adhérents			Non adhérents		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Oui	95,1	97,5	96,4	69,3	84,0	79,1
Non	4,9	2,5	3,6	30,5	16,0	20,8
Non déclaré	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1

Sources : calcul de l'étude sur les données de l'ELIM 2006

On ne peut cependant pas raisonnablement avancer que les responsabilités sociales d'un adhérent sont les effets de son adhésion à une caisse. Il semble plus logique de penser que ces responsabilités soient en partie la cause. On se situe donc dans l'hypothèse que ce sont les responsabilités sociales qui pousseraient à chercher à améliorer sa situation financière pour mieux y faire face.

Lors de l'analyse précédente des adhérents passifs (10,8% des adhérents), on a montré que leur passivité pourrait être une stratégie, surtout chez ceux du niveau de l'enseignement supérieur. Cette stratégie consiste à chercher à se mettre à l'abri des difficultés financières imprévues en adhérant à une caisse. Il a été mis en évidence par ailleurs que 29,4% des montants des utilisations du crédit sont consacrés à des dépenses du ménage. D'une part, si l'utilisation mixte du crédit entre dépenses du ménage et dépenses pour activités économiques semble la règle, elle reste relativement contenue en valeur. La figure ci-après montre que les dépenses pour activités économiques prennent le pas même quand le nombre de personnes financièrement à charge augmente. D'autre part, quelle que soit la durée de l'adhésion sur la plage de 0 mois à 10 ans, cette mixité des utilisations existe sans qu'on puisse lui attribuer une tendance évolutive.

Figure 26: Evolution des catégories de dépenses suivant le nombre de personnes financièrement à charge



On ne peut pas donc nier le rôle social intrinsèque de la microfinance, en tant qu'« assurance financière » des adhérents pour faire face aux dépenses directes pour leur ménage.

4.4.2 Impacts économiques

L'utilisation du crédit pour réaliser des activités économiques est la règle générale même si ce crédit est utilisé en partie (en moyenne 29,4% des montants utilisés et 38,7% des cas d'utilisation) pour les dépenses du ménage. Les adhérents très majoritairement utilisent la microfinance comme source de financement pour réaliser ou promouvoir leurs activités économiques. Ceci se fait individuellement, en groupement ou en association. Le but visé est de toute évidence d'améliorer leur revenu.

Dans cette optique, l'étude cherche à vérifier auprès de l'échantillon d'adhérents si le fait d'adhérer à une caisse a amélioré le revenu de leurs activités économiques.

Les indicateurs de performance les plus appropriés et relativement accessibles sont basés sur le revenu d'exploitation et la valeur ajoutée de l'activité. Le revenu d'exploitation ou bénéfice (marge) renseigne sur le gain financier (au sens monétaire) tandis que la valeur ajoutée renseigne sur la création de richesse. L'analyse portera sur les montants réalisés mais aussi sur les ratios usuels que sont le taux de marge et le taux de valeur ajoutée²⁹.

A cet effet, l'enquête réalisée par l'étude a permis de recueillir les données des comptes d'exploitations simplifiés des adhérents de l'échantillon³⁰ et de calculer le revenu brut d'exploitation et la valeur ajoutée.

L'analyse de la variation du revenu d'exploitation brut d'une part, et de la valeur ajoutée d'autre part suivant le montant total de crédits obtenus, ne permet pas de conclure à une nette tendance à la croissance des premières grandeurs quand les secondes augmentent. Le sens des variations observées est quelque peu mitigé. Il en est de même pour la variable « nombre de crédits obtenus ».

Par contre, on constate une évolution tendancielle entre le revenu brut d'exploitation et la valeur ajoutée selon la durée de l'adhésion. Le revenu brut d'exploitation et la valeur ajoutée croissent tendanciellement quand la durée de l'adhésion augmente. Ainsi le revenu moyen mensuel varie de 164 547 FCFA pour le tout nouvel adhérent (0 mois d'adhésion) à 265 642 FCFA pour les adhérents ayant entre 6 et 11 mois d'ancienneté puis à 706 847 FCFA pour ceux de 1 à 8 ans d'ancienneté (voir tableau ci-après).

Tableau 62: Revenu d'exploitation brut et valeur ajoutée brute mensuels selon la durée d'adhésion

Indicateurs économiques	Durée de l'adhésion					Ensemble
	0 Mois	1-5 Mois	6-11 Mois	1-8 Ans	+ de 8 Ans	
Revenu brut d'exploitation mensuel	164547	181220	265642	706847	601432	596448
Valeur ajoutée mensuelle	204050	205561	306730	820176	672202	686864

On s'interroge sur le fait qu'une telle relation puisse exister entre les indicateurs économiques en question et la durée de l'adhésion alors qu'elle n'est pas bien perceptible avec le nombre et le montant des crédits obtenus.

L'explication serait double. D'une part les crédits ne sont pas uniquement affectés aux activités économiques et d'autre part l'immersion dans le système de microfinance procure à l'adhérent d'autres avantages tels que l'encadrement, que ne reflètent pas les montants des crédits obtenus et leur nombre.

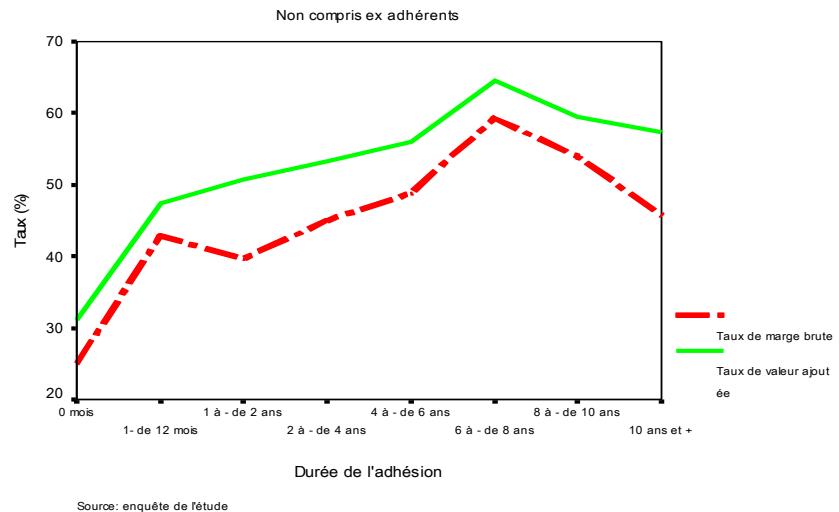
Le revenu brut d'exploitation et la valeur ajoutée véhiculent l'effet de dimension de l'activité réalisée par l'adhérent et ne permettent donc pas de mesurer le degré de performance économique de cette activité. Or la performance économique est un des meilleurs garants de pérennité de ces activités. Pour tenir compte de cette exigence dans l'analyse, on fait usage de ratios : taux de marge brute et taux de valeur ajoutée.

29 Taux de marge brute = revenu brut d'exploitation/produit ; Taux de Valeur Ajoutée=valeur Ajoutée/produit

30 Sur les 2400 adhérents de l'échantillon total de l'enquête, 1508 ont fourni des comptes d'exploitation pour leurs activités du moment (fin 2007). Trente deux de cet effectif sont des ex-adhérents exclus de l'analyse du fait que la notion de durée dans le système a, en ce qui les concerne, une signification équivoque.

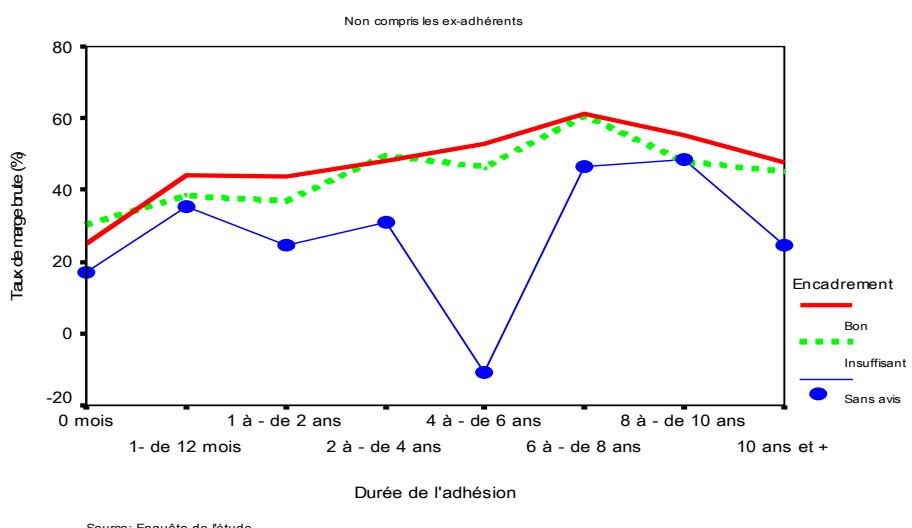
Le taux de marge brute des activités des adhérents croît avec la durée de l'adhésion (figure 27; ligne en points tirés) : en début d'adhésion, il est d'environ 25% ; à 4-6 ans, il est de l'ordre de 45% tandis qu'au-delà de 6 ans, il oscille entre 45 et 57%. Le taux de valeur ajoutée connaît les mêmes évolutions.

Figure 27: Évolution du taux de marge brute et du taux de valeur ajoutée suivant la durée de l'adhésion



On observe par ailleurs qu'au delà de 1 an, l'écart entre le taux marge et le taux de valeur ajoutée devient notable. Ceci pourrait être le fait de la structuration des activités entraînant une augmentation relative des charges pour les salaires, les frais financiers et les impôts et taxes. La structuration de l'activité, qu'elle soit la conséquence de l'encadrement ou de l'évolution du plan d'affaires de l'adhérent, est un gain positif pour l'adhérent qui du reste ne s'y trompe guère.

Figure 28 : Taux de marge brute suivant l'avis des adhérents sur l'encadrement et la durée de l'adhésion

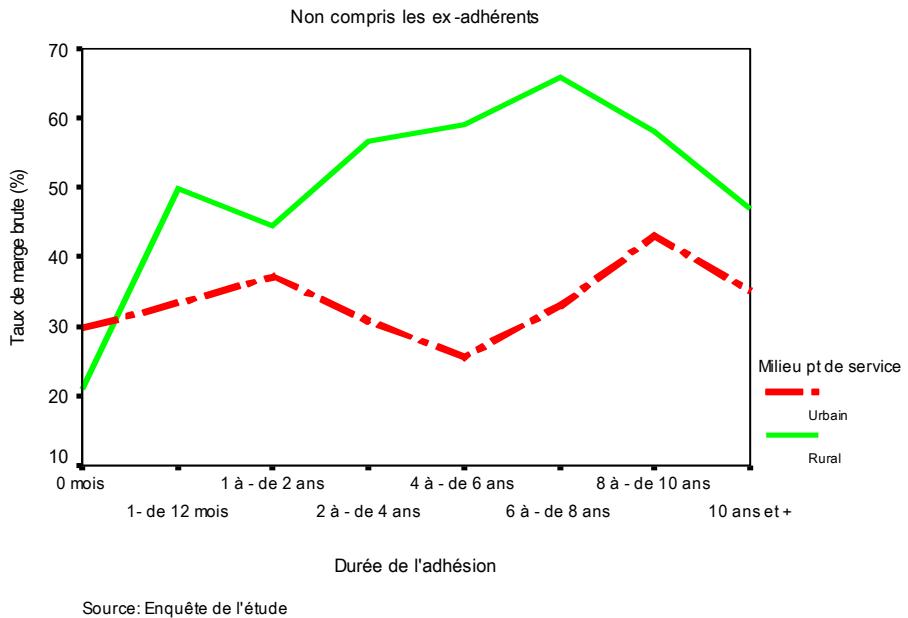


Sur la base de ces données, on admet que l'impact économique de la microfinance sur les activités des adhérents est appréciable. Il leur permet à la fois d'améliorer le revenu des activités, mais aussi d'améliorer leur performance économique.

Ce résultat vaut-il pour toutes les catégories d'adhérents ? Probablement pas de la même façon.

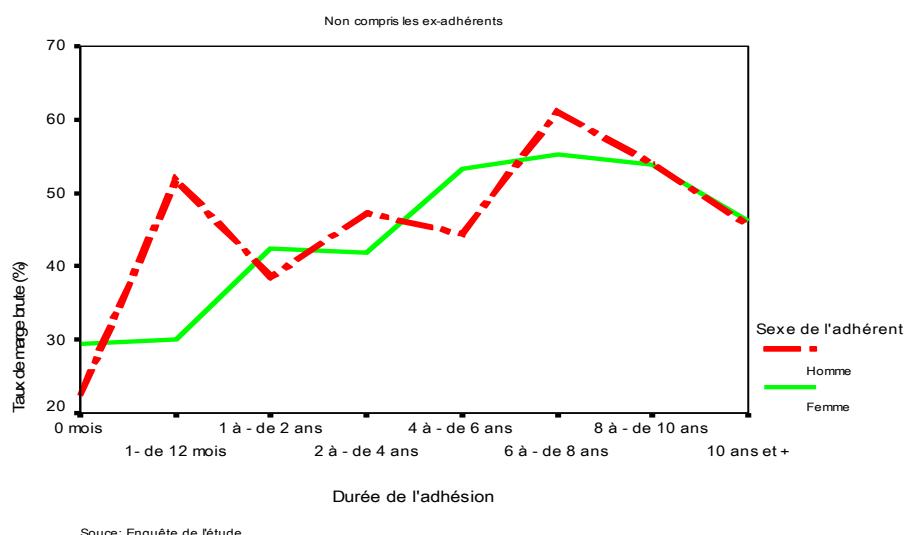
La différence entre les adhérents du milieu urbain et ceux du milieu rural est significative. En milieu rural, le taux de marge varie de 20% en début d'adhésion à 50% un an après pour ensuite osciller entre 50 et 65% pour des durées de l'adhésion supérieures à 2 ans. Par contre en milieu urbain on observe une croissance plus modeste du taux de marge brute : de l'ordre de 5 à 10% entre les nouveaux adhérents et les anciens (Voir figure 29).

Figure 29: Taux de marge brute par milieu suivant la durée de l'adhésion



L'augmentation du taux de marge brute chez les adhérentes se fait assez régulièrement quand la durée d'adhésion augmente alors que celle du taux des adhérents est assez heurtée comme on peut le constater sur la figure ci-après. Faut-il y voir le signe d'un meilleur encadrement des adhérentes ou celui de leur plus grande disposition ?

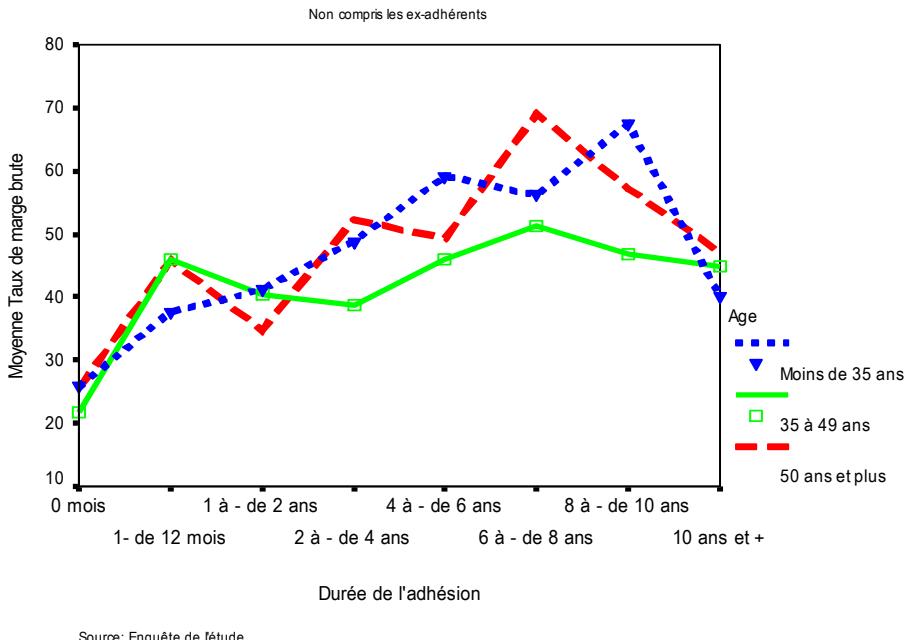
Figure 30 : Taux de marge brute pour les adhérents et les adhérentes suivant la durée de l'adhésion



L'analyse du taux de marge brute par âge (voir figure suivante) permet de mettre en évidence le peu de performance des adhérents d'âge mûr, 35 -49 ans, comparativement à la performance des jeunes

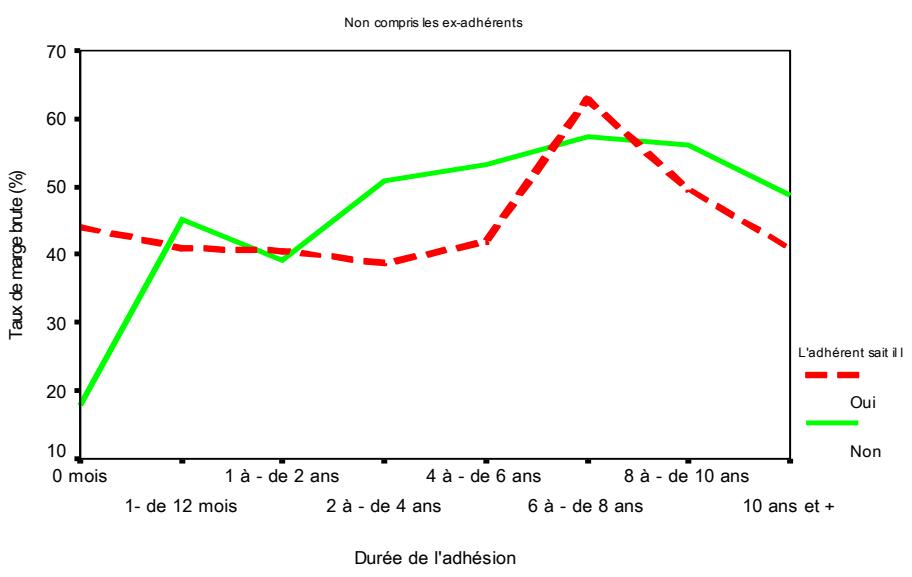
de moins de 35 ans et à celle des adhérents plus âgés (50 ans et plus). Ces derniers pourraient n'être essentiellement composés que d'hommes étant donné la similitude de leur courbe avec celle de la figure précédente.

Figure 31: Taux de marge brute par âge suivant la durée de l'adhésion



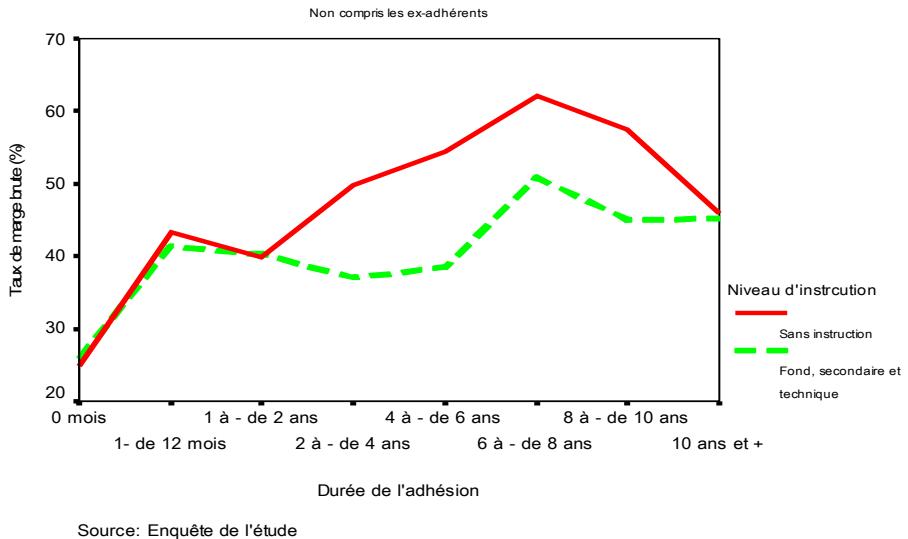
L'encadrement semble mieux profiter aux adhérents analphabètes qu'aux autres adhérents. Alors que le taux de marge des premiers varie du niveau très faible de 20% au début de l'adhésion à un taux de marge de 55% six ans après, celui des adhérents sachant lire et écrire varie du niveau assez élevé de 40% au moment de l'adhésion pour fluctuer 6 ans après autour de 40 %.

Figure 32: Taux de marge brute des adhérents analphabètes et alphabétisés suivant la durée de l'adhésion



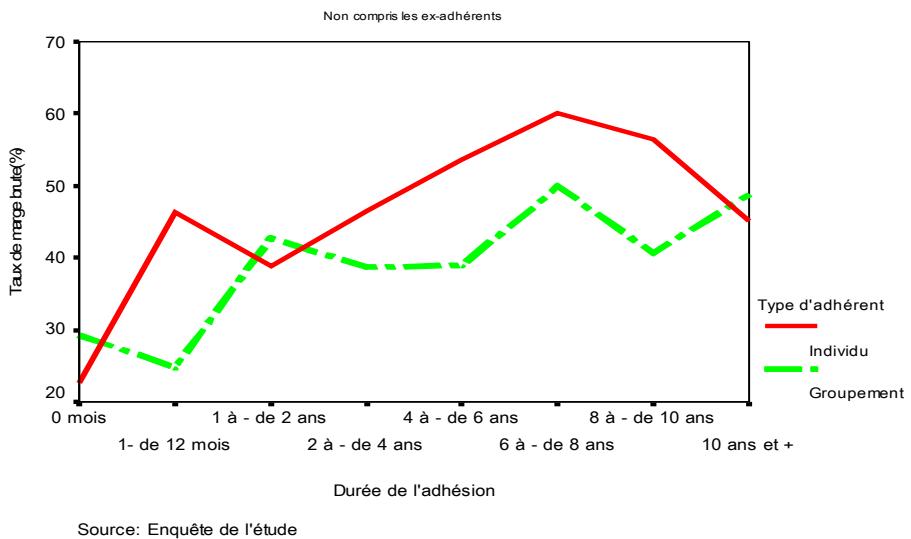
Suivant un schéma analogue, les adhérents sans instruction (qui n'ont pas été à l'école formelle) ont une meilleure performance économique que les adhérents du niveau fondamental, secondaire et technique bien qu'au moment de l'adhésion leurs taux de marge soient équivalents (voir figure 33).

Figure 33: Taux de marge brute des adhérents suivant le niveau d'instruction et la durée de l'adhésion



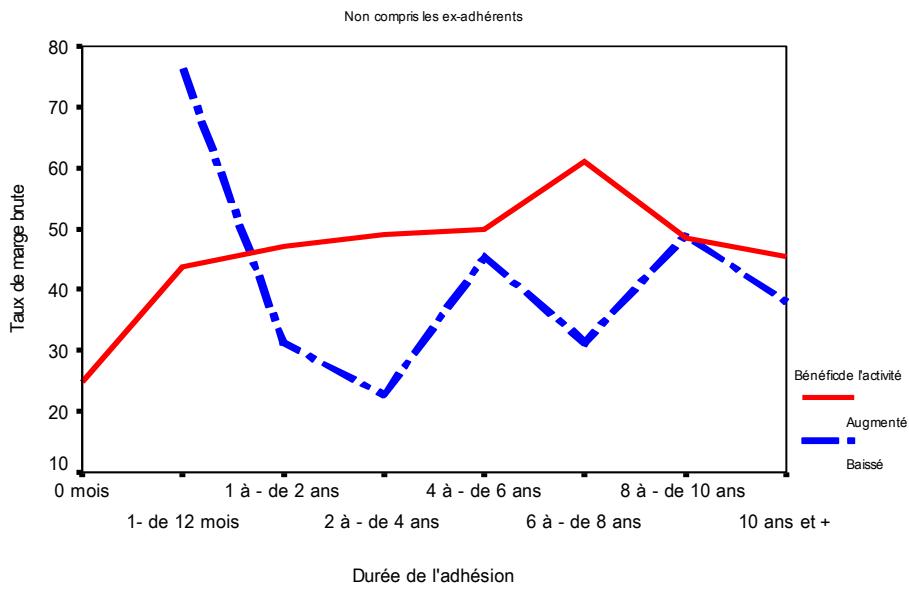
Il faut noter enfin que le taux de marge brute des adhérents individuels évolue plus rapidement et de façon plus conséquente que celui des adhérents en groupement (voir figure ci-après).

Figure 34: Taux de marge brute des types d'adhérent suivant la durée de l'adhésion



En résumé, on retiendra que la microfinance a un impact économique positif chez les adhérents qui réalisent des activités économiques. Il faut signaler que ces adhérents le comprennent ainsi comme en témoignent leurs avis schématisés sur la figure suivante. Sur cette figure, on constate que les adhérents, déclarant que leur adhésion à la caisse a permis d'améliorer leur bénéfice, ont un taux de marge qui croît avec la durée de l'adhésion alors que ceux disant que le bénéfice a baissé ont en effet un taux de marge décroissant entre 1 et 4 ans d'adhésion et fluctuant autour de 40% au-delà de 4 ans.

Figure 35: Taux de marge brute des adhérents déclarant une augmentation et ceux déclarant une diminution de bénéfice de l'activité selon la durée de l'adhésion



Cet impact est relativement plus important selon que l'adhérent soit rural qu'urbain, femme qu'homme, analphabète que non analphabète. Il semble qu'il soit relativement plus important pour les adhérents les plus jeunes et les plus âgés que pour ceux d'âge mûr (39-45 ans). Ce qui fait dire qu'il est plus important pour tous ceux qui sont susceptibles d'être vulnérables.

4.4.3 Impact sur les conditions de vie des ménages des adhérents

Les conditions de vie des ménages sont le reflet à bien d'égard de leur niveau de revenu. Pourtant il a été mis en évidence qu'une partie non négligeable (près de 30%) des montants utilisés des crédits obtenus par les adhérents est consacrée aux dépenses des ménages. Il est donc concevable que par le biais du crédit, la microfinance ait un effet direct sur les conditions de vie. La question posée est de savoir si elle améliore ces conditions de vie, comment et dans quelle mesure ?

On ne dispose pas d'indicateurs de synthèse des conditions de vie ; aussi adopte-t-on la solution analytique, à travers les principaux éléments des conditions de vie à savoir :

- la propriété du logement de l'adhérent ;
- les commodités du logement de l'adhérent ;
- les équipements collectifs du logement de l'adhérent ;
- les équipements individuels des membres du ménage de l'adhérent ;
- l'accès des enfants du ménage à l'éducation.

Contrairement aux indicateurs économiques, les indicateurs de conditions de vie sont susceptibles de relation directe avec le montant total des crédits obtenus par un adhérent. Alors que les premiers sont une résultante différée de l'utilisation du crédit, les seconds en sont un résultat direct. Les crédits utilisés le sont en effet pour améliorer le logement, l'équiper et pour l'acquisition d'équipements individuels pour les membres du ménage. Ils servent de même à payer les frais de santé et d'éducation des membres (et non membres) du ménage.

Le lien direct des éléments des conditions de vie du ménage de l'adhérent avec le montant des crédits obtenus depuis l'adhésion à une caisse de microfinance ne préjuge pas de l'utilisation ou non des gains des activités économiques. Puisque de façon générale ces gains contribuent au remboursement des crédits, on se situe en fait dans le schéma d'utilisation ex ante de revenus.

4.4.3.1 Impacts d'accès à la propriété du logement

Etant donné le niveau important des dépenses lui conférant un caractère séculaire, il est compréhensible que l'accès à la propriété soit beaucoup plus en relation avec la durée d'immersion qu'avec le montant total des crédits obtenus³¹.

Le statut de logement le plus souhaité est d'être propriétaire de son logement avec titre foncier ; à défaut on aspire à être propriétaire même sans titre foncier³². Un peu plus du quart des ménages des adhérents sont dans un logement suivant le statut de propriétaire avec titre ; près de 37% le sont suivant le statut de propriétaire sans titre. Ces deux formes de propriété concernent 63,9% des ménages.

Tableau 63: Répartition des adhérents selon le statut d'occupation du logement par milieu

Statut d'occupation	Milieu du point de service		Ensemble
	Urbain	Rural	
Propriétaire avec titre	27,5	26,8	27,1
Propriétaire sans titre	23,8	47,0	36,8
Copropriétaire familial	12,2	16,1	14,4
Location	31,5	6,1	17,3
Location vente	1,0	,2	,5
Logé gratuitement	3,4	3,6	3,5
Autres	,5	,2	,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête de l'étude

On détermine l'impact de la microfinance sur l'accès à la propriété, en comparant le niveau d'accès des nouveaux adhérents (moins d'un an) à celui des anciens adhérents. Pour ces derniers l'analyse du niveau d'accès selon la durée de l'immersion permet de mettre en évidence comment se constitue cet impact avec le temps.

L'examen du tableau 64 permet de dire que la proportion de propriétaires de logement est nettement plus importante chez les anciens adhérents que chez les nouveaux : 67,5% contre 56,4% soit 11,1 points d'écart imputable au statut d'ancienneté tel que défini ici. Cet impact serait beaucoup plus important chez les ruraux et les analphabètes, moins important voire inexistant chez les urbains et les employés de tous les milieux,

31 De façon plus générale , il est apparu que les caractéristiques de l' « individu adhérent » sont beaucoup plus en relation avec la durée d'immersion dans la microfinance tandis que les caractéristiques de son ménage sont plutôt en relation avec le montant total des crédits obtenus depuis l'adhésion.

32 Etre copropriétaire familial n'est pas le fait de l'adhérent. La location vente a été exclue de la liste des formes de propriété parce qu'elle est une forme inachevée de propriété et que par ailleurs on en observe qu'une quinzaine de cas dans l'échantillon analysé.

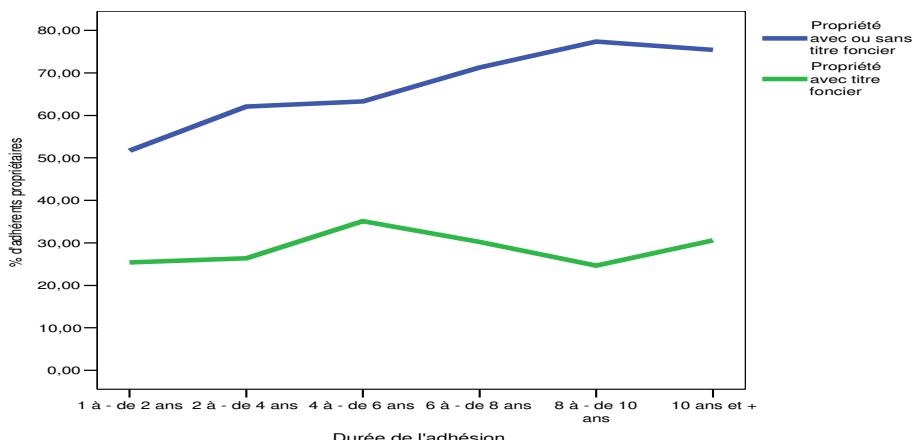
Tableau 64 : Proportion d'adhérents dont le ménage est propriétaire avec ou sans titre foncier du logement

Statut social de l'adhérent		Nouveau (< 1 an)	Ancien (≥ 1 an)
Sexe de l'adhérent	Homme	57,5	69,2
	Femme	53,1	64,7
Milieu du point de service	Urbain	56,0	47,7
	Rural	56,2	79,9
L'adhérent sait-il lire et écrire une phrase simple dans une langue quelconque	Oui	52,3	57,1
	Non	61,4	80,5
Statut dans l'occupation	Indépendant	66,9	76,9
	Employeur	45,1	69,3
	Employé	37,4	37,5
	Travailleur familial	46,2	57,5
Ensemble tout statut social		56,4	67,5

Source: Enquête de l'étude

La proportion de ménages propriétaires croît de façon significative avec la durée de l'immersion dans le système de microfinance, que ce soit la propriété avec titre foncier ou la propriété avec ou sans titre foncier (Figure 36).

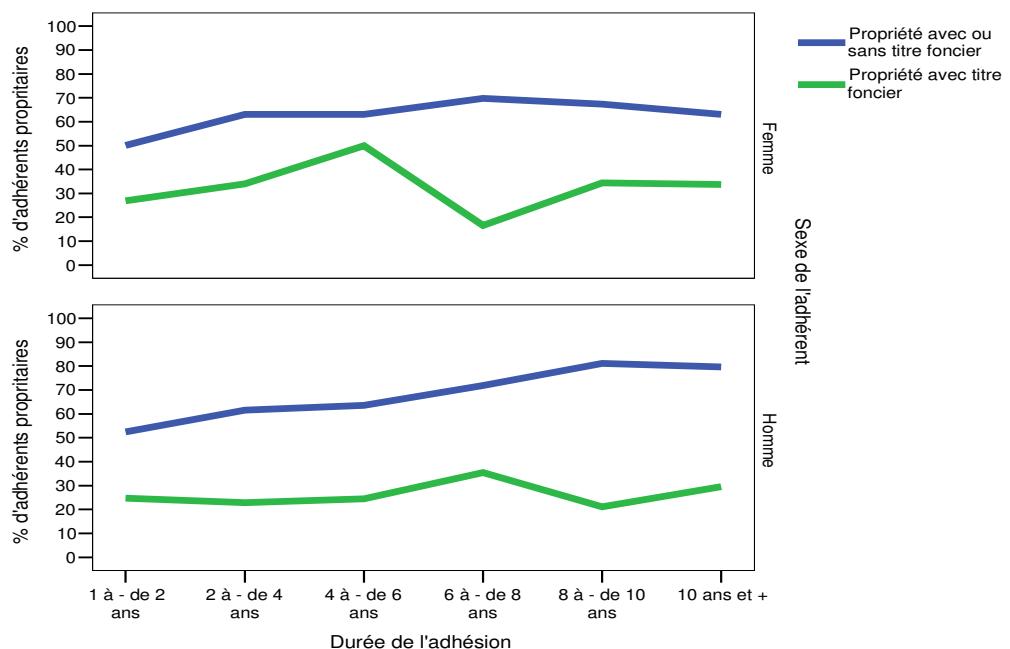
Figure 36 : Proportions d'adhérents dont le ménage est propriétaire du logement selon la durée de l'adhésion



Source: Enquête de l'étude

Cet impact sur l'accès à la propriété avec ou sans titre foncier est perceptible chez les hommes adhérents comme chez les femmes adhérentes, davantage chez les premiers que chez les seconds. L'impact sur l'accès à la propriété avec titre foncier est très faible chez les hommes et non significatif chez les femmes (voir Figure 37)

Figure 37 : Proportions d'adhérents femmes et hommes dont le ménage est propriétaire du logement selon la durée de l'adhésion



Source: Enquête de l'étude

4.4.3.2 Impacts sur les commodités du logement

Les adhérents consacrent à l'amélioration des commodités du logement une partie des crédits obtenus de la caisse. Ces commodités du logement sont principalement : la source d'éclairage, la source d'approvisionnement en eau, les matériaux des murs, les matériaux du sol et le type de toit. Lorsque le montant total de crédit croît, l'augmentation de la proportion de logement d'adhérents disposant d'une commodité donnée reflète l'impact du crédit par rapport à cette commodité si et seulement si on élimine les effets des différents statuts sociaux des adhérents. L'analyse différentielle par croisement des statuts (milieu, sexe, analphabétisme) permet d'éliminer ces effets et de mettre en évidence l'impact de la microfinance.

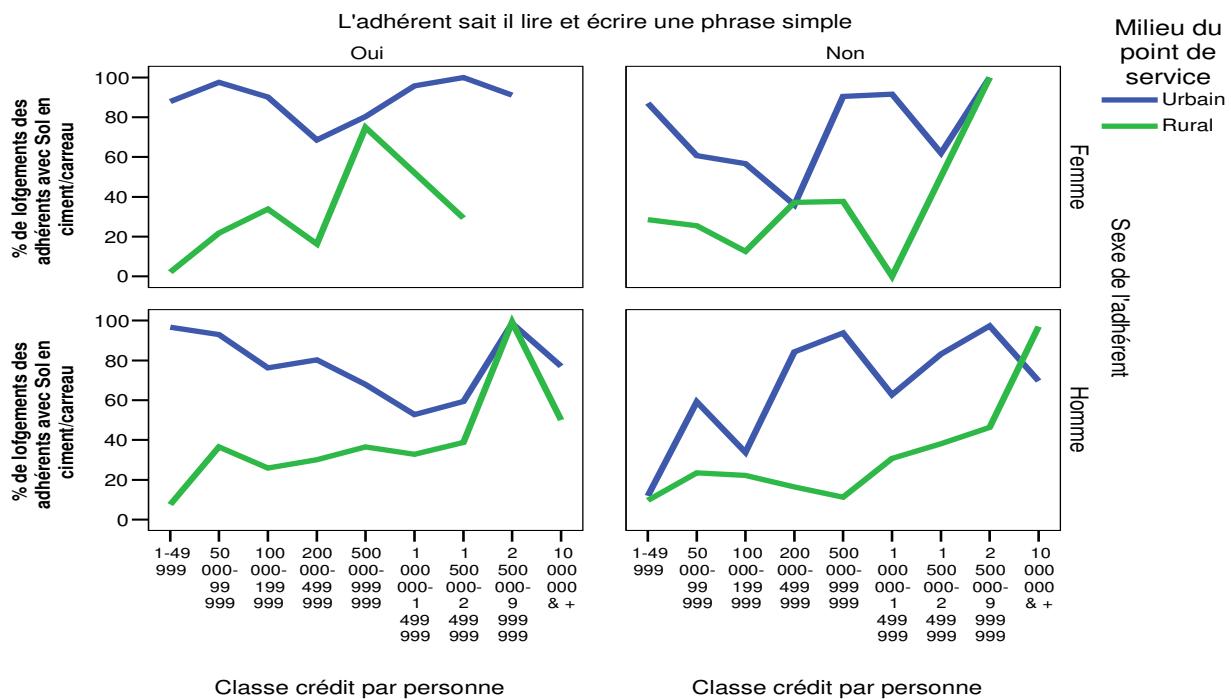
Le sol des pièces du logement est classiquement en carreaux, en ciment ou en terre battue. Beaucoup sont en ciment ou en terre battue. On considère qu'avoir le sol des pièces du logement en carreau ou en ciment fait partie des commodités du logement.

La figure ci-après illustre les variations du pourcentage de logement dont le sol des pièces est en carreau ou en ciment. L'augmentation de pourcentage traduit une amélioration de la commodité chez les adhérents et s'interprète comme un impact.

En milieu urbain (courbes en bleu), l'impact est bien perceptible mais irrégulier chez les hommes analphabètes (rectangle inférieur droit), non perceptible ou seulement aux tranches de crédit élevés chez les femmes lettrées ou non d'une part et les hommes lettrés d'autre part.

En milieu rural (courbes en vert) l'impact se manifeste de façon importante assez régulièrement chez les hommes analphabètes et de façon hésitante ailleurs.

Figure 38 : Pourcentages de logements des adhérents dont le sol des pièces est en carreau ou ciment

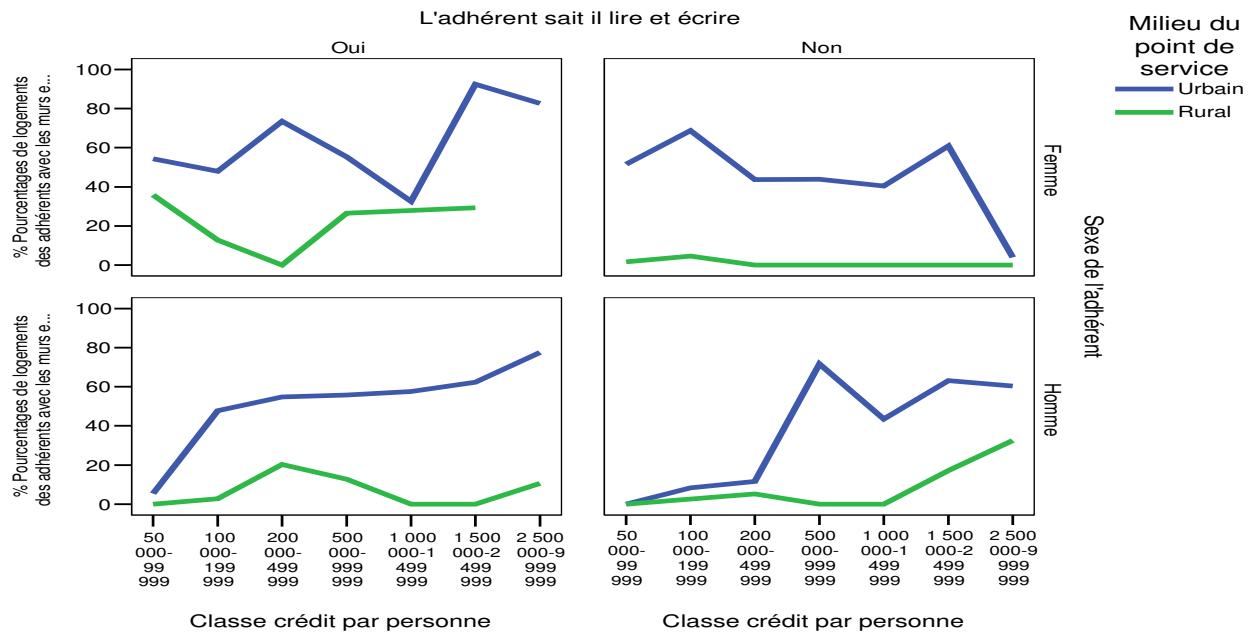


Source: Enquête de l'étude

Le fait d'avoir les murs du logement en dur et non en banco ou en paille, tôle ou autres matériaux est considéré comme une commodité positive. Le montant des crédits obtenus semble avoir un net impact sur cette commodité pour les adhérents hommes du milieu urbain qu'ils soient lettrés ou pas (voir figure 39). Pour ces derniers, le pourcentage de logement avec les murs en dur varie de moins de 10% pour les petites tranches de crédit à 70-80% pour les tranches élevées. Pour les femmes en milieu urbain, l'impact n'est pas certain.

En milieu rural et pour les hommes, l'impact n'est perceptible que chez les adhérents analphabètes. Chez les adhérentes du milieu rural on ne décèle aucun impact.

Figure 39 : Pourcentages de logements des adhérents dont les murs sont en dur



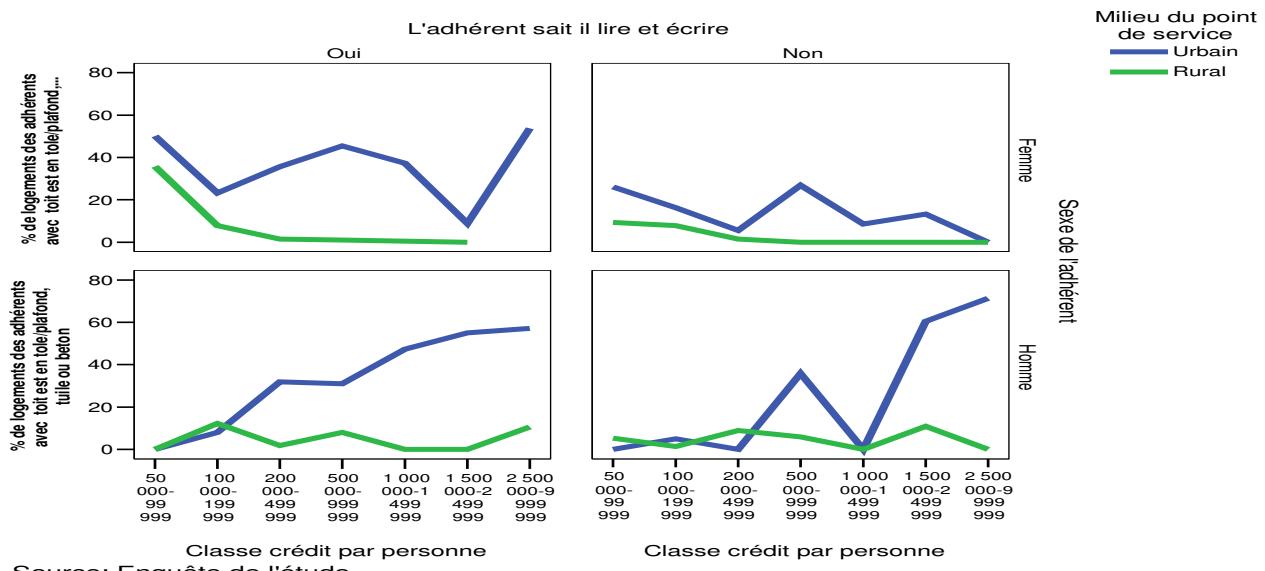
Source: Enquête de l'étude

Disposer d'un logement dont le toit est en tôle avec plafond, en tuile ou en béton est considéré comme une commodité du logement. Dans d'autres situations le toit est en terre, paille ou autres matériaux précaires.

On observe que le pourcentage de logements des adhérents dont le toit est en tôle plus plafond, en tuile ou en béton, augmente avec le montant de crédit pour les hommes du milieu urbain (Figure 40). Pour ces derniers, l'impact croît fortement, de façon régulière pour les hommes lettrés et de façon hésitante pour les analphabètes.

En milieu rural, l'impact n'est perceptible ni chez les hommes ni chez les femmes, qu'ils soient lettrés ou analphabètes.

Figure 40: Pourcentages de logements des adhérents avec toit en tôle+plafond, tuile ou béton



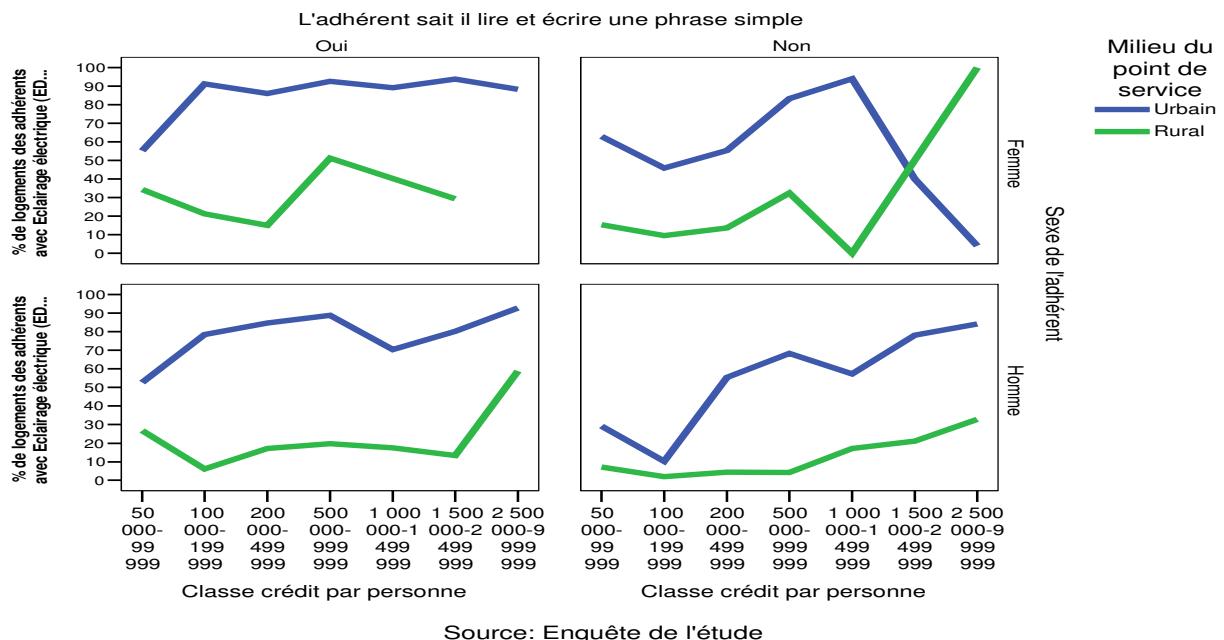
Source: Enquête de l'étude

S'éclairer à l'électricité est une commodité indéniable du logement. Dans la pratique, en milieu urbain

et aussi en milieu rural, cet éclairage se fait à l'aide du réseau de l'EDM ou à l'aide de groupes électrogènes collectifs ou individuels ou encore avec des plaques solaires. Le crédit semble avoir un impact sur l'accès à l'éclairage électrique tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

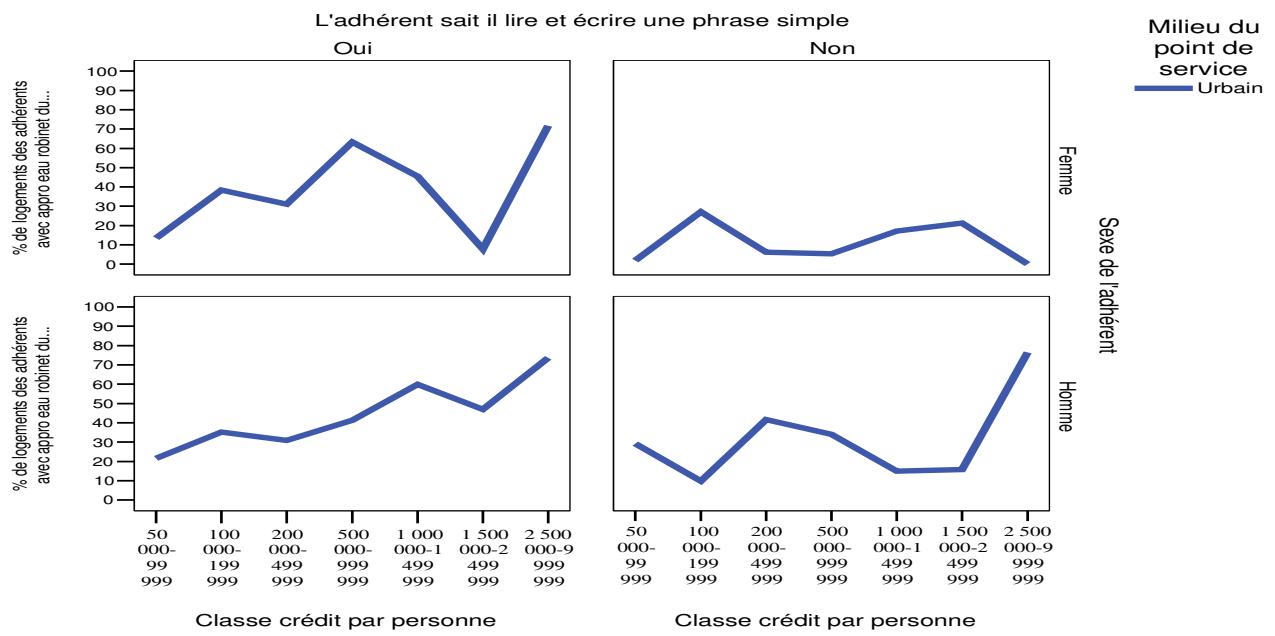
En milieu urbain (courbes en bleu), l'impact est important chez les hommes lettrés ou non et chez les femmes lettrées. Pour les adhérents lettrés du milieu urbain le pourcentage de logements éclairés à l'électricité augmente de 30 à 40 points d'indice quand augmente le montant du crédit. La progression est encore plus forte pour les hommes analphabètes.

Figure 41: Pourcentages de logements des adhérents avec éclairage électrique (EDM, groupe électrogène ou solaire)



Disposer d'un logement avec de l'eau courante fait également partie des commodités du logement. Cependant ceci est conditionné à l'existence d'un réseau d'adduction d'eau. Un tel réseau existe dans les principaux centres urbains et rarement dans les localités rurales. L'analyse de l'impact du crédit sur l'approvisionnement en eau potable se limite au niveau du milieu urbain. A l'examen de la figure ci-après, on conclut que l'impact n'existerait de façon franche que pour les hommes lettrés du milieu urbain. Pour les femmes lettrées de ce milieu et les hommes analphabètes, la situation semble mitigée et l'impact ne serait significatif que pour les niveaux élevés de crédit.

Figure 42 : Pourcentages de logements des adhérents avec robinet à domicile pour l'approvisionnement en eau de boisson.



Source: Enquête de l'étude

Au terme de cette analyse, on est fondé de dire que les impacts du crédit sur les commodités du logement de l'adhérent sont très probants et se manifestent surtout chez l'adhérent homme, davantage en milieu urbain qu'en milieu rural.

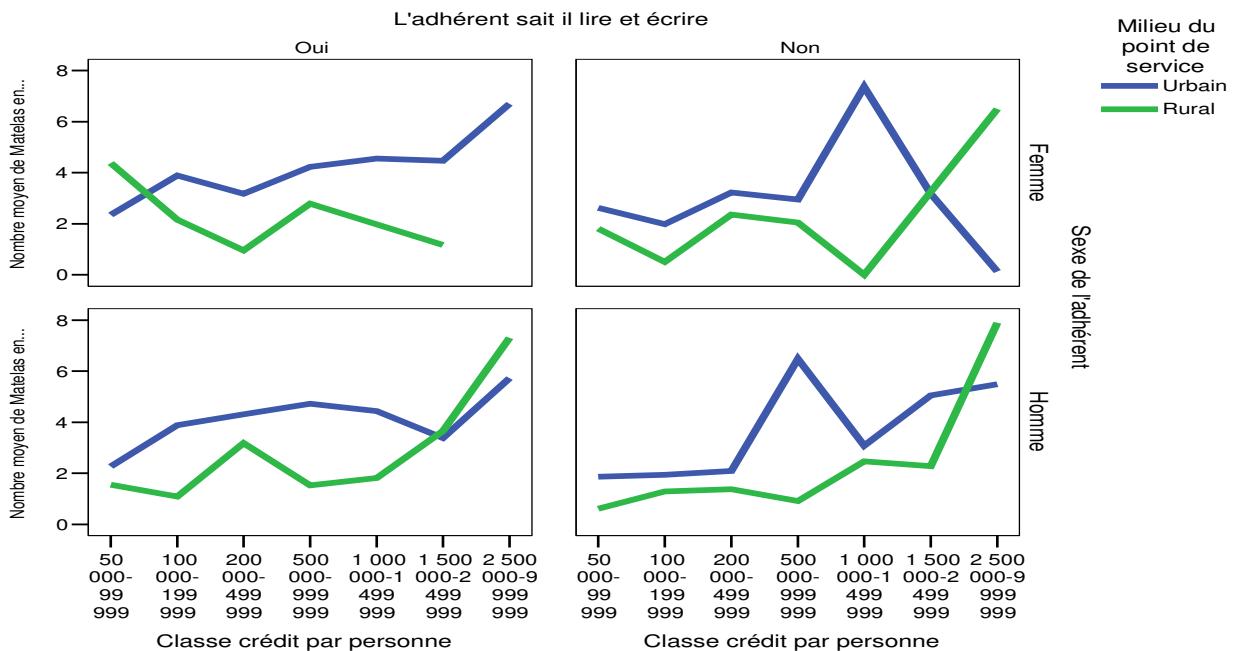
4.4.3.3 Impacts sur le niveau d'équipements collectifs du logement

Lorsque le nombre moyen d'équipements collectifs par ménage augmente avec le montant total du crédit obtenu, on conclut à un impact positif. L'analyse d'évaluation d'impact porte sur les équipements collectifs suivants :

- matelas en éponge ;
- téléviseur en couleur ;
- ventilateur ;
- voiture.

L'impact des crédits sur la possession de matelas en éponge est bien mis en évidence sur la figure 43 chez les adhérents hommes, tant urbains que ruraux, lettrés ou non (courbes des rectangles inférieurs). Par contre, il ne semble évident que pour les femmes adhérentes lettrées du milieu urbain.

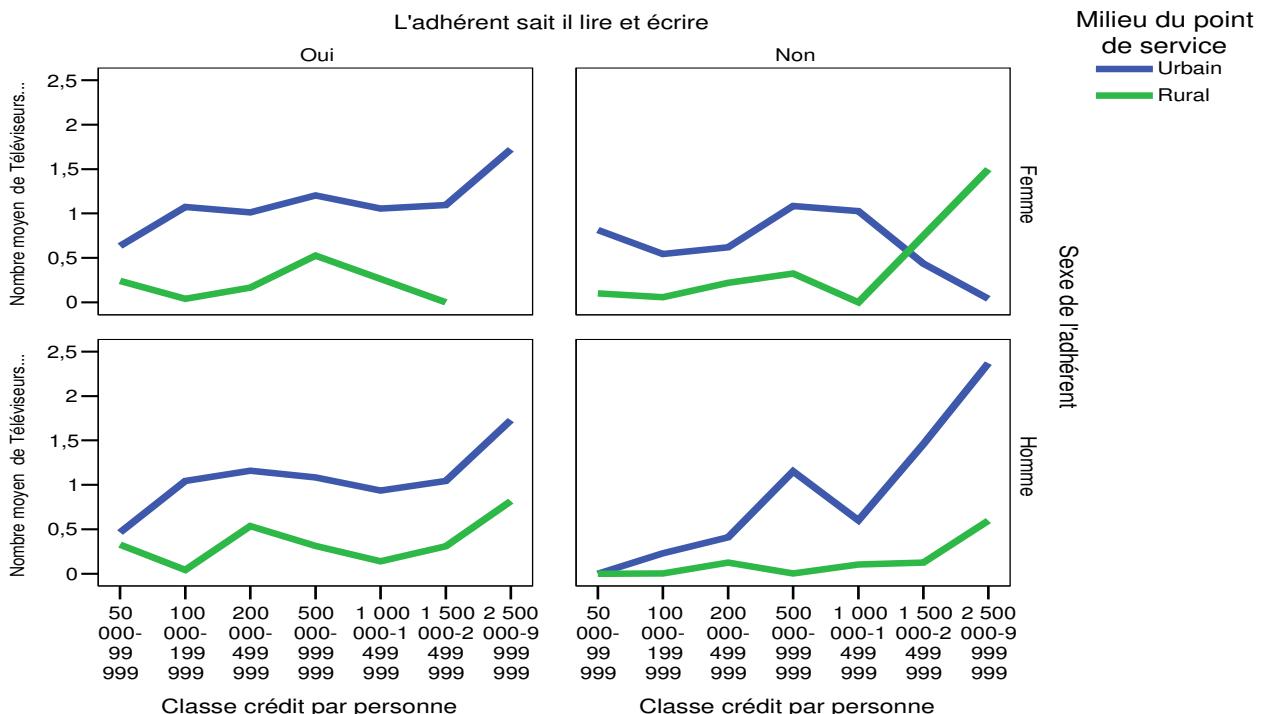
Figure 43 : Nombre moyen de matelas en éponge du logement de l'adhérent



Source: Enquête de l'étude

Les impacts du crédit sur la possession de téléviseur en couleur (figure 44) présentent les allures semblables à ceux du matelas éponge. L'impact se manifeste toutefois plus vigoureusement chez les hommes analphabètes du milieu urbain que partout ailleurs.

Figure 44: Nombre moyen de téléviseurs en couleur du ménage de l'adhérent

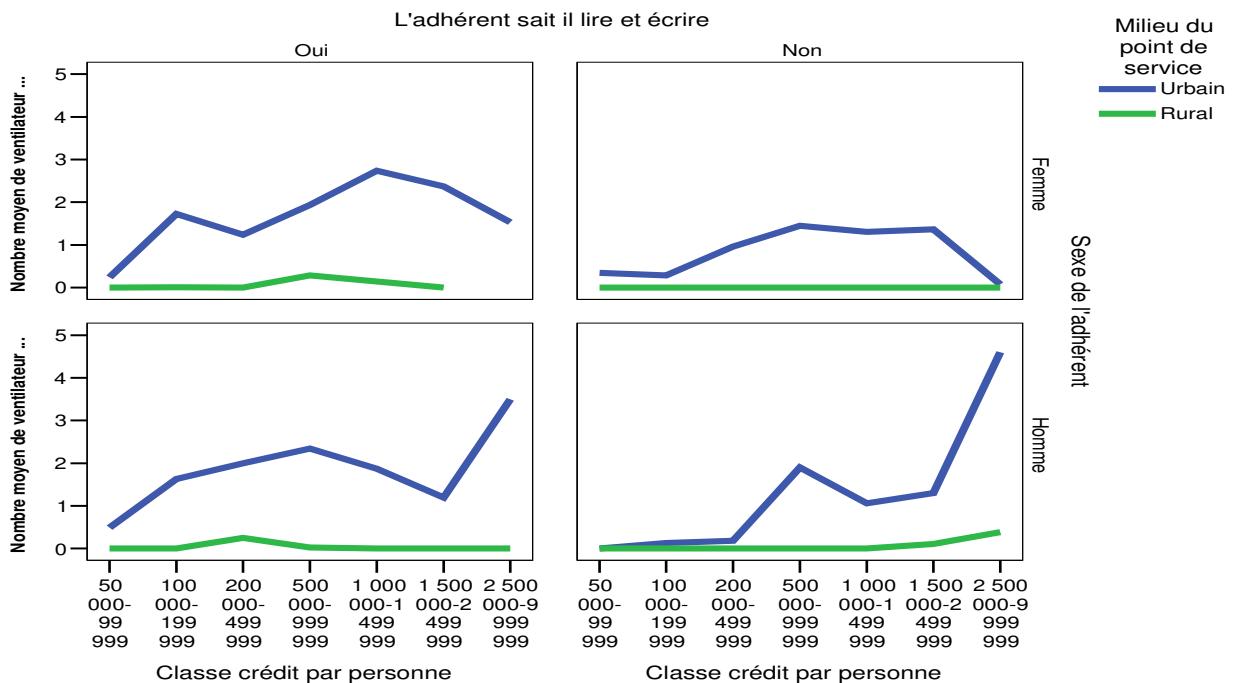


Source: Enquête de l'étude

Les évolutions du nombre moyen de ventilateurs du logement de l'adhérent, analysées dans la figure ci-après, montrent l'absence d'impact chez les ménages d'adhérents du milieu rural. En fait, il y a très

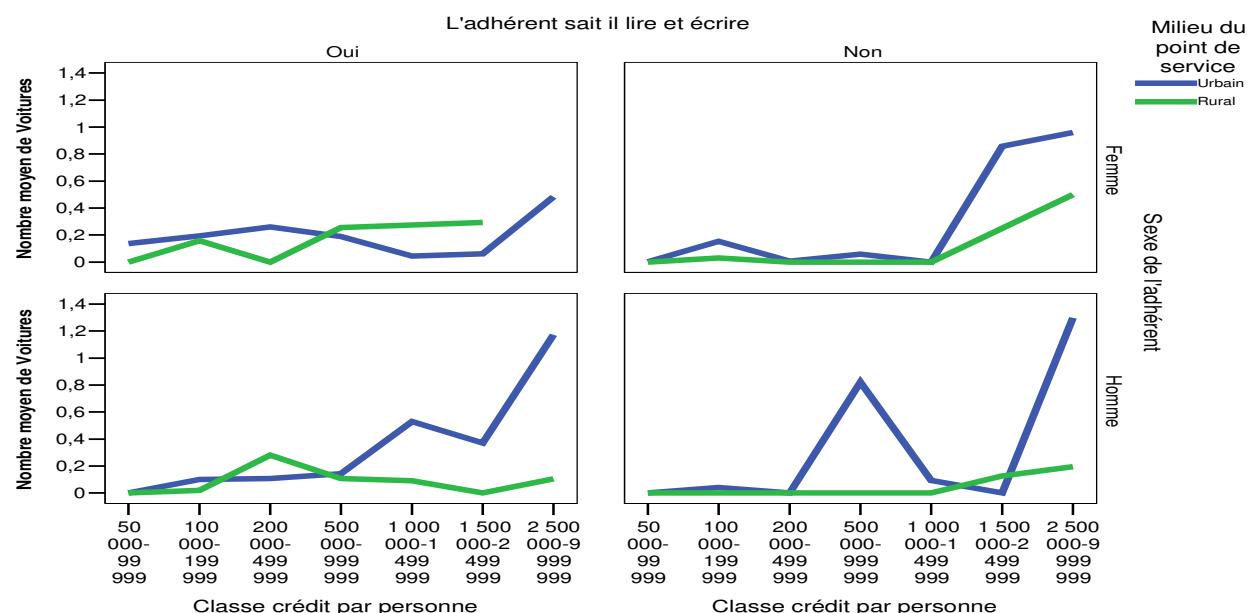
peu de ménages ruraux qui possèdent un ventilateur. Chez les hommes urbains par contre, l'impact est significatif, davantage pour les analphabètes que les lettrés.

Figure 45: Nombre moyen de ventilateurs du logement de l'adhérent



L'impact du crédit sur la possession de voiture par le ménage est manifeste chez les hommes urbains lettrés surtout pour les montants de crédit supérieurs à 500 000 FCFA. Pour les autres cas, il semble que l'impact ne se manifeste qu'au-delà des montants de crédit supérieur à 1 500 000 FCFA (Figure 46).

Figure 46: Nombre moyen de voitures des membres du ménage de l'adhérent



Source: Enquête de l'étude

4.4.3.4 Impacts sur le niveau d'équipements individuels des membres du ménage de l'adhérent

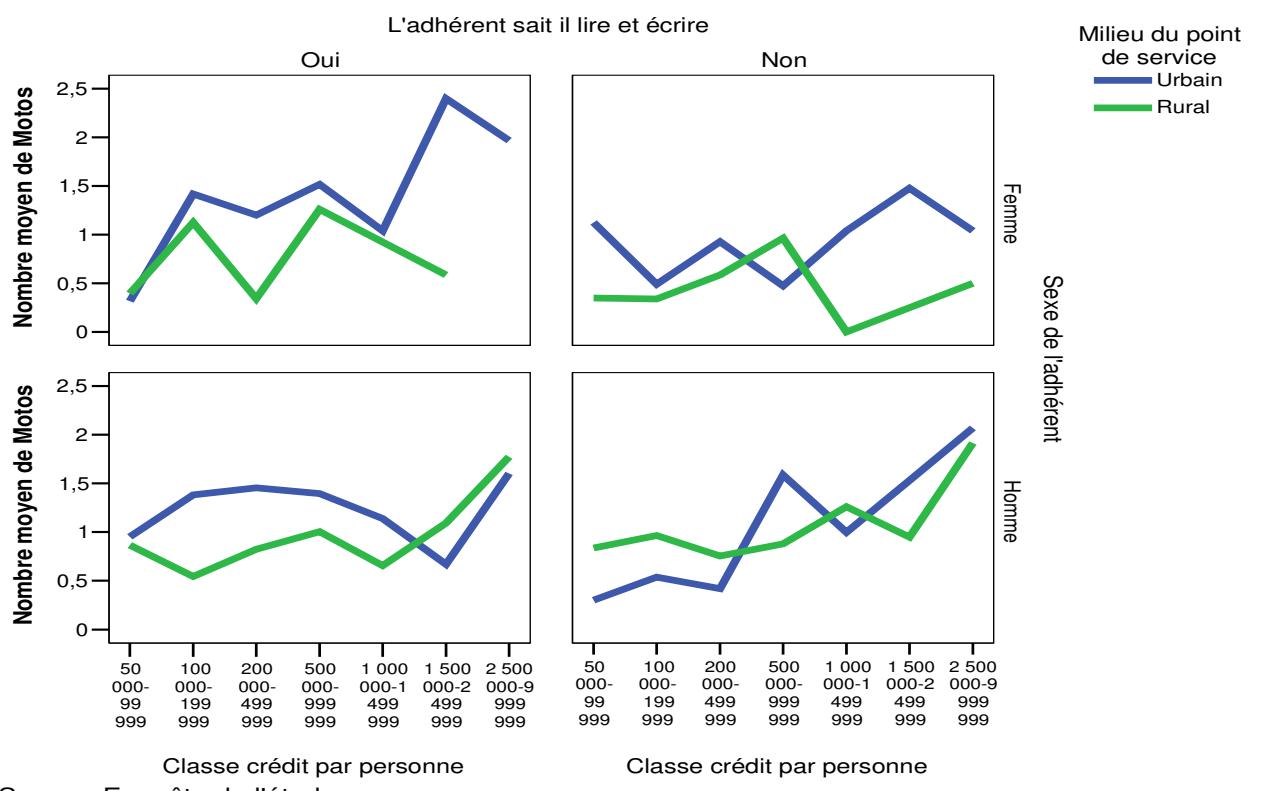
Le niveau d'équipements individuels des ménages est étudié à travers la possession de motos, de vélos et de téléphones cellulaires. L'augmentation du nombre de ces équipements possédés quand le montant du crédit augmente s'interprète comme un impact de ce dernier.

La figure 47 donne l'illustration de l'évolution du nombre moyen de motos des membres du ménage de l'adhérent pour différents statuts de ce dernier. On y constate que :

- l'impact chez les adhérents du milieu urbain est significatif sauf pour les hommes lettrés ;
- l'impact chez les adhérents du milieu rural n'est significatif que pour les hommes qu'ils soient lettrés ou analphabètes.

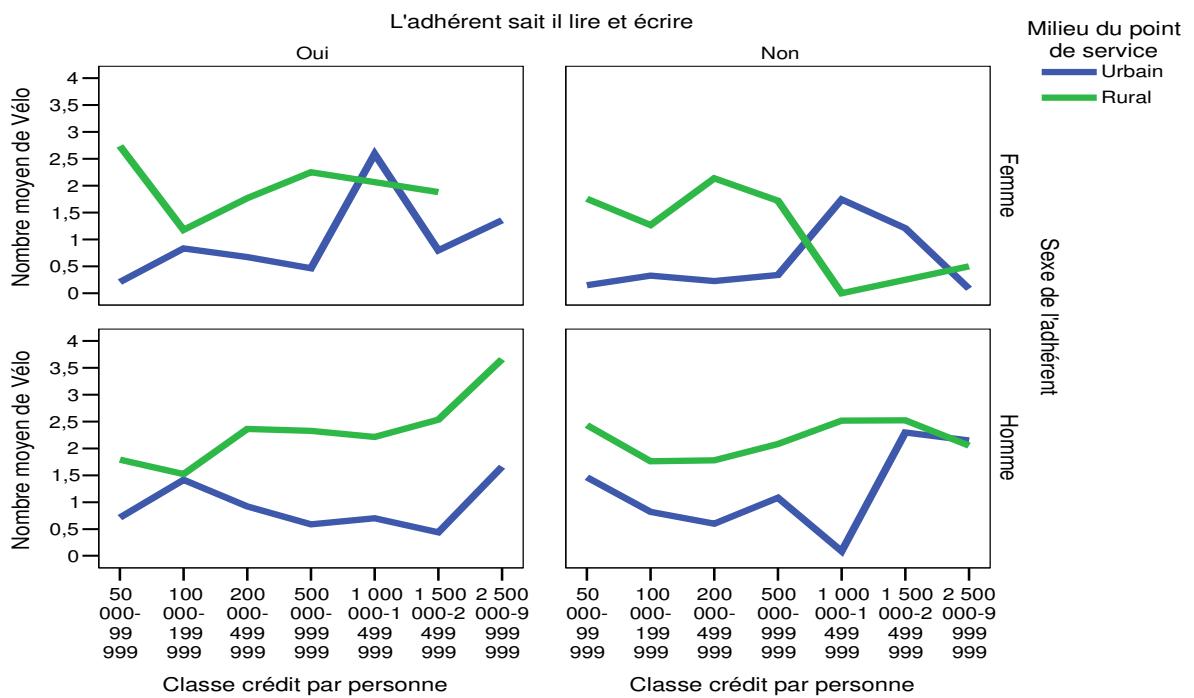
Il faut signaler que la moto n'est pas d'usage courant chez les femmes rurales.

Figure 47: Nombre moyen de motos des membres du ménage de l'adhérent



Sur la figure ci-après le nombre moyen de vélos n'affiche une croissance prononcée que chez les adhérents hommes lettrés du milieu rural. Dans tous les autres cas, l'évolution est mitigée et ne permet pas d'attester l'existence d'un impact.

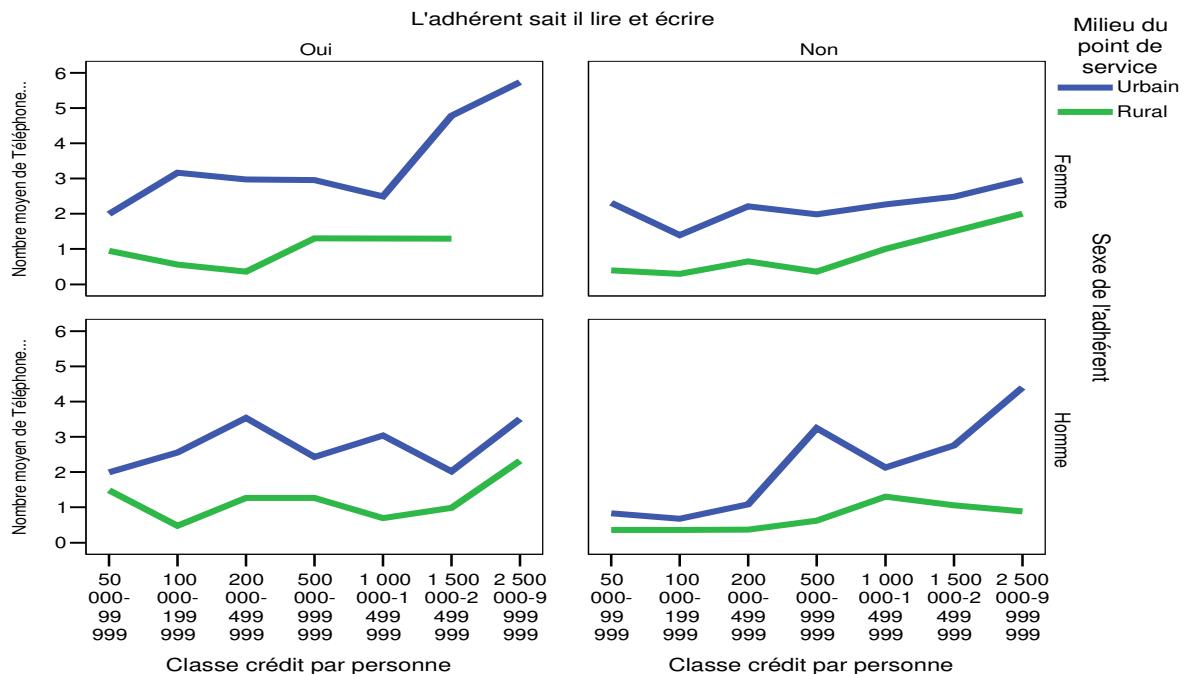
Figure 48 : Nombre moyen de vélos des membres du ménage de l'adhérent



Source: Enquête de l'étude

L'impact du crédit sur la possession de téléphone cellulaire par les membres du ménage de l'adhérent semble bien établi en milieu urbain (courbes en bleu) chez les ménages des hommes analphabètes et chez ceux des femmes que celles-ci soient analphabètes ou non (Figure 49). En milieu rural (courbes en verts) l'impact est faible, à peine perceptible et ceci quel que soit le statut social de l'adhérent.

Figure 49 : Nombre moyen de téléphones cellulaires des membres du ménage de l'adhérent

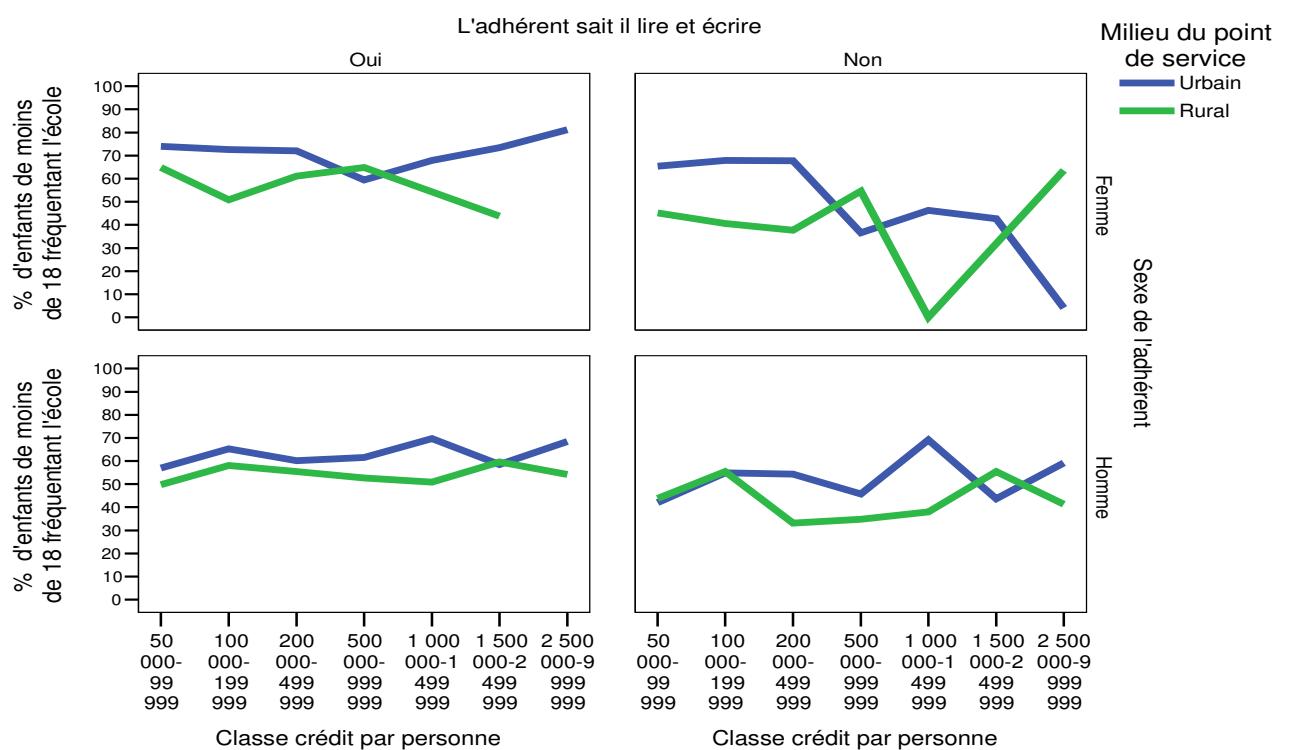


Source: Enquête de l'étude

4.4.3.5 Impacts sur l'accès à l'éducation des enfants du ménage

L'enquête de l'étude permet de calculer la proportion d'enfants de moins de 18 ans du ménage de l'adhérent qui fréquentent l'école. L'analyse de ces données suivant le montant total de crédit obtenu par l'adhérent montre une nette tendance à l'augmentation du niveau de fréquentation scolaire des enfants du ménage des adhérentes lettrées du milieu urbain, quand le montant total de crédit augmente. A l'aide de la figure 50, on estime que le taux de fréquentation augmente de 10 points entre les petits montants de crédit et les montants des plus grandes tranches, passant de 70% à 80% pour les ménages des ces adhérentes. Pour tous les autres statuts sociaux des adhérents, il est difficile de dire qu'il existe un impact significatif.

Figure 50: Proportions d'enfants de moins de 18 ans fréquentant l'école, selon le montant total des crédits obtenus



Source: Enquête de l'étude

51. Évaluations des impacts sur la pauvreté

Les sections précédentes de ce chapitre ont porté sur l'impact de la microfinance sur le revenu des activités économiques des adhérents d'une part et d'autre part sur les éléments des conditions de vie de leur ménage. Ce revenu et ces éléments des conditions de vie sont des facteurs qui interviennent dans la réduction de la pauvreté. Quand ces facteurs évoluent dans le bon sens, on est en droit de supposer que la pauvreté diminue. Cette conclusion intuitive doit être vérifiée. De plus on ne sait pas dans quelle mesure et comment se fait cette réduction de la pauvreté.

Aussi cherche-t-on des indicateurs statistiques capables de discriminer entre pauvres et non pauvres.

On ne dispose pas d'indicateur de synthèse de mesure du niveau général de pauvreté. On dispose d'un indicateur de pauvreté monétaire : le revenu ou la dépense, et de plusieurs indicateurs de mesure de la pauvreté de conditions de vie tels qu'analysés ci-avant. La démarche proposée consiste à utiliser ces indicateurs pour montrer comment évolue le niveau de pauvreté avec l'immersion de

l'adhérent dans le système de microfinance. Par niveau de pauvreté, il faut entendre incidence de la pauvreté, c'est-à-dire la proportion que représentent les adhérents identifiés comme pauvres parmi l'ensemble des adhérents.

4.4.4 Impact de la microfinance sur la pauvreté des conditions de vie des ménages des adhérents

En l'absence d'un indicateur de synthèse des éléments des conditions de vie, on détermine un indicateur qui fait la classification des adhérents (et de leur ménage) en catégories identifiables par leur niveau de conditions de vie. Plus précisément, à l'aide des variables qui caractérisent l'adhérent (âge, sexe, niveau d'instruction), de variables qui caractérisent son ménage (taille, pourcentage de personnes sachant lire et écrire, ...), de variables d'équipements du ménage et des membres du ménage (nombre de ventilateurs, nombre de climatiseurs, nombre de motos, nombre de téléviseurs, nombres de téléphones cellulaires ...), on fait une classification ad hoc des ménages en trois catégories³³ : les ménages très peu dotés de commodités, ceux moyennement dotés et les ménages très bien dotés. Les premiers sont identifiés comme pauvres, les seconds constituent le groupe des « moins pauvres » et les derniers celui des « non pauvres ». Le tableau suivant donne le profil des ménages par catégorie. Sur ce tableau, on observe effectivement des différences notables entre les « ménages pauvres », les « ménages moins pauvres » et les ménages « non pauvres ».

Tableau 65: Profil des ménages des adhérents selon leur catégorie

Équipements Commodités	statistiques	Indicateur de pauvreté			Total
		Pauvre	Moins pauvre	Non pauvre	
Nombre de Matelas en paille	Moyenne	2,2	,4	3,3	1,5
Nombre de Matelas en éponge	Moyenne	1,2	3,3	7,3	2,7
Nombre de Réfrigérateur	Moyenne	,0	,3	,6	,2
Nombre de Ventilateur	Moyenne	,1	1,1	3,0	,8
Nombre de Climatiseur	Moyenne	,0	,0	,3	,0
Nombre de Voiture	Moyenne	,0	,2	,8	,2
Nombre de Moto	Moyenne	,5	1,1	2,8	1,0
Nombre de Vélo	Moyenne	1,4	,9	3,5	1,4
Nombre de Téléviseur couleur	Moyenne	,1	,9	1,9	,6
Nombre de Téléphone cellulaire	Moyenne	,6	2,2	4,8	1,7
Principal matériau du toit	Tôle simple	Col %	44,8	64,0	40,2
	Tôle avec plafond	Col %	1,3	9,2	8,3
	Tuile	Col %	3,5	,7	2,4
	Béton	Col %	1,2	18,2	27,2
	Banco	Col %	35,9	7,8	20,7
	Autre	Col %	13,3	,1	1,2
Total	Col %	100,0	100,0	100,0	100,0
Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Robinet du ménage	Col %	1,6	35,9	23,7
	Robinet du voisin	Col %	1,8	15,2	2,5
	Forage	Col %	15,5	5,9	16,9
	Fontaine publique	Col %	28,9	21,1	19,8

33 La technique de « classification en deux pas » a été utilisée. Cette technique a le grand avantage sur la technique des « Nuées dynamiques » d'utiliser conjointement les variables qualitatives et quantitatives.

Équipements Commodités	statistiques	Indicateur de pauvreté			Total	
		Pauvre	Moins pauvre	Non pauvre		
	Puits aménagé	Col %	32,4	17,0	22,9	24,4
	Puits non aménagé	Col %	17,9	4,6	11,9	11,2
	Eau de surface	Col %	,8	,1		,4
	Autre	Col %	1,0	,3	2,3	,8
Principale source d'éclairage	Lampe à pétrole/paraffine	Col %	75,1	25,4	35,6	48,4
	Lampe à gaz	Col %	,7	,2		,4
	Torche électrique	Col %	4,8	2,3	1,9	3,4
	Electricité rurale plate forme multifonction	Col %	2,5	4,9	3,0	3,6
	Panneau solaire	Col %	,7	4,8	10,5	3,4
	Groupe électrogène	Col %	,6	1,7	3,4	1,4
	Abonnée EDM	Col %	9,3	59,3	45,6	35,8
	Autre	Col %	6,4	1,5		3,5
Principal matériau des murs	Dur	Col %	8,7	51,9	43,3	31,9
	Semi dur	Col %	6,1	23,3	13,2	14,7
	Banco	Col %	84,0	24,3	42,6	52,5
	Tôle	Col %	,8	,2	1,0	,5
	Autre	Col %	,5	,2		,3

Source : enquête de l'étude

Sur la base de cette classification, on note que :

- 44,6% des ménages des adhérents sont pauvres ;
- 46,7% sont moins pauvres ;
- et 8,6% sont non pauvres.

Ces proportions sont établies par milieu et par sexe de l'adhérent dans les tableaux suivants. On y observe que la différence entre le milieu urbain et le milieu rural est assez notable : seulement 17,4% des ménages des adhérents sont pauvres en milieu urbain contre 68,0% en milieu rural. Par contre on ne note pas de différence significative entre les ménages des adhérents et des adhérentes.

Tableau 66: Répartition des ménages par milieu suivant leur niveau de pauvreté

		Indicateur de pauvreté			Total
		Pauvre	Moins pauvre	Non pauvre	
Milieu du point de service	Urbain	17,4	72,9	9,7	100,0
	Rural	68,0	24,3	7,7	100,0
Total		44,6	46,7	8,6	100,0

Source : enquête de l'étude

Tableau 67: Répartition des ménages par sexe de l'adhérent suivant leur niveau de pauvreté

		Indicateur de pauvreté			Total
		Pauvre	Moins pauvre	Non pauvre	
Sexe de l'adhérent	Homme	44,9	45,8	9,3	100,0
	Femme	44,1	48,7	7,2	100,0
Total		44,6	46,7	8,6	100,0

Source : enquête de l'étude

On évalue l'impact de la microfinance sur la pauvreté de conditions de vie à deux niveaux : global et différentiel.

Au niveau global, on compare l'incidence de la pauvreté chez les adhérents selon leur niveau d'immersion. S'agissant de l'évaluation du niveau global de pauvreté de conditions de vie, on détermine un seuil global d'immersion³⁴ et on compare l'incidence de la pauvreté entre les adhérents en deçà du seuil et ceux au delà. On évalue ainsi que l'incidence de la pauvreté qui est de 46% pour les adhérents de faible degré d'immersion baisse à 37,6% pour les adhérents de grand niveau d'immersion (tableau 68).

Tableau 68 : Niveau de pauvreté de conditions de vie par niveau global d'immersion

Variable d'immersion		Indicateur de pauvreté conditions de vie		
		Pauvre	Moins pauvre	Non pauvre
Degré immersion	Faible immersion (%)	46,0	45,8	8,2
	Grande immersion (%)	37,6	52,8	9,6

Source : enquête de l'étude

Au niveau différentiel on détermine l'évolution de la proportion de pauvres quand l'immersion de l'adhérent augmente : le critère d'immersion pour les conditions de vie étant le total de crédits obtenus par l'adhérent depuis son adhésion. On observe sur le tableau 69 qu'au-delà de 100 000 FCFA de masse de crédit, la proportion de pauvres diminue quand la variable d'immersion (masse des crédits obtenus) augmente.

Tableau 69: Évolution de la proportion de pauvre selon le total de crédits obtenus

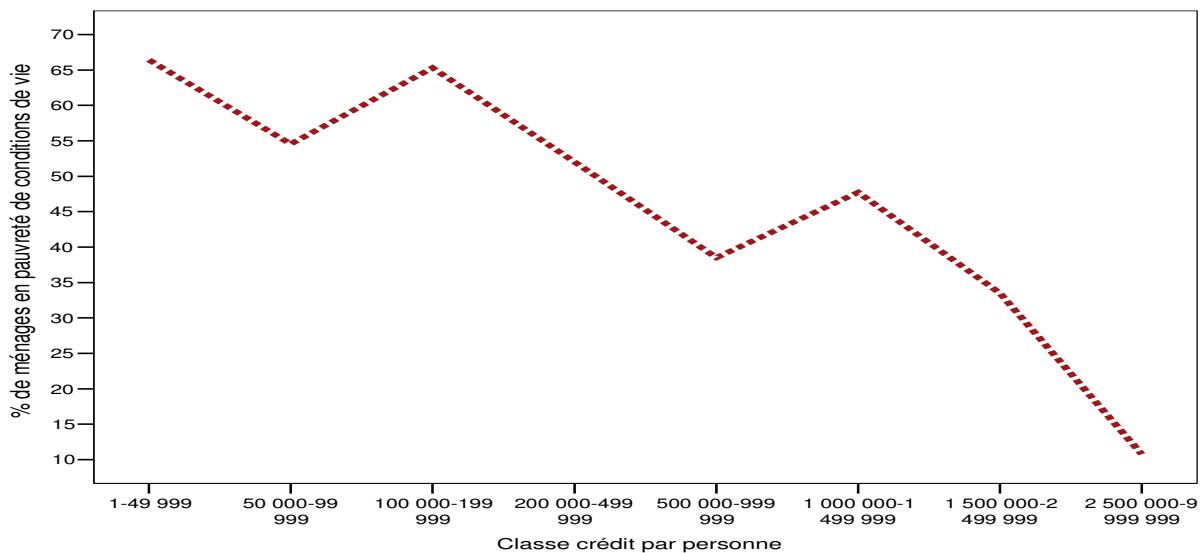
Classe total crédit	Indicateur de pauvreté			Total
	Pauvre	Moins pauvre	Non pauvre	
1-49 999	33,7	55,4	10,9	100,0
50 000-99 999	58,1	30,8	11,1	100,0
100 000-199 999	65,3	32,3	2,4	100,0
200 000-499 999	51,6	40,2	8,2	100,0
500 000-999 999	38,5	55,4	6,1	100,0
1 000 000-1 499 999	47,7	48,0	4,3	100,0
1 500 000-2 499 999	34,0	61,2	4,8	100,0
2 500 000-9 999 999	10,7	50,6	38,7	100,0
Total	44,4	47,0	8,6	100,0

Source : enquête de l'étude

³⁴ Le seuil est défini comme suit : immersion grande si la durée d'adhésion au moins d'un an et le total crédit supérieur ou égal à 500 000 FCFA ; sinon l'immersion est faible.

Cette proportion va de 65% pour ceux qui n'ont obtenus qu'un petit montant à 10% pour ceux qui ont obtenus les plus gros montants (voir figure ci-après), soit une baisse de 55 points de pourcentage.

Figure 51 : Variation de l'incidence de la pauvreté de conditions de vie selon le montant total des crédits obtenus



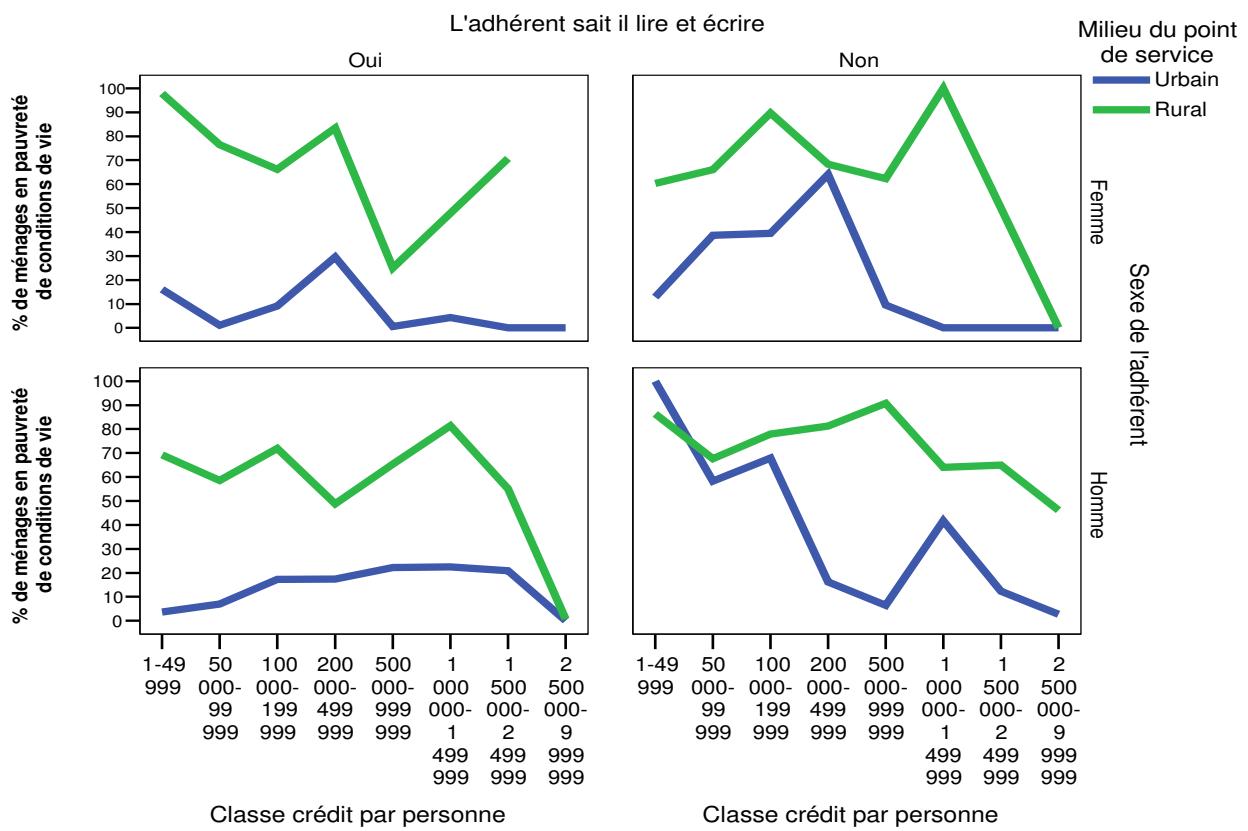
Source: Enquête de l'étude

Cette diminution de la proportion de pauvres n'est pas en totalité le fait du crédit ; il existe des effets dus aux différents statuts sociaux des adhérents, effets qu'on élimine comme précédemment en faisant une analyse différentielle par statut social.

L'analyse différentielle est faite à l'aide de la figure ci-après. A l'examen de cette figure, il apparaît que :

- en milieu urbain, la pauvreté baisse pour les ménages des adhérents hommes analphabètes (courbe en bleu du rectangle inférieur droit). Dans tous les autres cas du milieu urbain, on reste dans l'expectative ;
- en milieu rural par contre (courbes en vert) la baisse du niveau de pauvreté semble générale et se fait à un degré très marqué chez les ménages des hommes lettrés et ceux des femmes analphabètes.

Figure 52 : Variation de l'incidence de la pauvreté de conditions de vie pour différents statuts sociaux de l'adhérent et selon le montant total des crédits obtenus



Source: Enquête de l'étude

4.4.5 Impact de la microfinance sur la pauvreté monétaire des adhérents et de leur ménage

Pour évaluer cet impact, il faut élaborer un indicateur de pauvreté monétaire, identifier les adhérents (ménages) pauvres au sens de cet indicateur et étudier la variation de l'incidence de la pauvreté avec le degré d'immersion de l'adhérent.

Deux possibilités existent étant donné la disponibilité des données :

- une méthode ad hoc basée sur la comparaison du revenu d'exploitation brut (REB) des activités économiques de l'adhérent déterminé par l'enquête de l'étude, au seuil de pauvreté de la DNSI ;
- une méthode formalisée qui utilise l'indicateur de pauvreté de l'ELIM 2006.

En plus de son caractère ad hoc, la première méthode a l'inconvénient de comparer un revenu à un seuil de consommation. On sait que ce revenu n'est pas tout le revenu du ménage et même de l'adhérent et que tout le revenu dégagé de l'activité n'est pas non plus affecté à la consommation. On ne fait pas l'hypothèse hasardeuse que les autres revenus du ménage compensent la part du revenu de l'activité de l'adhérent non affectée à la consommation du fait qu'on n'a aucune idée de l'importance de ces deux termes. On admet l'existence d'un écart entre le revenu réel et le REB et la courbe de pauvreté qui sera obtenue en faisant qu'une translatée de la courbe réelle. Cette translatée aura tendance à surévaluer le niveau de pauvreté. On rappelle cependant que c'est davantage l'évolution de cette courbe en fonction du degré d'immersion qui importe ici.

4.4.5.1 Évaluation de l'impact par la méthode ad hoc

A partir du revenu d'exploitation brut par tête et par an, on construit un indicateur de pauvreté en référence au seuil de pauvreté monétaire de 2006, établi dans le cadre de l'analyse des données de l'ELIM 2006. Si la différence entre le revenu par tête et par an est inférieure au seuil de pauvreté de 157 920 FCFA, le ménage de l'adhérent est considéré comme pauvre ; sinon il est non pauvre.

On applique la démarche jusqu'ici utilisée à savoir comparer la proportion de pauvre pour différents niveaux d'immersion de l'adhérent et ceci de deux façons : globale et différentielle.

Le tableau 70 donne le résultat de l'évaluation au niveau global. On y note que l'incidence de la pauvreté selon le critère du REB baisse de 13 points quand le degré d'immersion augmente.

Tableau 70 : Niveau de pauvreté monétaire (critère du REB) par niveau global d'immersion

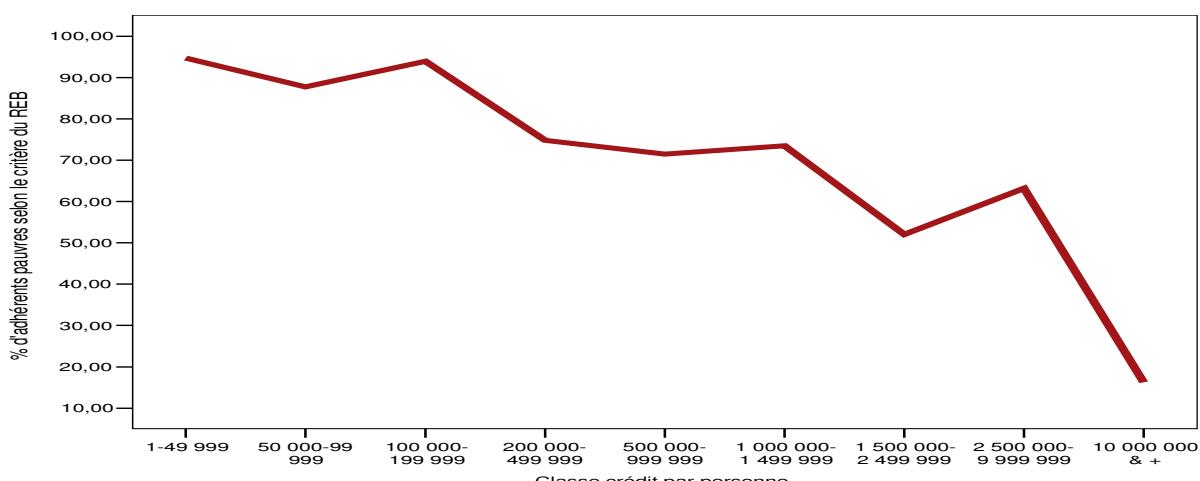
Variable d'immersion		Indice pauvreté REB	
		Non pauvre	Pauvre
Degré immersion	Faible immersion	20,0	80,0
	Grande immersion	33,0	67,0
Ensemble		22,5	77,5

Source : enquête de l'étude

L'analyse différentielle est faite par montant des crédits obtenus depuis l'adhésion à la microfinance et par statut social de l'adhérent.

La courbe suivante donne l'évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire selon l'indice basé sur le REB. On observe que l'incidence de la pauvreté diminue des petits montants de crédit aux grands montants ; ce qui traduit la baisse de la pauvreté chez les adhérents de la microfinance. L'incidence varie de 95% environ pour les petits montants à moins de 20% pour les montants de 10 millions et plus.

Figure 53: Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire suivant le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère du REB).



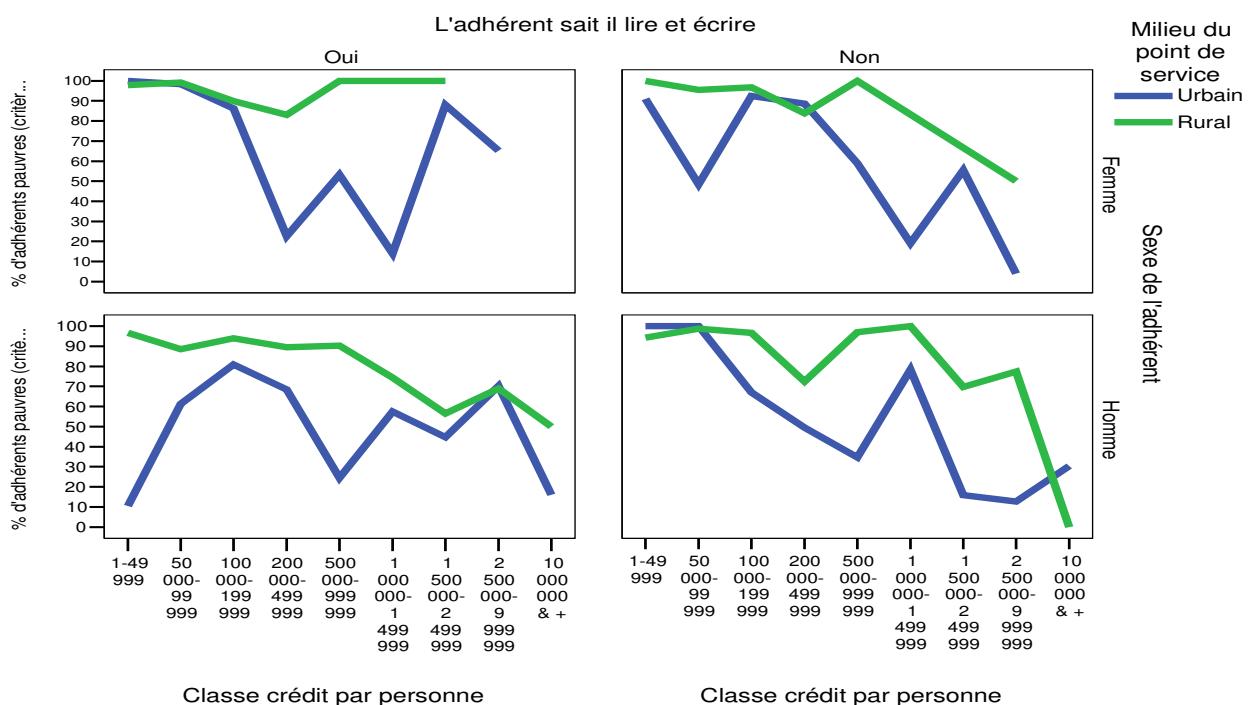
Source: Enquête de l'étude

Cette variation comprend les effets sur les statuts sociaux des adhérents. La variation de l'impact du

crédit sur la réduction de pauvreté est mise en évidence à travers l'analyse différentielle par statut social de l'évolution de l'indice de pauvreté qu'illustre la figure 54 :

- l'incidence de la pauvreté diminue avec le montant du crédit chez les ménages des adhérents analphabètes tant urbains que ruraux, hommes et femmes ; la baisse est notable puisque l'indice, qui est de 70-90 % pour les petits montants de crédit baisse à 20-10% pour les montants les plus élevés ;
- chez les ménages des adhérents lettrés, la baisse de l'incidence de la pauvreté est significative seulement pour les ménages des femmes adhérentes urbaines et les ménages des hommes adhérents ruraux.

Figure 54 : Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire pour différents statuts sociaux de l'adhérent selon le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère du REB).



Source: Enquête de l'étude

4.4.5.2 Évaluation de l'impact par la méthode formalisée

Les réserves faites sur la méthode précédente amènent à développer une méthodologie qui fait plutôt référence à l'indicateur officiel de pauvreté de l'ELIM 2006. A cet effet on doit transférer, à l'aide d'une fonction de discrimination, l'indicateur de pauvreté monétaire de l'ELIM 2006. La fonction de discrimination est construite sur l'échantillon de l'ELIM 2006 à l'aide de variables communes à cette enquête et à l'enquête de la présente étude³⁵.

Ces variables permettent de construire l'indicateur de pauvreté sur l'échantillon de l'enquête de l'étude. Sur cet échantillon on calcule l'incidence de la pauvreté qui permet de calculer l'incidence de la pauvreté selon le degré d'immersion.

³⁵ Fonction discriminante construite avec les données de l'échantillon de l'ELIM 2006 après vérification des conditions d'indépendance et normalité des variables. Elle a été appliquée aux variables appropriées de l'échantillon de l'enquête de l'étude : $FD = \text{Lettre}^*(1.594-.941) + \text{sex}^*(1.165-1.255) + \text{urb}^*(2.246-2.003) + \text{sol_caro}^*(.768-.137) + \text{Robinet}^*(-.357+.596) + \text{electric}^*(.084+.898) + \text{mur_dur}^*(-.132+.323) + \text{toit}^*(.943-.618) + \text{B4}^*(.167-.167) + \text{hhsiz}^*(.202-.282) + (-.5874+6.482)$. Si $FD > 0$, le ménage n'est pas pauvre, sinon il l'est.

L'évaluation globale de l'impact de la microfinance est faite par comparaison de l'incidence de la pauvreté entre les adhérents de faible immersion et les adhérents de grande immersion. Le résultat de la comparaison est consigné dans le tableau ci-après. Ce résultat traduit une baisse de l'incidence de la pauvreté de 12,7 points quand ont passé de la situation de faible immersion à celle de grande immersion.

Tableau 71 : Niveau de pauvreté monétaire (critère indice ELIM 2006) par niveau global d'immersion

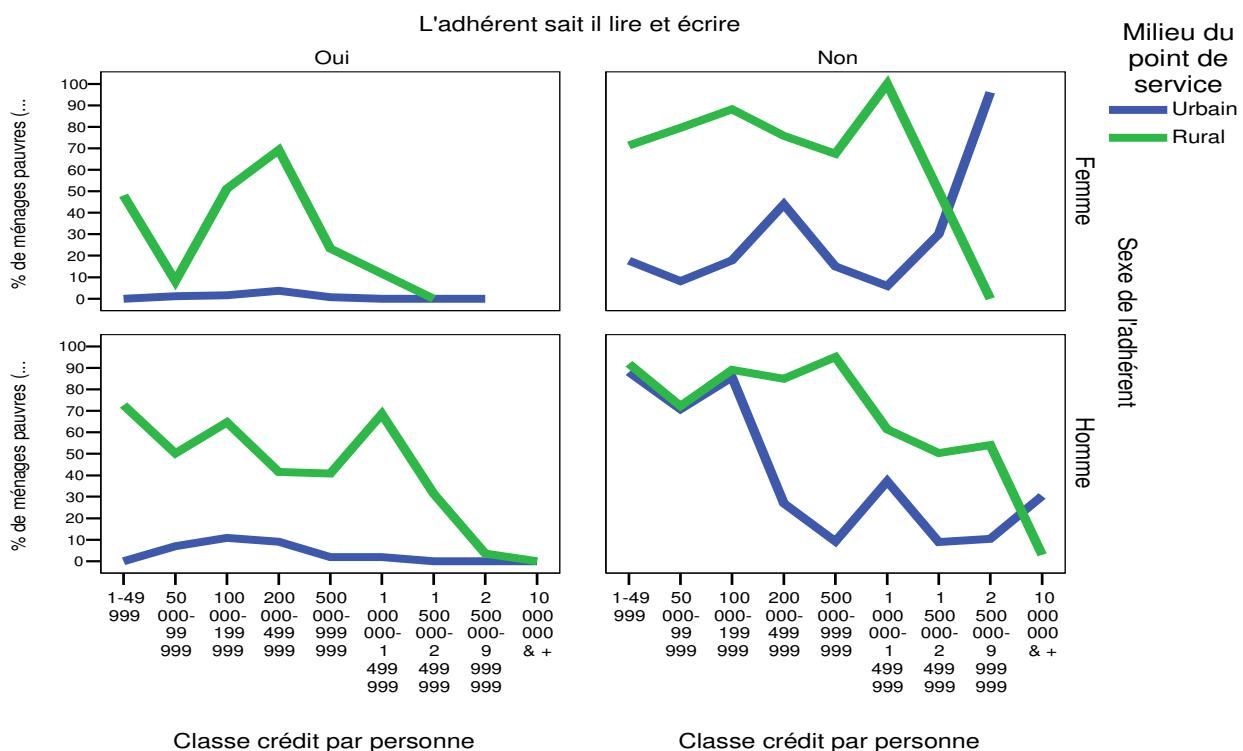
Variable d'immersion		Indice pauvreté méthode formalisée (ELIM 2006)	
		Non pauvre	Pauvre
Degré immersion	Faible immersion	56,2	43,8
	Grande immersion	68,9	31,1
Ensemble		58,6	41,4

Source : enquête de l'étude

La figure ci-après retrace par statut social l'évolution de l'incidence de la pauvreté selon le montant des crédits obtenus depuis l'adhésion à la caisse. La baisse du niveau de pauvreté se constate de façon significative chez les ménages :

- des adhérents du milieu rural qu'ils soient hommes ou femmes, lettrés ou analphabètes (courbes en vert) ;
- des adhérents hommes analphabètes du milieu urbain.

Figure 55 : Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire pour différents statuts sociaux de l'adhérent selon le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère du REB).

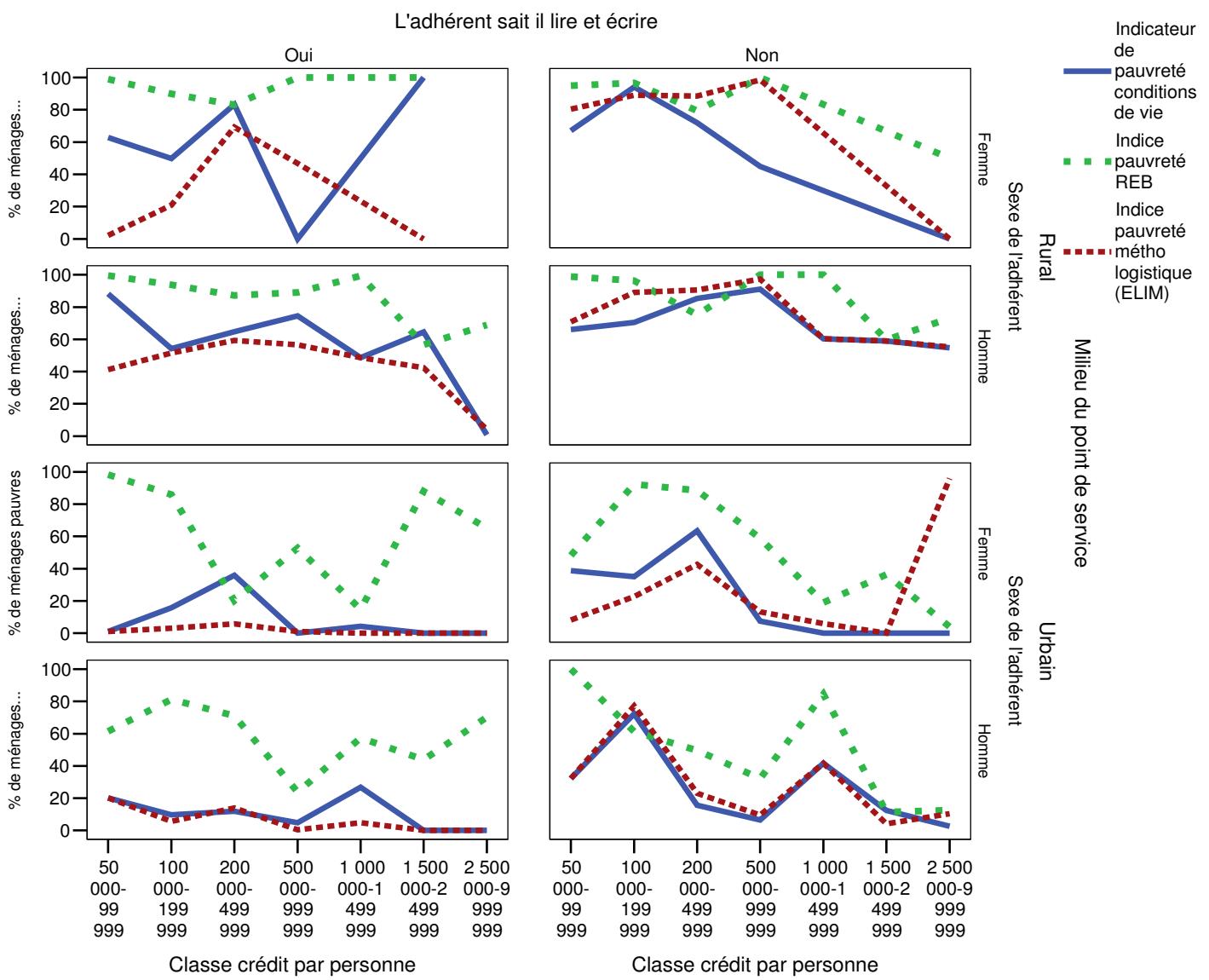


Source: Enquête de l'étude et indicateur de l'ELIM

Ces baisses sont remarquables puisque les incidences de la pauvreté vont de 50-80 % selon les cas pour les petits montants des crédits, à 20-10% pour les grands montants de crédits.

Ces résultats sont à rapprocher de ceux de la méthode ad hoc (méthode REB) et ceux de la pauvreté de conditions de vie. La figure 56 qui représente les courbes d'évolution de l'incidence de la pauvreté des trois méthodes permet ce rapprochement. La méthode ad hoc affiche des incidences presque toujours supérieures à celles qu'affichent les courbes des deux autres méthodes mais on s'y attendait. Ce qu'il faut souligner c'est la tendance à la baisse de l'incidence de la pauvreté attestée par les trois courbes dans les cas des ménages des adhérents analphabètes tant hommes que femmes aussi bien du milieu urbain que rural. La tendance à la baisse se constate aussi mais de façon moins prononcée et moins régulière pour les ménages des adhérents lettrés. Ces évolutions à la baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire et des conditions de vie sont autant de marques incontestables de l'existence de l'impact de la microfinance sur ces types de pauvreté. On remarquera aussi la similitude dans les évolutions des courbes de la méthode de l'indicateur de l'ELIM 2006 et de la méthode des conditions de vie.

Figure 56: Évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire pour différents statuts sociaux de l'adhérent selon le montant total de crédit depuis l'adhésion à la microfinance (critère de l'indice de l'ELIM 2006).



Source: Enquête de l'étude

Chapitre V

Conclusions et Recommandations

Le thème « Microfinance et réduction de la pauvreté » a été abordé sous l'angle de l'analyse des impacts. Cette interprétation du sujet est en fait une ouverture dans la mesure où elle va dans le sens général de la recherche et de l'évaluation des impacts de la microfinance sur la pauvreté, étant entendu que certains de ces impacts pourraient être négatifs. Cette ouverture du thème amène à s'intéresser non seulement à l'adhérent mais aussi à son ménage et son milieu environnant.

La recherche et l'évaluation des impacts sont des domaines d'analyse dont on parle beaucoup mais qui sont peu abordés de façon concrète. Toutefois la démarche adoptée s'inscrit dans la logique des conclusions des tous récents débats sur le sujet à savoir que les impacts de la microfinance sont à rechercher entre catégories d'adhérents plutôt qu'entre adhérents et non adhérents. L'argumentaire étant que les adhérents sont sociologiquement, culturellement et même socio économiquement différents des non adhérents, la comparaison entre ces deux groupes de personnes mettrait indûment au compte de la microfinance beaucoup d'effets sur la pauvreté.

En prémissse à cette recherche et évaluation des impacts, l'analyse des informations sur l'état de pauvreté de la population malienne ainsi que sur la microfinance au Mali ont permis de vérifier les hypothèses de travail, de mettre à jour les connaissances sur les deux termes du thème. Par là même ont été définis et jaugés les paramètres devant servir à la recherche et l'évaluation des impacts.

Ainsi a-t-on pu mettre en évidence et évaluer les principaux impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au niveau des adhérents, de leur ménage et de leur milieu. Ces impacts sont en effet multiples, de nature économique ou sociale et ont été évalués en terme relatif.

Au terme de ces analyses et évaluations, s'impose un certain nombre de conclusions en rapport direct avec le thème étudié et celles-ci appellent des recommandations pour une meilleure utilisation de la microfinance comme instrument de réduction de la pauvreté.

5.1 Conclusions

Les conclusions pertinentes de l'étude se formulent au niveau du développement humain durable et de l'état de pauvreté de la population malienne d'une part, et au niveau de la situation de la microfinance ainsi que de l'impact de cette dernière sur la réduction de la pauvreté d'autre part.

Malgré le problème des données, il est établi que le Mali améliore progressivement son niveau de développement humain au vu de l'évolution de l'IDH et de l'IPH-1. En effet, les résultats de croissance économique ne sont pas stables, mais restent favorables à la réduction de la pauvreté dans ses dimensions monétaire et de conditions de vie.

En tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté, la microfinance contribue à l'amélioration des indicateurs du développement humain durable et à l'atteinte des OMD au Mali.

Malgré son instabilité, la croissance économique a été faiblement pro-pauvre au cours de la période 2001-2006. En perspectives, cette croissance restera pro-pauvre dans les années à venir si la tendance d'une croissance moyenne de 3% voire 4% se maintient et sur la base d'une réduction des inégalités.

Un peu moins de la moitié des ménages maliens est considérée comme pauvre si l'on se réfère aux dépenses monétaires et plus de la moitié est pauvre si l'on se réfère aux conditions de vie. La perception de la pauvreté par la population est tout aussi forte : 55,2% des chefs de ménage se sentent pauvres ou proches des pauvres et 55,9% estiment vivre passablement au regard de leur revenu. Cette perception est d'autant préoccupante que 46,7% de ceux considérés comme non pauvres monétirement ont la perception d'être pauvres.

Toutefois, il est apparu à l'examen des données de l'ELIM 2006, que cette pauvreté a globalement diminué entre 2001 et 2006, en incidence, en profondeur et en sévérité, qu'il s'agisse de pauvreté monétaire ou de pauvreté de conditions de vie. Cette diminution n'a pas empêché l'augmentation du nombre de pauvres. En fait, la pauvreté monétaire n'a diminué qu'en milieu rural. En milieu urbain, la

situation semble se dégrader notamment chez les salariés, les autres employés et les sans emplois.

C'est dire que la lutte contre la pauvreté, si elle connaît quelques succès, n'est pas encore gagnée. Les différentes actions s'inscrivant dans cette dynamique, qu'elles soient du gouvernement et de ses partenaires au développement ou de la société civile, doivent être poursuivies et approfondies si peu qu'elles aient un impact potentiel assuré dans la réduction de la pauvreté.

La microfinance est perçue comme une de ces actions de réduction de la pauvreté. Ce secteur a connu un essor prodigieux depuis 2002 comme l'atteste son évolution sur la période 2002-2006. L'encours des dépôts est passé de 20,1 milliards FCFA en 2002 à 38,0 milliards FCFA en 2006 tandis que l'encours des crédits est passé de 26,5 milliards FCFA en 2002 à 56,8 milliards FCFA en 2006 soit une progression d'environ 115%. En termes d'adhérents, les effectifs sont passés de 522 000 en 2002 à plus de 835 000 en 2006, soit une progression de 60%. Ainsi, 14,6% de la population active potentielle malienne sont des adhérents de la microfinance. Cet engouement de la population qui ne s'est pas démenti avec le temps, est un autre signe incontestable de l'intérêt que ses adhérents y trouvent.

Toutefois, le profil de ces adhérents se distingue de celui de la population moyenne de 18 ans et plus. Les adhérents sont relativement plus âgés (42 ans contre 38 ans), des hommes dans 68,3% des cas (contre 47,1% pour la population de 18 ans et plus), et ruraux dans 57,3% des cas (contre 66,2% pour la population de 18 ans et plus). Plus de la moitié des adhérents sait lire et écrire contre 22,5% chez la population de 18 ans et plus. Ils sont davantage responsables de famille (83,5% contre 56,3%) avec plus de responsabilité financière.

D'une part, la microfinance recrute ses adhérents parmi les plus aptes et les plus disposés pour affronter les vicissitudes de la vie. Ainsi, elle épouse le contour de la stratification sociale existante et l'accentue.

D'autre part, les zones de prédilection de la microfinance sont des zones pourvues en infrastructures économiques et sociales. Le constat est en effet que 93,4% des zones d'implantation des points de service de la microfinance ont un centre de santé, 99,3% ont une école fondamentale, 55,3% une adduction d'eau, 91,8% ont un marché journalier ou hebdomadaire. La stratification sociale se double d'une stratification géographique pour limiter ainsi la portée de la microfinance en tant qu'un instrument de réduction de la pauvreté.

Ceci ne diminue en rien les bénéfices économiques et sociaux que la microfinance procure à ses adhérents, bénéfices qui s'analysent en termes d'impacts : impacts sur le milieu environnant et impacts sur l'adhérent et son ménage.

Les impacts de la microfinance sur le milieu de l'adhérent sont de deux ordres principalement : les impacts sociaux et les impacts économiques et financiers.

Au niveau social, la microfinance, en créant ou participant à la création de milliers d'emplois locaux, permanents (plus de 130 000) et non permanents (près de 920 000) contribue ainsi à la réduction de la pauvreté ceci malgré sa relative faible pénétration du milieu.

Les impacts financiers sur le milieu s'analysent en termes de mobilisation de ressources financières et de distribution capillaire de crédits : 7,8% des ressources totales du système financier national et 9,5% de ses emplois en 2006. Ce qui en soit est considérable et la distribution capillaire de crédits correspondants à 9,5% des emplois du système financier national est une modification d'importance et de grande portée de ce système.

S'agissant des impacts économiques de la microfinance sur le milieu, on les retrouve à travers la création de richesse au niveau national. Cette création de richesse n'est autre que l'augmentation de la valeur ajoutée nationale suite aux activités économiques réalisées par les adhérents de la microfinance.

Les impacts sur les adhérents et sur leur ménage sont des impacts économiques et des impacts sur les conditions de vie de leur ménage.

Les impacts économiques se manifestent au niveau de l'amélioration de la performance économique des adhérents dans la réalisation d'activités économiques. De part la durée de son immersion dans le système de microfinance, l'adhérent acquiert une plus grande maîtrise de ses activités économiques se traduisant par une meilleure performance économique. Cette performance économique est le résultat du crédit et de l'encadrement.

L'amélioration de la performance économique est plus accentuée chez les ruraux et chez les femmes ; de même elle est plus manifeste chez les personnes moins instruites et les analphabètes.

Les impacts sur les conditions de vie des ménages des adhérents contrairement aux impacts économiques sont en rapport direct avec les montants des crédits obtenus par l'adhérent. Ces impacts sont nets au niveau de l'accession à la propriété, au niveau des commodités et de l'équipement du logement ainsi qu'au niveau des équipements individuels des membres du ménage. Ils sont également notables au niveau de l'accès à l'éducation des enfants du ménage de l'adhérent pour lesquels on observe une amélioration du taux de fréquentation de 10 points de pourcentage.

Ces impacts naturellement ont des répercussions sur l'état de pauvreté des adhérents. La pauvreté des conditions de vie diminue et la pauvreté monétaire des adhérents diminue de façon importante avec le volume de crédits obtenus. Sur la base d'une évaluation ad hoc, l'incidence de la pauvreté des conditions de vie des adhérents diminue de 10 à 30 points de pourcentage selon les statuts sociaux. La pauvreté monétaire également connaît une baisse sensible de l'ordre de 13 à 27 points selon les modèles d'évaluation. Lorsque le montant du crédit augmente, la baisse de l'incidence de la pauvreté analysée par statut social de l'adhérent peut atteindre 30 points.

Ces analyses confortent l'idée que la microfinance contribue à réduire de façon significative la pauvreté au niveau de ses adhérents. Ses effets sur le milieu environnant sont de même appréciables.

5.2 Recommandations

Les recommandations sont faites sur la base des conclusions précédentes et visent principalement la promotion du secteur de la microfinance pour améliorer son efficacité en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté. Elles sont dans la logique des constats fondamentaux suivants :

- les adhérents de la microfinance tirent de leur adhésion des bénéfices économiques et sociaux importants de nature à réduire leur degré de pauvreté ;
- les populations des zones les plus déshéritées au plan économique et social et partout ailleurs les personnes ne disposant pas d'une capacité minimale d'entreprise ont peu de chance d'être adhérents de la microfinance.

Pour être un instrument davantage efficace de lutte contre la pauvreté, la microfinance doit toucher plus de pauvres, surtout les plus pauvres des pauvres. Elle doit aussi améliorer ses prestations afin d'optimiser ses impacts sur la pauvreté à travers notamment ses impacts économiques. A cet effet, il est nécessaire d'étendre et d'approfondir son domaine d'actions.

La microfinance doit être étendue à l'ensemble des populations du pays. L'extension et l'approfondissement de son domaine d'actions se heurtent à deux principales difficultés exogènes à son champ d'application. La première est l'insuffisance de la capacité institutionnelle des populations cibles et la seconde l'enclavement économique et géographique de certaines de ces populations.

L'étude recommande de préparer en amont les plus pauvres à se saisir des opportunités offertes par la microfinance. Ceci passe par leur sensibilisation et leur formation. Le volet fondamental de cette formation est l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans une langue quelconque et préférentiellement dans une langue locale. Cet apprentissage doit être fonctionnel et se baser sur l'enseignement des rudiments des métiers, des notions d'hygiène et de gestion d'affaire. Le préalable en est la formation de groupes de formateurs spécialisés et l'élaboration d'outils didactiques adaptés.

Cette action de sensibilisation/formation doit être complétée par un appui institutionnel conséquent aux SFD afin de leur permettre un encadrement plus fort et plus systématique des bénéficiaires et

d'être en mesure de toucher les plus pauvres des pauvres.

Les solutions pour pallier l'enclavement économique et physique d'une partie de la population cible ne sont pas non plus du ressort de la microfinance. Toutefois celle-ci, sous l'impulsion et l'accompagnement du Gouvernement et de ses Partenaires Techniques et Financiers peut et doit trouver des produits adaptés et très innovants. On évoque à ce sujet le concept de microfinance itinérant ou foraine et celui de microfinance cellulaire, le but étant de contourner l'obstacle de l'enclavement économique et géographique.

En tant qu'instrument de réduction de la pauvreté, la microfinance doit disposer d'un outil de suivi évaluation en adéquation avec cette vocation. Tout en faisant référence au système de suivi évaluation des actions de réduction de la pauvreté, notamment celui du CSCRP, l'étude recommande la création d'un système d'informations de la microfinance qui va au-delà des seuls aspects financiers et réglementaires. Ce système, en plus des informations financières et réglementaires, doit collecter et analyser des données sur la situation socioéconomique des adhérents et leurs pratiques ainsi que sur leur milieu afin de mieux établir la connexion entre ce secteur et les autres domaines d'actions de réduction de la pauvreté. Le système d'informations visera aussi l'analyse et la recherche de produits financiers plus adaptés aux besoins des pauvres afin de maximiser les impacts positifs de la microfinance sur les populations cibles.

Concernant la croissance, d'énormes efforts de stabilisation devront être faits. Cela passe par des actions de long terme. Il est donc utile de mettre l'accent sur les facteurs pouvant mieux impulser la croissance, notamment le capital humain et l'investissement.

Par rapport à l'élaboration des indicateurs du développement humain durable et de suivi de la pauvreté, le système statistique national doit être appuyé afin de lui permettre de produire à temps les données nécessaires à leur calcul. La disponibilité de ces indicateurs aidera à mieux évaluer le niveau du développement humain durable du Mali.

Références bibliographiques

- Alejandro L., Soliz A.** (1999), « Indices de pauvreté, Théorie et application empirique », *Mémoire de Licence*, Faculté des sciences économiques et sociales, Département d'économie politique, Université de Genève, disponible sur :
http://www.cesip.org/es/enlaces-bdd/trabajos/licendiploma/1999_lan_indexpauvre.pdf
- BAD/OCDE** (2008), « Perspectives économiques en Afrique /Mali »
- Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R.**, (2003), « Le développement socialement durable : un moyen d'intégrer capacités et durabilité », *Communication à la « 3ème Conférence on the Capabilities Approach »*. University of Pavia, 6-9 septembre.
- Blondeau N.** (2006), « La microfinance. Un outil de développement ? », *Etudes*, septembre
- CCS/SFD**, « Rapports annuels, 2005, 2006»
- CEA** (2004), « Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique », , septembre
<http://www.unecea.org>
- CGAP** (1997), « Pérennité financière, ciblage des plus pauvres et impact sur le revenu : Quels compromis pour les institutions de microfinancement ? », Focus N°5 ; mai
- ____ (2003), « La microfinance est-elle une stratégie efficace pour atteindre les objectifs du millénaire pour le Développement ? », *Note Focus N°24*, Washington D.C., 12 p. Janvier.
- ____ (2003), « Outil d'évaluation de la pauvreté en microfinance », *Série « Outil technique » n°5 Mars*
- ____ (2004), « Systèmes Financiers Inclusifs : Guide des bonnes pratiques pour les Bailleurs de Fonds dans la microfinance ».
- CT CSLP, DNSI, ODHD/LCP** (2007), « Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali (2001-2006) », Réalisé avec la Banque Mondiale et l'apport du Partenariat Belge pour la Réduction de la Pauvreté, *Volume 2*, Septembre
- Daley-Harris, Sam** (2005) : « Rapport 2005 sur la Campagne du Sommet du Microcrédit », Campagne du Sommet du Microcrédit.
- Dubois Jean-Luc (1998)**, « Différentes approches de la pauvreté », *UMR C3ED (IRD-UVSQ), Contribution à la Journées des Economistes IRD dont le thème portait sur « La Pauvreté »*, octobre, Paris
- Foster, J.E, Greer, J. et E. Torbecke** (1984), «A Class of Decomposable Poverty Measures», *Econometrica*, 52(3): 761-766
- FENU** (2005), « Microfinance and the Millennium Development Goals: A reader's guide to the Millennium Project Reports and other documents », octobre.
- Gubert F., F. Roubaud** (2003), « Le financement des très petites entreprises urbaines : étude d'impact d'un projet de microfinance à Antananarivo (Madagascar) », DT/2003/16, DIAL, Décembre
- Lachaud, J.P. (2005)**, « A la recherche de l'insaisissable dynamique de pauvreté au Burkina Faso. Une nouvelle évidence empirique », *DT/117/2005, Université Montesquieu-Bordeaux IV France*
- MEIC** (2008), « La Gouvernance au Mali», document table ronde 2008, Mai
- Morduch, J.** (1999), "The role of subsidy in microfinance: evidence from the Grameen Bank", *Journal of Development Economics*, vol.60, pp.229 – 248.
- Morduch, Jonathan, Haley Barbara.**, (2002) "Analysis of the Effects of Microfinance on Poverty Reduction", *The NYU Wagner Working Paper Series, No. 1014*, June
- ODHD/LCP** (2007), « Différentes approches et mesures de la pauvreté », *Note de travail*, Octobre, Miméo.
- ____ (2006), « Gestion de l'environnement pour un développement humain durable », *RNDH*
- Otero M.** (2000), « Réorienter la microfinance vers le développement », *TFD n°59-60*, Juillet -Octobre.
- Petit, V.** (2006), « Introduction Définitions et mesures de la pauvreté », disponible sur :
http://www.popinter.org/IMG/pdf/introdefinitions_et_mesure_de_la_pauvrete.pdf
- PlaNetFinance Maroc** (2005) « Etude sur les taux d'intérêt pratiqués par les associations de microcrédit au Maroc », www.planetfinance.org

- PNUD** (1990), « Rapport sur le développement dans le monde »
- (1997), « Rapport mondial sur le développement humain 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté », *Economica*, Paris, 268 p.
- (2000), Rapport mondial sur le développement humain, Paris, Bruxelles, De Boeck Université.
- (2000a), « Vaincre la pauvreté humaine »
- (2006), « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau »
- (2007), « La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé », *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*
- Ravallion M.** (1996). « Comparaison de la pauvreté : Concepts et méthodes ». *Lsms Working paper, n°122, World Bank*
- République du Mali** (2006), « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté », *Document final CSCRP ou CSLP II*, 20 décembre
- (2007), « Cadre Stratégique de Lutte Contre la pauvreté », *Rapport de mise en œuvre 2006 du CSLP I*, Juin
- (2007), « Plan décennal pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) 2006-2015 », Août
- Sen, A.** (1987), “The Standard of Living: Lecture I, Concepts and Critiques” & “Lecture II: Lives and Capabilities”, in: Geoffrey Hawthorne (ed.): *The Standard of Living* (The Tanner Lectures, Clare Hall - Cambridge 1985), Cambridge: CUP, pp. 1-38.
- (1999), "[The Possibility of Social Choice](#)", [American Economic Review](#), American Economic Association, vol. 89(3), pages 349-378, June
- (1999), « Ethique et économie, et autres essais », *Collection Philosophie morale. PUF*, Paris.
- (2000), « Un nouveau modèle économique : développement, justice, et liberté », *Odile Jacob*, Paris.
- Servet J.-M.** (1996), « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche socio-économique », *Revue Tiers-Monde*, 37 (145), 41-58.
- (2006), « *Banquiers aux pieds nus. La microfinance* », Paris : Éd. *Odile Jacob*, 511 p.
- Touré, B.** (2001), « Comptabilité de la croissance au Mali : impact de la dépense publique sur les ressources de la croissance », ronéo, CERDI, université d'Auvergne-Clermont 1.
- Yunus M.**, (2000), « Vers un monde sans pauvreté », *AVVENTURE*, Paris, décembre, p. 3 (extraits de : *Vers un monde sans pauvreté*. Paris : Éd. JC Lattès, 1997).
- Wampfler B.** (2004), « La microfinance : un outil de développement durable ? », *document de travail HDR*, septembre